



HAL
open science

La Junte de Roncal: une étude contemporaine

Sara de La Torre Berón

► **To cite this version:**

Sara de La Torre Berón. La Junte de Roncal: une étude contemporaine. Anthropologie sociale et ethnologie. 2014. dumas-01102235

HAL Id: dumas-01102235

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01102235v1>

Submitted on 12 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université de Pau et des Pays de l'Adour
UFR des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Master 2 Recherche
« Cultures, Arts et Sociétés » – Anthropologie



La Junte de Roncal : Une étude contemporaine

Présenté par Sara De La Torre Berón
sous la direction de
Monsieur Abel Kouvouama et
Madame Patricia Heiniger-Castéret

Année universitaire 2013-2014

REMERCIEMENTS

D'abord, je remercie ma directrice de recherche, Madame Patricia Heiniger-Castéret, qui m'a accueilli non seulement comme une étudiante inscrite dans un cursus mais aussi comme étudiante étrangère récemment arrivée sur Pau. Sous sa direction, j'ai eu l'opportunité de me lancer sur le terrain pratiquement immédiatement après mon arrivée, ainsi que de participer à d'autres activités associées à ses projets de recherches sur le Patrimoine Culturel Immatériel.

Merci à Messieurs aux professeurs Abel Kouvouama et Philippe Chareyre, de me donner l'opportunité de venir à l'Université de Pau pour faire ce Master, ainsi qu'au professeur Ted Gragson, qui a fait le lien pour que cela soit possible. Je remercie Monsieur Pascal Palu qui m'a aidé avec toutes les démarches avant d'arriver. Merci à Mathilde Lamothe, avec qui j'ai fait ma première sortie de terrain, et qui m'a donné beaucoup de conseils à propos de divers sujets. En bref, je remercie toutes les personnes associées au Laboratoire ITEM. C'était un plaisir de vous connaître cette année.

Je donne des grands remerciements aux habitants d'Arette et d'Isaba, et en particulier aux maires des deux villages, Messieurs Pierre Casabonne et Ángel Luis de Miguel Barace. Merci à tous qui ont répondu à mes questions, et qui ont partagé leurs expériences et leurs connaissances sur la Junte de Roncal avec moi. En plus, merci aux personnes avec qui je suis restée dans les villages, qui m'ont chaleureusement accueillie. Je remercie aussi les autres personnes que j'ai rencontrées dans mes différents déplacements, surtout à Roncal et à Pampelune, qui m'ont aidé à chercher des informations pertinentes par rapport à mon sujet.

Enfin, je remercie ma famille et mes êtres chers, qui m'ont toujours soutenu, même s'ils étaient très éloignés de moi. Je remercie aussi mes amis sur Pau, qui ont été une grande partie de mon expérience dedans et dehors de l'UPPA. Merci à tous de m'avoir donné toute votre confiance et de ne jamais avoir douté de moi.

AVANT-PROPOS

Les *lies et passeries* sont des accords qui comprennent des relations transfrontalières entre vallées pyrénéennes, en concernant la gestion des terres et des eaux dans la haute montagne. Un des plus connus de ces traités s'appelle la *Junte de Roncal* (nom français) ou *el Tributo de las tres vacas* (nom espagnol), dont les premières traces écrites remontent à 1375.¹ La *Junte de Roncal* est célébrée par les vallées de Barétous au Béarn et de Roncal en Navarre, et elle a lieu chaque 13 juillet au col de la Pierre Saint Martin.

Le nom du « *Tribut des trois vaches* » est une réconfirmation de la paix entre les deux villages. Chaque année, les Français donnaient trois jeunes génisses en bonne santé² aux Espagnols pour l'autorisation qu'ils avaient de pouvoir faire pâturer leurs troupeaux en terres espagnoles selon des dates convenues. Les maires et les élus des villages participent à la cérémonie, ainsi que des membres des communautés. Depuis que la route internationale a autorisé une circulation des bêtes et des hommes plus facile, de nombreux touristes viennent assister à cette cérémonie.

Les relations transfrontalières dans les vallées pyrénéennes ont toujours été importantes, et aujourd'hui, dans le climat actuel de l'Europe, ce type de relations sont encore plus pertinentes. Des collaborations internationales soulignent les histoires communes entre les pays, surtout à la frontière, qui est toujours perméable. Les vallées de Barétous et de Roncal ne sont pas uniques dans ce sens ; des échanges parmi les gens à la frontière y développent une unité sociale, économique et culturelle ainsi que physique.

Pour renforcer ces liens entre diverses communautés, il faut mettre en priorité leur patrimoine en commun, soit des cérémonies comme la *Junte de Roncal*, soit d'autres exemples d'échanges transfrontaliers. Dans le cas particulier du patrimoine vivant, comme celui de la *Junte*, il faut considérer la pratique elle-même ainsi que sa place dans l'histoire communale, pour encourager sa continuation à l'avenir.

¹ Même si les traces écrites font remonter cette cérémonie depuis l'an 1375, il semblerait qu'elle ait déjà eu lieu bien avant, une des phrases du traité mentionne que ces rencontres au col de la Pierre Saint Martin se tenaient « *depuis des temps immémoriaux*. Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, septembre 2013.

² Aujourd'hui, les troupeaux de la vallée de Barétous vont toujours pacager les près du « *contendèr* », situé en Espagne, mais ils n'échangent plus trois génisses ; une somme d'argent est donnée aux élus de la vallée de Roncal.

SOMMAIRE

Remerciements.....	p. 2
Avant-propos.....	p. 3
Introduction.....	p. 5
Partie I : <i>En découvrant le terrain</i>	p. 11
Partie II : <i>Barétous et Roncal : Une histoire complexe</i>	p. 29
Partie III : <i>Une cérémonie vivante, consacrée à perpétuité</i>	p. 54
Conclusion.....	p. 87
Bibliographie.....	p. 91
Annexes.....	p. 96

INTRODUCTION

Pax Avant ! *Pax Avant !*

Pax Avant ! *Pax Avant !*

Pax Avant ! *Pax Avant !*

Ce sont les sons qui s'entendent chaque 13 juillet à côté de la borne 262 au col de la Pierre Saint Martin, délimitant la frontière entre la France et l'Espagne. La cérémonie s'appelle « *la Junte de Roncal* » en France, et prend le nom de « *Tribut des trois vaches* » en Espagne. Les premières traces écrites de cette cérémonie remontent à l'année 1375, mais elles indiquent que cela existaient déjà bien avant.

D'où je viens ?

La frontière c'est un phénomène avec qui je suis très familière, car j'ai moi-même déjà franchi des frontières, géographiques, culturelles, et linguistiques. Quand j'avais dix ans, mes parents, mon frère, et moi, avons déménagé aux Etats-Unis ; nous avons donc quitté notre pays natal qui est la Colombie. Alors, j'ai grandi entre deux cultures—la culture colombienne chez moi, avec mes parents et en parlant espagnol, et la culture américaine, avec mes nouveaux amis, à ma nouvelle école et tout autour de moi.

Avant d'arriver à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, j'ai étudié pendant quatre années à *The University of Georgia* (l'Université de Georgie), aux États-Unis. Là, j'ai fait un travail de mémoire (l'équivalent du Master 1 en France), où j'ai fait des recherches sur le célèbre personnage français du XVII^e siècle—Monsieur Louis du Froidour, Grand Maître des Eaux et Forêts.³ Il a été requis par le Ministère de Finances, Jean Baptiste Colbert, sous la direction du Roi de France, Louis XIV, pour faire un inventaire des forêts royales. J'ai traité surtout de ses voyages dans les Pyrénées et dans la vallée de Soule, où il a rencontré des populations de la montagne, en faisant des explorations forestières pour Colbert. Ces premières investigations peuvent paraître assez éloignées du sujet que j'ai eu à traiter cette année ; cependant, le territoire souletin est voisin du territoire barétounais, et certains éléments juridiques ou techniques présents dans le rapport de Louis du Froidour étaient évoqués par les interlocuteurs que j'ai sollicités. Je ne suis donc pas arrivée sans rien connaître ; j'avais une base de connaissances du milieu montagnard de cette partie des

³ DE LA TORRE BERÓN, Sara. *The Ordinance of 1669 in Application on the Grande Maîtrise de Toulouse as Documented by Louis de Froidour*. Mémoire de Master 1. Athens : University of Georgia, 2013.

Pyrénées, et j'avais une certaine représentation des pratiques qui avaient cours au XVII^e siècle ainsi que du vocabulaire qui leur est associé.

La frontière évoquée dans les Pyrénées, qui forme la limite géographique entre la France et l'Espagne, c'est une frontière politique, mais dans tout ce que j'ai appris en faisant cette investigation, c'est que là où la frontière administrative est posée, l'idée même de frontière n'existe pas. Le monde dans la montagne est un monde différent que celui dans les centres administratifs, et surtout quand des pratiques coutumières anciennes affirmaient l'existence d'une communauté et n'étaient pas porteuses de l'idée de « frontières nationales ». Le cas qui s'exprime ici entre deux vallées montagnardes, qui se trouvent en France et en Espagne aujourd'hui, est un bon exemple de ce phénomène. La vallée française concernée est la vallée de Barétous, dans la région Aquitaine. La vallée espagnole, qui fait partie de la Navarre en Espagne, s'appelle la vallée de Roncal. J'ai basé mes investigations principales sur les deux villages plus proches de la frontière, celui d'Arette en France, et celui d'Isaba en Espagne.

Le laboratoire avec lequel je suis associée à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour s'appelle ITEM, (Identités, Territoires, Expressions, Mobilités). Ce laboratoire abrite un projet important sur le Patrimoine Culturel Immatériel, sujet sur lequel travaille Madame Patricia Heiniger-Castéret, la co-directrice de mon projet de recherche. Le traité concernant mon travail, la *Junte de Roncal*, n'est qu'un exemple de plusieurs accords qui existent entre les habitants de la montagne pour pouvoir gérer leur territoire.

Justification de la problématique et du choix de recherche

Mon sujet porte sur les accords connus sous le nom de « lies et passeries », qui comprennent des relations transfrontalières entre vallées pyrénéennes. Ces accords concernent la gestion commune des terres et des eaux dans la haute montagne, où les bergers amènent leur bétail selon la saison et selon ce qu'ils ont décidé avec leurs voisins. Il y a un accord en particulier qui s'appelle la *Junte de Roncal* (nom français) ou « *El Tributo de las tres vacas* » (« Le Tribut des trois vaches », en espagnol), qui est célébré le 13 juillet chaque année, au col de la Pierre Saint Martin.

La Junte de Roncal est un traité de paix célébré par les villages français de la vallée de Barétous au Béarn, et par les villages espagnols de la vallée de Roncal en Navarre. Mêmes si les traces écrites font remonter cette cérémonie depuis l'an 1375, il semblerait qu'elle a déjà

eu lieu bien avant, une des phrases du traité mentionne que ces rencontres au col de la Pierre Saint Martin se tenaient « depuis des temps immémoriaux ».⁴

Le Tribut des trois vaches est une un renouvellement de la paix entre les villages. Chaque année, les Français donnaient trois jeunes génisses en bonne santé (« sans tache ni défaut ») aux Espagnols pour l'autorisation qu'ils avaient de pouvoir faire pâturer leurs troupeaux en terres espagnoles selon des dates convenues (pendant 28 jours à partir du 10 juillet). Les trois génisses étant données en échange de l'herbe et de l'eau prélevée par les animaux français. Actuellement, les Français ne donnent plus de vaches, mais ils continuent à rémunérer les Espagnols (dernièrement, le prix de trois vaches équivaut environs à €7000).⁵ Les maires et les élus des villages y participent, ainsi que des membres des communautés. Depuis que la route a autorisé une circulation plus facile des bêtes et des hommes, de nombreux touristes viennent assister à cette cérémonie.

Cette tradition, qui date de plus de 600 ans, s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui. Pour mon mémoire, j'ai fait une étude contemporaine de cette cérémonie, pour pouvoir comprendre pourquoi elle est encore célébrée, et en même temps comment elle s'est adaptée depuis quelques années à de nouveaux contextes économiques et culturels. D'abord, j'ai fait une présentation historique des origines du tribut où je raconte l'histoire ainsi que les légendes de l'origine de l'accord de paix entre les deux vallées. En suivant, j'ai mené une enquête de terrain pour mieux saisir ce qu'il se passe actuellement au col de la Pierre Saint Martin chaque année. Au delà de ce jour de festivité, je me suis également intéressée à relever les « bonnes relations » qu'entretiennent les habitants d'Arette et d'Isaba pendant toute l'année.⁶

Le fait qu'il y ait une frontière politique maintenant ne tient pas compte du fait que depuis des siècles, les mêmes familles vivaient sur les deux versants et allaient d'un côté à l'autre. Les familles espagnoles venaient en France pour trouver du travail (beaucoup de jeunes femmes venaient travailler dans les usines de Mauléon, par exemple), ou vice-versa. Cela donnait lieu, assez fréquemment, à des mariages entre les deux communautés, et qui dit mariage dit relations familiales.⁷ Cette situation m'a été rapportée par plusieurs personnes avec qui j'ai parlé, tous concluaient leurs propos par une affirmation lourde de sens : « *c'est*

⁴ Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, septembre 2013.

⁵ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

⁶ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Isaba et à Arette, septembre 2013 et février 2014.

⁷ Communication avec Monsieur François « Patxi » Estornès, faite à Isaba, septembre 2013.

du même sang ». ⁸ Leurs nationalités peuvent être différentes, mais les familles ont entretenues des relations depuis très longtemps.

Enfin, j'ai traité du tourisme et de son effet sur le Tribut ainsi que sur les relations entre les vallées du Barétous et de Roncal. Actuellement, avec la popularité du tribut, il y a plus de gens qui s'y intéressent, mais cela est un phénomène nouveau. Il faut noter que les deux villages frontaliers Isaba et Arette fonctionnent en miroir ; ils ont leur propre « Maison de la mémoire », qui explique l'histoire de la vallée et les relations entre ses habitants : « *La Maison du Barétous* » à Arette, et « *La casa de la Memoria* » à Isaba. Dans chacun des musées, il y a une invitation à aller découvrir la vallée voisine symbolisée par une sorte de « porte », vers l'autre vallée, pour encourager les gens à aller voir l'autre côté de la montagne. Les deux villages ont travaillé ensemble dans la création de ces deux musées, donc c'est un autre exemple de la collaboration transfrontalière.

État des lieux de la recherche

Toute étude commence par une recherche de documents historiques et d'ouvrages scientifiques ayant traité du sujet. Pour ce qui est des sources historiques, j'ai trouvé des ouvrages aux Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, aux Archives Municipales de Pau à l'Usine des Tramways, et à la Bibliothèque Universitaire de Pau, ainsi que des articles dans des revues scientifiques en ligne. Du côté espagnol, j'ai trouvé des ouvrages aux Archives Royales et Générales de Navarre à Pampelune, ainsi que aux Bibliothèques de Navarre et de Roncal.

Les textes mentionnent, dans diverses formes, les lies et passeries dans les Pyrénées (Cavaillès, Fairén Guillén, Desplat, Tucoo-Chala), le Tribut des trois vaches (Le Blant, Idoate), l'histoire de la ville d'Arette (Lonné-Peyret, Arrègle), et l'histoire de la vallée de Roncal (Idoate, Martín Duque), parmi tant d'autres. Ces ouvrages sont écrits par des chercheurs et des érudits locaux français et espagnols.

Une difficulté attendue à propos des sources écrites et dans le traitement de ce sujet transfrontalier vient du fait que je suis basée sur Pau, donc j'ai commencé par avoir beaucoup plus d'informations sur Arette et la vallée de Barétous que sur Isaba et le côté espagnol. ⁹ Pour atténuer cette disproportion et surtout pour ne pas être partielle ni d'un côté ni de l'autre, je suis allée aux Archives Royales et Générales de Navarre, qui se trouvent à Pampelune, en Espagne, pour y chercher plus d'informations sur Isaba et sur la vallée de Roncal. Pour les

⁸ Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, septembre 2013.

⁹ J'aurais été basée à Pampelune, j'aurais eu le problème inverse.

archives locales, je suis allée à Arette, où j'ai trouvé beaucoup d'informations dans les Archives de la Mairie. De même, je suis allée voir les archives de Roncal, qui se trouvent au village du même nom, ainsi qu'à Isaba, avec un peu moins de succès.

Un des défis principaux que j'ai rencontré c'est le fait d'être la plus objective possible, et de ne pas prendre plus en compte un côté que l'autre. J'ai déjà remarqué qu'il y a une différence d'attitude envers le tribut suivant que l'on se trouve du côté français ou du côté espagnol. Les Espagnols abordent le Tribut d'une manière solennelle et respectueuse, et ils participent à la cérémonie avec une attitude sérieuse et digne. Les Français ne le voient pas d'une manière aussi sérieuse, mais ils reconnaissent l'importance du maintien de la tradition. J'ai rencontré ces différentes attitudes également dans les ouvrages comme dans les entretiens que j'ai réalisés. Il me fallait donc tenir compte d'où venait le témoignage, et traiter tout ce que j'apprenais avec l'objectivité la plus grande possible.

Ironiquement, je n'ai pas encore eu l'opportunité d'assister à la Junte de Roncal elle-même, car je suis arrivée en France après le 13 juillet l'année dernière. Heureusement, dans les données du Laboratoire ITEM, j'ai trouvé une vidéo enregistrée le 13 juillet 2013, au col de la Pierre Saint Martin, pendant la cérémonie. De cette façon, j'ai pu assister « en temps réel » à ce qu'il se passe actuellement au col de la Pierre Saint Martin. La vidéo a aussi des entretiens courts avec les maires d'Arette et d'Isaba ce jour-là, donc j'ai pu voir leur façon d'être et leurs interactions, aussi, avant d'aller faire mon propre travail de terrain. Parmi les entretiens que j'ai menés avec ces deux maires, ensemble ou de façon séparée, ils insistent sur un point c'est celui de la frontière, en affirmant sa non existence par les relations que les deux vallées ont entretenues depuis des siècles. Les documents vidéo déposés au laboratoire ITEM montrent également le déroulement de la journée et les interactions qui se produisent entre les touristes, les habitués et les bergers, qu'ils soient français ou espagnols.

Hypothèses et questionnements

Le récolement de l'ensemble des informations, documents d'archives, publications de statuts divers, enquêtes de terrain et entretiens menés sur Arette et sur Isaba, j'ai rédigé mon mémoire intitulé : *La Junte de Roncal—Une étude contemporaine*. Ce sujet qui s'intéresse à une cérémonie issue d'une sentence arbitrale opposant deux communautés peut, toujours, porter quelques ressentis. J'ai gardé une position neutre rapportant les propos qui m'ont été confiés les croisant avec les documents que j'ai pu consulter et collecter.

Les questions que je traite dans mon mémoire sont les suivantes : Pourquoi est-ce qu'on continue à avoir cette cérémonie ? Comment est-ce que cela a changé dans l'histoire

jusqu'aux temps contemporains ? Comment est-ce que le tourisme a influencé la conservation des traditions dans ces deux villages ? Qu'est-ce que l'on peut attendre dans l'avenir ?

PARTIE I

En découvrant le terrain

MÉTHODOLOGIE

Introduction au terrain

J'ai eu la chance d'arriver en France et immédiatement d'être engagée dans l'enquête de terrain du sujet de recherches qui est au centre de ce mémoire. Deux semaines après mon installation sur Pau je suis partie en Espagne avec une autre jeune chercheuse, Mathilde Lamothe, doctorante en ethnologie.¹⁰ Nous sommes allées à Isaba à l'occasion de la fête du village le 14 septembre, et nous y sommes revenues, deux jours après, pour participer au jour de Saint-Cyprien, le saint patron du village. Là, Mathilde a filmé et enregistré les événements de la journée, y compris un rendez-vous officiel entre l'*alcalde* d'Isaba, Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace, et le maire d'Isaba, Monsieur Pierre Casabonne.

Après, le rendez-vous officiel, nous étions invitées au repas communal, où il y avait la plupart des habitants d'Isaba. Là, nous avons vite été repérées par les villageois ; nous étions des visages nouveaux pour ces personnes qui ont l'habitude de se rencontrer chaque année lors des fêtes et en plus nous filmions. Nous avons donc été placées à la table « d'honneur », celle où étaient les maires, leurs femmes, et les élus. À ce moment-là, je pensais que c'était juste une journée de terrain normale, que les gens ne se souviendraient pas de moi, et que c'était tout. Heureusement, je me m'étais trompée.

Quand, quelques mois après, je suis retournée à Isaba, j'ai loué une chambre chez une femme appelée María Jesús, qui était la même femme qui était assise en face de moi au repas communal en septembre. Quand les gens ont su que la jeune étudiante colombienne était revenue à Isaba, ils étaient intéressés pour me revoir. Par exemple, Monsieur Valentino, qui était à mon côté le jour du repas a même voulu officialiser un rendez-vous avec moi quand je suis revenue. Donc, comme cela, je n'étais pas complètement une étrangère pour eux ; j'étais déjà venue et les gens savaient qui j'étais. Cela m'a donné plus d'intimité avec

¹⁰ Mathilde Lamothe avait déjà fait deux enquêtes de terrain avec des membres de l'équipe de recherches sur les expressions du Patrimoine Culturel Immatériel du laboratoire ITEM de l'Université de Pau, le 13 juillet 2013 pour la journée du *Tribut des trois vaches* et le 21 août de la même année pour le jour de la reconnaissance des bornes frontières entre les villages de Barétous, Soule, Aspe et le village d'Isaba. C'est lors de la dernière occasion que les maires d'Arette et d'Isaba avaient invité la petite équipe de chercheurs à participer aux fêtes d'Isaba, mi-septembre. Le 14 septembre nous étions donc partis avec une délégation d'élus et de membres de la communauté du village d'Arette.

les personnes que j'ai rencontrées, car ils me connaissaient déjà, d'avoir entendu parler de moi ou simplement de m'avoir vue.

J'ai vécu la même situation quand je suis allée faire mon terrain, seule, à Arette. J'ai demandé un rendez-vous avec Monsieur le Maire à la Mairie d'Arette, et quand Pierre Casabonne m'a vu, il a dit, « *Mais on se connaît déjà !* ». Ce fut la même chose avec l'*alcalde* d'Isaba, Ángel Luis de Miguel Barace. La plongée immersive du mois de septembre avait enclenché une situation idéale de proximité avec les deux personnes pivot de mon sujet de recherches. Mathilde et moi leurs avons posés des questions sur la Fête d'Isaba et les relations transfrontalières en septembre de l'année précédente. Nous avons également échangé avec l'érudit local, historien d'Isaba, Monsieur Fernando Hualde. J'avais le souvenir de son nom quand je suis revenue faire du terrain.

Toutes ces relations antérieures m'ont beaucoup aidé à préparer mes enquêtes de terrain ; j'avais une idée des gens avec qui je devais parler. J'avais des noms, j'avais des visages, et j'avais des questions à poser issues des discussions que nous avons eues antérieurement. De leur côté, la situation était aussi favorable, car ils savaient déjà qui j'étais et connaissaient ma façon d'interagir avec les gens.

Cependant, avant d'aller faire des entretiens avec les personnes mentionnées, j'ai dû faire des recherches bibliographiques, pour pouvoir connaître et bien comprendre la situation géographique, économique et historique de mon sujet de recherches. Par exemple, prendre en compte les travaux des chercheurs qui avaient déjà traité de la *Junta de Roncal*, et plus généralement, des *lies et passeries*, j'ai eu une bonne base sur laquelle partir. Avec ces informations, j'ai relevé les traces historiques du *Tribut des trois vaches*, comment la cérémonie se déroulait dans les temps antérieurs, et pourquoi les relations entre les vallées des deux versants existent depuis très longtemps.

Logistique pour aller au terrain

Sur Pau, je n'ai eu aucun problème, je me suis très bien débrouillée entre les Archives Départementales, les Archives communales de la ville de Pau à l'Usine des Tramways ainsi qu'à la Bibliothèque Universitaire de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).

Dans chacune de ces structures, je n'ai eu aucun souci pour trouver les documents qui ont directement trait à mon sujet et les consulter. Le fait d'être étudiante à l'UPPA m'a donné d'accès aux catalogues et aux bases de données sur Internet, que j'ai trouvées très utiles surtout pour la constitution d'une bibliographie générale.

Au niveau des enquêtes de terrain et des entretiens que j'ai dû mener, sur Arette et sur Isaba, ce fut autre chose. Il m'a fallu trouver comment m'y rendre et où je pouvais rester, et en même temps, marquer des rendez-vous avec les gens pertinents et demander l'autorisation d'accéder aux archives. De plus, pour ce qui concerne les communications téléphoniques, j'avais un portable français qui ne fonctionnait qu'en France et quand je suis allée faire mes recherches en Espagne celui-ci ne pouvait pas fonctionner même si, me trouvant à Isaba, je n'étais qu'à quelques kilomètres de la frontière.

Pour la langue j'ai eu moins de problèmes. Cela fait des années que j'étudie le français ; même si je ne suis pas encore arrivée au niveau d'un locuteur natif, je peux m'exprimer et communiquer avec les gens. Les choses se compliquent un peu quand il y a des mots techniques ou inconnus ; je peux être bloquée en termes de compréhension. En plus, mes entretiens en France étaient pour la plupart avec des gens de la vallée de Barétous, une des vallées béarnaises. Alors, il me fallait prendre en compte que la langue du pays n'était pas le français mais le béarnais, et même si les gens parlaient couramment le français¹¹, parfois ils avaient des accents forts.

Quand je suis arrivée en Espagne, j'étais beaucoup plus à l'aise et ce, pour plusieurs raisons : d'abord, ma langue maternelle est l'espagnol, alors je me sentais déjà bien par le fait de pouvoir comprendre les gens ainsi que d'être comprise par eux. En plus, j'y étais déjà allée en septembre, donc je connaissais un peu le village d'Isaba, et je reconnaissais au moins quelques visages.

C'est surtout au niveau du transport que ce fut un défi. Etudiante américaine inscrite à l'Université de Pau pour 10 mois, je n'ai pas de voiture. Pour me déplacer d'un lieu à un autre j'ai donc dépendu des transports en communs régionaux. Pour aller sur Arette, j'ai pu prendre le train de Pau jusqu'à Oloron, et après prendre un bus régional des Transports 64

¹¹ Ce que j'ai trouvé sur Arette, et que c'est pareil dans toute la région, c'est que les grands-parents parlaient béarnais, mais non pas leurs enfants. Actuellement, il y a des efforts pour faire revenir l'héritage de la langue, comme par des écoles où l'enseignement est tout en occitan, comme les Calendretas.

d'Aquitaine, qui m'a laissé en plein centre d'Arette. Le bus passait quelques fois par jour, et pour le train c'était pareil. Donc, là, je n'avais aucun souci.

Pour le logement, je me suis renseignée pour trouver les options les plus économiques. En parlant avec l'Office de Tourisme d'Arette et d'autres gens qui connaissaient les environs, j'ai décidé de rester au Camping d'Arette, géré par Monsieur Bernard Gonzalez, dans un mobil-home. Ce n'était pas loin de la mairie, et j'avais mon propre espace pour m'installer.

Pour me rendre en Espagne, la question du transport était plus compliquée, car il n'y a qu'un petit bus qui monte à la vallée de Roncal une fois par jour ; il part à 19 heures de la gare routière de Pampelune. J'ai donc dû me rendre d'abord à Pampelune, et après un trajet de deux heures je suis arrivée à Isaba. Heureusement Madame María Jesús, que j'avais contactée dans ma recherche d'une chambre à louer sur place, m'a accueillie dans sa maison rurale appelée Garatxandi. Elle est venue me chercher, et je suis arrivée chez elle sans aucun problème. J'ai consulté les horaires pour aller au village de Roncal dans le bus qui retournait en direction Pampelune, et après plus d'une semaine dans la vallée, je suis retournée à Pampelune, pour continuer mes recherches dans les archives.

Une autre difficulté inattendue pour moi était la différence d'organisation des tranches horaires d'une journée, surtout en Espagne. Je n'étais pas prête au fait que les commerces ouvriraient à 10h, que tout s'arrêterait pour le déjeuner et la siesta, entre 15h et 17h, et que les heures normales du travail continuerait jusqu'au soir, même après 20h. Quand je suis arrivée en France, l'horaire français m'a choqué un peu aussi. Maintenant, j'y suis plus ou moins habituée, donc c'était celui d'Espagne qui m'a perturbée.

Archives et ouvrages

Avant de faire mes entretiens aux villages d'Arette et d'Isaba, il fallait apprendre tout ce que je pouvais à propos du *Tribut*, pour savoir qui et quoi était concerné et quels types de questions je devrais poser. J'ai débuté mes recherches en me dirigeant vers les ouvrages qui traitent ou qui mentionnent le *Tribut*, ainsi que les *faceries* et les accords entre les habitants de la montagne en général.

Pour commencer, avant d'aller aux archives françaises ou espagnoles, j'avais déjà une source écrite que pouvait m'être utile. Quand j'étais étudiante universitaire aux États-Unis, j'ai fait l'équivalent du Master 1 français, pour lequel j'ai écrit un mémoire. Ce mémoire traitait de Monsieur Louis de Froidour, grand maître des eaux et forêts et personnage célèbre en France pendant le XVII^e siècle¹². Grâce à ces recherches antérieures, je connaissais déjà le terrain des Pyrénées, y compris les relations entre ses habitants, ainsi que des pratiques coutumières, comme l'acte du *carnal*¹³. Donc, je ne suis pas arrivée sans rien connaître du sujet.

En France :

Sur Pau

Dans les Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques, j'ai trouvé une thèse très pertinente, écrite par Robert Le Blant¹⁴ en 1925. Dans son ouvrage, il fait un exposé des origines du *Tribut*, une revue de la littérature antérieure, et comment cela se passait à l'époque. Étant donné que ses observations sont du début du vingtième siècle, ce qui se passe pendant la journée du *Tribut* a changé. Cependant, le déroulement de la cérémonie lui-même a peu changé depuis plusieurs siècles.

Je n'ai pas trouvé beaucoup de documents aux Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques. Les ouvrages que j'ai pu consulter et qui traitent du *Tribut* ont, à mon avis, bien fait le tour de la question et dressé la liste des documents les plus anciens. Par ailleurs et malheureusement, les Archives Départementales ont souffert d'une prolifération de champignons qui se sont développés sur une grande partie des documents qui y sont conservés. Elles ont donc fermées quand j'étais à mi-parcours de ma recherche.

Je suis donc rendue aux Archives communales de la ville de Pau, à « l'Usine des Tramways », qui conserve les archives contemporaines de commune. J'ai, bien sûr, trouvé peu de documents sur le *Tribut* en lui-même ou sur l'histoire d'Arette ou la vallée de

¹² DE LA TORRE BERÓN, Sara. *The Ordinance of 1669 in Application on the Grande Maîtrise de Toulouse as Documented by Louis de Froidour*. Mémoire de Master 1. Athens : University of Georgia, 2013.

¹³ Le droit de carnal signifie « le droit de saisir le bétail introduit, et même de l'abattre » DESPLAT, Christian (dir.). *Pyrénées – Terres – Frontières*. Paris : Éditions du CTHS, 1996, p. 63.

¹⁴ LE BLANT, Robert. *Le Tribut des trois vaches payé par la vallée de Barétous à la vallée de Roncal*. Thèse de droit. Paris : Université de Paris : Faculté de droit de des sciences économiques, 1925.

Barétous. Par contre, j'ai trouvé des articles dans les journaux concernant les jours après le tremblement de terre de 1969, séisme qui a détruit 80% du village.

À la Bibliothèque Universitaire de Pau, j'ai trouvé quelques ouvrages sur les *lies et passeries*, notamment une collection d'articles par la Société d'Études des Sept Vallées (1986), intitulée *Lies et Passeries dans les Pyrénées*¹⁵. Parmi les articles trouvés dans des basses des données, il y en a plusieurs qui sont dans ce livre-là, alors c'était très pratique.

Sur Arette

Une partie de mon travail de terrain sur Arette était d'aller aux archives de la Mairie. Là j'ai trouvé un gros dossier avec tous les documents qu'ils conservent sur le *Tribut*, ainsi qu'un autre dossier sur les relations avec le village d'Isaba, et le jumelage des deux villages. Dans ce dossier, j'ai trouvé des documents contemporains qui confirment le don des trois génisses aux Espagnols chaque année, signé par le maire d'Arette. Ces documents sont tous identiques ; les seuls éléments qui changent sont les années et les maires des deux villages.

Dans cette boîte, j'ai aussi trouvé des documents originaux dont les plus anciens remontent jusqu'au début du 19^e siècle. Là, l'Acte du *Tribut* est écrit à la main et suivi par les signatures des maires des villages et les autres témoins de la cérémonie. Ces documents, dont les dates s'étagent de 1800 à 1900, ont été envoyés à la sous-préfecture d'Oloron et retournés à la mairie d'Arette, car ils ont tous des sceaux à l'inverse du document, qui confirme leur réception par le sous-Préfet d'Oloron.

Selon Monsieur le maire, Pierre Casabonne, les six villages de la vallée de Barétous alternent entre eux pour définir quels villages fourniront les trois génisses chaque année. Dans la boîte de dossiers sur la *Junte de Roncal*, j'ai vu un calendrier qui indique à quel village correspond le don des vaches selon l'année.

En Espagne :

Sur Pampelune

¹⁵ CAVAILLÈS, Henri. *Lies et passeries dans les Pyrénées*. Tarbes : Archives départementales : Bibliothèque centrale de prêt : Société d'études des Sept Vallées, 1986.

En Espagne, j'ai consulté l'*Archivo Real y General de Navarra*¹⁶ à Pampelune, qui garde tous les documents à propos de l'histoire du royaume de Navarre et de son territoire. Avant d'y arriver, j'avais contacté Monsieur Félix Segura Urrea, archiviste aux Archives Royales (titre officiel : *Jefe de Sección del Archivo Real y General de Navarra*¹⁷), qui m'a renvoyé aux ouvrages de Florencio Idoate, grand historien du Royaume de Navarre et lui-même archiviste aux Archives Royales.

Aux archives, je suis dirigée vers Monsieur Peio Monteano, également archiviste aux Archives Royales (titre officiel : *Técnico Superior*¹⁸), qui a fait sa thèse au sujet des petits villages dans les Pyrénées. Il connaissait bien les Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques, donc cela a vite créé un rapport de complicité et de confiance entre nous¹⁹. Il m'a montré des anciens documents numérisés qui avaient comme mots clés « Roncal » et « vacas » (vaches, en français), y compris quatre mentions du XVII^e siècle²⁰. Il a cherché dans les fonds les plus anciens des archives, et dans le « *Libro de fuegos de 1427/1428*²¹ », il y avait des mentions des communautés « *autorregulantes* » (autorégulatrices, en français) qui avaient besoin de « *frontaleros* » ou « *ballesteros* » (des gardes, en français) pour assurer les limites des frontières et des *faceries* qui existaient entre elles. On a trouvé aussi des mentions de l'incendie de 1427 à Isaba et de la guerre entre le Béarn et la Navarre en 1498.

En dehors des documents, j'ai pu consulter des ouvrages traitant du *Tribut des trois vaches* dans la Bibliothèque de l'Archive Royale, où je n'ai pas pu prendre de photos, mais où j'ai pris des notes. Le tome le plus important, dont j'ai eu la chance de voir et noter des informations à la Bibliothèque des Archives, à la Bibliothèque de Navarre, et même dans la très modeste Bibliothèque Publique de Roncal, c'est celui que Monsieur Félix Segura Urrea

¹⁶ Traduit en français : « l'Archive Royale et Générale de Navarre ».

¹⁷ Traduit en français : « Chef de Section de l'Archive Royale et Générale de Navarre ».

¹⁸ Traduit en français : « Technicien supérieur ».

¹⁹ Dans une autre coïncidence, j'étais déjà allée aux Archives Royales de Navarre avec un groupe d'étudiants de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA). On faisait partie d'une série de journées d'études transfrontalières entre l'UPPA, la *Universidad Pública de Navarra* (Pampelune), la *Universidad del País Vasco* (Vitoria), et la *Universidade Nova de Lisboa* (Lisbonne). Pendant cette sortie universitaire, qui a eu lieu en novembre 2013, Monsieur Peio Monteano nous a fait visiter les Archives Royales, et il se souvenait de moi, car nous avons échangé un peu. Même à cette époque-là, j'avais déjà en tête qu'il faudrait venir aux Archives Royales pour chercher des documents à propos de la *Junte de Roncal*, et en effet, je me suis trouvée là quelques mois après.

²⁰ Ces documents, datant des années 1649, 1644, 1645, et 1652, étaient des sentences arbitrales ou procès judiciaires qui traitaient le carnal du bétail. Le deuxième document mentionnait le carnal de 5000 exemplaires de « *ganado menudo* » ou bétail ovin.

²¹ Référence: Libro de Fuegos de 1427-1428, N. 7, 152 recto-164 verso.

m'avait suggéré dans notre communication : *La comunidad del valle de Roncal*, par Florencio Idoate.²²

Ce gros livre, qui fait environ 500 pages, était un trésor d'informations, car il traitait de toute l'histoire de la vallée de Roncal, y compris, sûrement, le *Tribut des trois vaches*. C'était la base parfait pour comprendre l'histoire des habitants de la vallée, son développement à travers les siècles, l'importance de ses productions de fromages et de ses exploitations forestières ainsi que de ses relations avec ses voisins. C'était aussi très utile en termes de bibliographie, car avec juste ce livre-là comme première source, j'ai pu avoir les noms de tous les ouvrages consultés pour faire cette grosse étude de la région.

Comme déjà mentionné, je suis allée aussi à la Bibliothèque de Navarre, où j'ai trouvé plusieurs d'ouvrages qui traitaient du Tribut des trois vaches et de la vallée de Roncal. Il y avait aussi des documents que je pouvais consulter seulement sur place, mais j'ai pris des notes et des photos quand c'était possible.

Ces recherches à Pampelune m'ont donné une matière importante, qui m'a permis d'équilibrer mes informations sur la *Junte*, car avant d'y aller, j'avais beaucoup plus de renseignement du côté français que du côté espagnol. Le fait d'être basée à Pau avait induit ce déséquilibre ; j'avais beaucoup plus d'informations en français qui traitaient de la vallée de Barétous et d'Arette, et très peu au sujet d'Isaba et même de la vallée de Roncal. Grace aux Archives Royales et à la Bibliothèque de Navarre, j'ai réussi à atténuer cette différence.

Sur Isaba

Sur Isaba, je n'ai pas pu accéder aux archives du village, alors j'ai uniquement le témoignage des personnes avec qui j'ai fait des entretiens, et la littérature antérieure sur le sujet. En parlant avec le maire d'Isaba, Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace, il m'a expliqué que les archives ne sont pas ouvertes au public. Il m'a aussi expliqué qu'il y a des choses qui doivent rester dans le village, car ce sont des informations sacrées et importantes à leurs yeux, dont il ne faut pas faire de publicité. Je comprends ce sentiment qu'il y ait des

²² IDOATE, Florencio. *La comunidad del valle de Roncal*. Pamplona: Excma. Diputación Foral de Navarra, 1977.

choses qui doivent rester dans le village, hors de la vue des étrangers. Cependant, j'aurais quand-même voulu voir juste le dossier avec les documents qui concernent le Tribut.

Heureusement, j'ai parlé avec des gens qui connaissaient vraiment bien l'histoire de leur village, donc j'ai quand-même appris des nouvelles informations pertinentes. À propos des archives historiques d'Isaba, je savais qu'il y avait eu un incendie qui a détruit les archives en 1427. Monsieur Fernando Hualde, érudit local et historien d'Isaba, m'a expliqué qu'un certain Juan Martín Hualde²³ s'est dédié à rassembler toute l'information qui pouvait être récupérée après l'incendie afin de pouvoir sauvegarder l'histoire du village. De ces recollections, il en a produit un livre (perdu et retrouvé au fil du temps) qui racontait les souvenirs des gens, y compris l'histoire d'origine du Tribut des trois vaches.

Sur Roncal

Au village de Roncal, j'avais aussi envie de consulter les archives, mais pas les archives du village, sinon ceux de la *Junta del Valle del Roncal*, qui garde tous les documents à propos de cet ancien organisme de gouvernance de la vallée de Roncal.

Par recommandation de Monsieur le Maire Pierre Casabonne, j'ai contacté la *Junta del Valle de Roncal*. J'avais plusieurs raisons pour y aller, mais ce qui m'intéressait le plus était de pouvoir parler avec le Secrétaire Général de la *Junta del Valle*. Le Secrétaire de la Junta c'est la personne qui dirige la cérémonie le jour du Tribut. Il lit l'Acte ; il le fait signer par les maires et les élus, et il garde le document. Monsieur Marcelino Landa est le Secrétaire de la *Junta* depuis 1981. Pendant son mandat, il m'a raconté que rien n'a changé dans le déroulement du Tribut il-même. Par contre, le repas convivial, les animations, et le marché artisanal sont tous nouveaux, et sont arrivés avec l'augmentation du tourisme.

Monsieur Marcelino Landa m'a montré des anciens documents, qui sont tous très bien conservés dans des dossiers organisés, pas du tout comme les documents à Arette. Il m'a expliqué qu'ils ont contacté des gens pour organiser tous les documents, alors maintenant, ils sont organisés, bien conservés, et faciles à consulter. Il m'a également montré un cahier de documents du XVII^e siècle, transcrits par Monsieur Fernando Hualde, l'érudit local et

²³ Monsieur Fernando Hualde, m'a raconté cette histoire. Cela était très approprié, car le monsieur ainsi surnommé « Hualde » était en effet un ancêtre à Monsieur Fernando Hualde, fait dont il était évidemment très fier.

historien de la vallée de Roncal, que j'avais déjà rencontré sur Isaba. Ces documents sont des originaux, mais le cahier est organisé avec un résumé pour chaque document, suivi par le texte. C'est une façon d'avoir une transcription fidèle aux originaux, sans devoir les sortir chaque fois quelqu'un s'y intéresse.

Entretiens

Mon travail de terrain a été, outre la recherche de documents archivistiques, de réaliser des entretiens avec des gens des deux principaux : Arette et Isaba. Je suis allée faire mon terrain au village d'Arette et je me suis appuyée sur des noms que je connaissais ; cela me donnait un point de départ. J'ai préparé un questionnaire²⁴ avec des axes larges d'interrogation : Introduction, Ancrage historique, Actualité de la pratique, et Patrimonialisation. Dans chacune des catégories, j'avais plusieurs questions à poser.

Pour l'Introduction, c'était une simple présentation de chaque sujet, avec son nom, son occupation, d'où lui et sa famille étaient originaires, et d'autres petits renseignements à propos de sa vie quotidienne. Après, c'était le sujet pertinent : s'il connaissait la *Junta de Roncal*, et s'il y avait participé.

Je voulais savoir ce que les gens connaissaient sur la *Junta*, s'ils connaissaient la légende populaire ou l'histoire rapportée par les historiens. Je leurs ai demandé aussi de me raconter comment se déroule la journée, pour noter des différences entre les années, et voir des petits détails entre un récit et un autre.

Finalement, de façon générale, j'ai demandé la nature des relations entre Arette et Isaba. C'était intéressant de voir les différences entre les réponses, car par exemple, les bergers ont une relation différente avec leurs homonymes à la relation entre les deux maires. Je leurs ai demandé de parler un peu sur les relations politiques, économiques et sociales entre les habitants, et de qualifier s'il y a une vraie « frontière » entre eux.

²⁴ J'avais deux versions du questionnaire : une en français et une en espagnol. Comme j'ai fait du terrain d'abord en France et puis en Espagne, mes questions en espagnol étaient un peu plus pointues que celles que j'ai posées en France. En plus, il était difficile de trouver des traductions exactes pour quelques termes techniques, donc j'ai laissé quelques mots dans leur langue originale. Les deux versions se trouvent dans les annexes.

En France

Mon premier contact était Monsieur Joseph Arrègle, ancien maire d'Arette, érudit, historien, et auteur du livre *Le terroir d'Arette*²⁵. J'ai parlé avec lui lors de rencontre que nous avons organisé sur Pau, en lui posant des questions à propos du Tribut, comment cela a changé depuis des années, et le rôle d'Arette dans l'accord.

Quand je me suis rendue à Arette, Monsieur Arrègle m'a amenée chez deux anciens bergers, les deux qui ont plus de 90 ans. Il voulait me donner une perspective différente du déroulement du Tribut, pour entendre comment il se déroulait il y a plus de soixante ans. Nous sommes allés chez Monsieur Augustin Cazette, et après chez Madame Catherine Claverie.

Sur Arette, j'ai parlé avec Madame Julie Seman, qui travaille pour la Mairie d'Arette, et qui traite des affaires des bergers et s'occupe du secteur agricole. J'ai parlé aussi avec le maire actuel, Monsieur Pierre Casabonne. J'avais déjà parlé avec lui le jour de la Fête d'Isaba en septembre, une autre journée qui reconferme les relations entre Isaba et Arette.

J'ai aussi fait un entretien avec deux agriculteurs, Messieurs Pierre Camou-Ambille et Joseph Libarle, deux noms suggérés par Julie Seman. Les deux sont assez jeunes et sont d'Arette. Les parcours de leurs troupeaux touchent la frontière avec l'Espagne, alors ils sont très familiers avec la *Junta de Roncal* et la Pierre Saint Martin.

Finalement, j'ai parlé avec Monsieur Pierre Biu, un érudit d'Arette qui est aussi retraité. Il fait partie de l'Association Culturelle de Barétous et s'occupe des expositions à la Maison de Barétous.

La plupart des entretiens je les ai faits à la Mairie d'Arette, qui m'a très bien accueillie. Pour les deux anciens bergers, Monsieur Joseph Arrègle m'a amenée à leurs maisons.

En Espagne :

Sur Isaba

²⁵ ARRÈGLE, Joseph. *Le terroir d'Arette de 1186 à 1789. Une terre, des maisons, des hommes*. S. l. n. d. Arette : Joseph Arrègle, 2009. ISBN 9782355190377.

En Espagne j'ai fait des entretiens avec l'Alcalde d'Isaba, Ángel Luis de Miguel Barace, avec l'érudit local, historien de la vallée de Roncal, qui est aussi d'Isaba, Monsieur Fernando Hualde, et finalement, avec le *Secretario General de la Junta del Valle de Roncal*,²⁶ Monsieur Marcelino Landa.

J'ai aussi parlé avec quelques personnes plus âgées du village, y compris Messieurs Valentino et Jesús Mary, et aussi Madame María Jesús, la propriétaire de la maison Garatxandi (où j'étais logé), et son ami, Monsieur Innaki. Ces interactions étaient moins formelles que les autres, car je n'en ai pas fait des enregistrements. C'était juste des conversations que j'ai eues pendant la semaine que j'étais sur Isaba.

Monsieur Valentino ne voulait pas être enregistré en parlant du Tribut, car il m'a dit qu'il ne connaissait pas trop bien l'histoire de la cérémonie. Cependant, il est allé chercher un livret qu'il avait sur le tribut, dans la série « *Navarra : Temas de Cultura Popular*²⁷ ». C'était le même livret, numéro 81, intitulé « *El Tributo de las tres vacas*²⁸ », par Florencio Idoate, que j'avais déjà vu dans les Archives Royales à Pampelune. Monsieur Valentino m'a dit que si cela n'était pas son seul exemplaire, il me l'aurait donné sans aucun souci.

Un après-midi, María Jesús, Innaki, et Messieurs Valentino et Jesús Mary, m'ont amenée au village voisin d'Isaba, qui s'appelle Uztárroz. Là, on est allé au « *Museo del Queso*²⁹ » chez la fromagerie Kabila Enea, où j'ai beaucoup appris par les commentaires variés faites par mes compagnons. Nous sommes aussi allés voir un des ponts romains renommés de la vallée de Roncal, que Monsieur Jesús Mary a restauré lui-même, en faisant un nettoyage de tout ce qui poussait en dessus.

²⁶ En français: « *le Secrétaire Général de la Junte de la Vallée de Roncal* ». Dans cette instance-là, « *Junte* » fait référence à l'unité de gouvernance de la vallée de Roncal et n'a rien à voir avec la *Junte de Roncal* (appelé toujours « *Le Tribut des trois vaches* » en espagnol). L'équivalent pourrait être le « conseil général » de la vallée.

²⁷ Le nom de la série se traduit comme « Thèmes de culture populaire », qui rappelle un peu à la série française similaire, « Que sais-je ? ». Le fait que Monsieur Valentino avait une copie indique que c'est une série étendue et reconnue dans la région, et dont ses thèmes traitent des sujets importants à la culture général navarraise.

²⁸ IDOATE, Florencio. *El tributo de las tres vacas*. Pamplona: Diputación Foral de Navarra, Dirección de Turismo, Bibliotecas y Cultura Popular, 1970. ISBN 84-235-0235-X.

²⁹ Le musée du fromage d'Uztárroz se trouve à la fromagerie « Kabila Enea », qui c'est le nom basque pour le fromage de Roncal. La fromagerie est en bas, et on monte un étage pour arriver au musée, où il y a une exposition de l'histoire de l'industrie de fromage dans la vallée de Roncal, ainsi que des objets quotidiens de la vie du berger.

Le jour avant de partir, je remerciais tous les gens qui m'ont très bien accueillie à Isaba, et une femme plus âgée est venue me parler. C'était Madame Soledad Martillo, qui m'a raconté qu'elle était la seule femme qui avait une fois dirigé la cérémonie du Tribut des trois vaches. C'était d'information très étonnante, qui m'a donné à repenser certains aspects de la cérémonie ! Avant notre brève conversation, je n'avais même pas pensé au rôle des femmes dans le Tribut ou dans les relations transfrontalières, mais dès ce moment, c'était quelque chose que j'avais en tête.

Quand je suis passée par Roncal où j'ai rencontré le Secrétaire Général de la *Junta de Roncal*, Monsieur Macelino Landa, je lui ai demandé une explication sur le rôle des femmes dans la cérémonie, s'il y en avait eu d'autre. Il m'a dit que cela a eu lieu, mais que ce n'était rien d'exceptionnel. C'était simplement que Madame Soledad Martillo avait pris le rôle de *teniente de alcalde* (adjoint au maire, en français) du village de Garde, et elle a dirigé la cérémonie du *Tribut des trois vaches* en 1985.³⁰

Sur Roncal

En descendant la vallée, en direction Pampelune, je me suis arrêtée quelques jours au village de Roncal. Roncal est au centre des sept villages de la vallée de Roncal, et c'est la raison principale pour laquelle le siège de la *Junta General del Valle de Roncal* s'y trouve. Le village est petit, et même si officiellement la population compte 300 habitants, Monsieur Marcelino Landa m'a raconté que la moitié de ces gens habitent autre part et reviennent au village juste quelques fois par an.

Il y a un Office de Tourisme à Isaba, mais malheureusement, il est fermé depuis l'arrivée de la crise en Espagne. Monsieur l'*alcalde* Ángel Luis de Miguel Barace m'a expliqué que l'Office de Tourisme était géré en commun avec la *Casa de la Memoria*³¹, alors ces deux institutions villageoises ont fermé en même temps. Étant-donné la situation, le seul office de tourisme toujours en marche dans la vallée de Roncal se trouve au village de Roncal.

³⁰ Monsieur Marcelino Landa m'a fait une photocopie d'une photo qui montre Madame Soledad Martillo dirigeant la cérémonie. Elle porte l'habit roncalais traditionnel des femmes, et elle tient dans la main la « *bara de mando* » (le bâton) de l'*alcalde*. La photo se trouve dans les annexes.

³¹ Traduit en français : La Maison de la Mémoire.

Alors, je me suis rendue à l'Office de Tourisme de Roncal, où j'ai parlé avec une femme appelée Eneritz. Elle m'a donnée des informations sur le tourisme lié au Tribut des trois vaches et sur le tourisme dans la vallée de Roncal en général. Elle m'a expliqué qu'il n'y a pas autant de touristes dans la vallée de Roncal que dans les autres vallées navarraises, mais qu'il y a pas mal de gens qui montent au col de la Pierre Saint Martin le jour du Tribut. Eneritz m'a aussi imprimé une copie de la programmation de la journée du Tribut des trois vaches en 2013.³²

Aussi pendant mon séjour à Roncal, je suis allée au *Casa-Museo Julián Gayarre*, pour en apprendre un peu plus sur la culture du village et de la vallée. Julián Gayarre est né à Roncal, et est devenu un ténor d'opéra très célèbre, à la renommée internationale. Pour moi ce fut une belle surprise quand j'ai vu, parmi les nombreux documents le concernant, une copie de l'Acte du Tribut des trois vaches, de l'année 1883³³ !

Comme j'avais appris, à ce moment-là, que les gens qui assistaient au Tribut étaient les participants et presque rien d'autres mais que cependant, les élus pouvaient inviter les personnes qu'ils voulaient pour servir de témoins. Ce fut le cas pour Monsieur Julián Gayarre. L'année 1883, le ténor roncalais est monté au col de la Pierre Saint Martin où il a vu le déroulement de la cérémonie, après laquelle il a signé l'Acte comme témoin officiel.³⁴

Sur Pampelune

À Pampelune, mes recherches étaient plutôt bibliographiques, mais j'ai eu une longue conversation instructive avec Monsieur Peio Monteano aux Archives Royales, comme déjà mentionné. Je n'ai pas fait un entretien formel, mais j'ai pris des notes de la conversation après que l'on ait eu parlé, car j'y avais trouvé des informations pertinentes.

³² La programmation de la journée du 13 juillet 2013 est presque identique à celle des années antérieures, car Eneritz m'a montré celle du 2012, et c'était pareil sauf la date. Le programme se trouve dans les annexes.

³³ C'est l'article numéro 23 qui se trouve au *Casa-Museo Julián Gayarre* dans le village de Roncal. La description accompagnante dit : « *Acta del Tributo de las Tres Vacas en la que Julián Gayarre firmó como testigo* ». Junta del Valle de Roncal. La Piedra de San Martín, 1883. ».

³⁴ Le texte de l'Acte de 1883 lit : « ...Y dándose por terminado el acto, se extendió la presente acta, ante los testigos de Julián Gayarre, eminente y célebre tenor, natural de Roncal... » « ...que la firmaron con todos los representantes y veterinario, de todo lo que yo el Secretario, certifico. » (Traduction en français: « ...Et terminée la cérémonie, s'est étendue l'acte présente, devant les témoins de Julián Gayarre, éminent et célèbre ténor, naturel de Roncal... » « ...que l'ont signée tous les représentants et vétérinaire, tout ce que moi le Secrétaire, certifie. »). Cela est suivi par les signatures, y compris celle de Julián Gayarre.

De plus, je suis allée à l'Office de Tourisme de Pampelune, où j'ai demandé des informations au sujet du Tribut. D'abord, je voulais voir s'ils avaient des informations substantielles à propos du Tribut des trois vaches. Ensuite, je voulais avoir des informations sur le tourisme en général vers la vallée de Roncal, pour voir qui s'y intéressait. Je n'ai pas trouvé beaucoup d'information, car ils m'ont expliqué que c'était plutôt l'Office du Tourisme de Roncal qui s'occupait de la promotion de la journée du 13 juillet.

En plus, ce à quoi je n'avais pas pensé, c'est que les fêtes de Pampelune, elles aussi internationalement connues pour leurs *corridas* de taureaux et l'*encierro* matinal qui les précède, coïncident avec le jour du Tribut des trois vaches.³⁵ Alors, la plupart des touristes qui passent par l'Office de Tourisme de Pampelune en été sont plus intéressés par les fêtes qui se déroulent autour d'eux qu'à une journée traditionnelle qui se passe en haute montagne.

Conclusions

Le travail de terrain était une partie éprouvante mais indispensable de cette recherche. La *Junte de Roncal* est considérée comme un Patrimoine Culturel Immatériel, une tradition vivante. Alors, il fallait aller parler avec les gens qui participent encore à cette tradition millénaire, pour comprendre pourquoi cela continue à avoir lieu et comment cela se déroule.

Des différences que j'ai noté entre les entretiens que j'ai faits c'est que ceux que j'ai réalisés en Espagne étaient plus détaillés que ceux que j'avais déjà faits en France. Il y a plusieurs raisons à cela : d'abord, ce n'était pas ma première sortie de terrain, donc j'étais plus à l'aise dans la façon de conduire l'entretien. J'avais également des questions plus pointues à demander, car il y a eu un mois de décalage entre les entretiens faits sur Arette et ceux faits sur Isaba. Alors, j'ai eu du temps pour réfléchir sur les informations que j'ai apprises à Arette et sur comment modifier mes questions pour le côté espagnol. En plus, au niveau de la langue, je suis toujours plus à mon aise quand il faut parler en espagnol qu'en français, donc j'ai pu mieux interroger les gens leur demandant d'éclaircir ou de préciser des points particuliers.

J'avais l'avantage d'être une jeune chercheuse, donc les gens voulaient m'aider avec tout ce qu'ils pouvaient. Surtout à Isaba, où la population est majoritairement représentée par des personnes assez âgées, ils étaient très contents et prêts à me trouver des informations

³⁵ Les fêtes de San Fermín débutent le 6 juillet à midi et se terminent le 14 juillet à minuit.

pertinentes, ou bien, de m'amener dans des lieux que je pouvais trouver intéressants, comme ce fut le cas avec le *Museo del queso* à Uztárroz. Je fus bien accueillie dans les différents logements que j'ai loués, et je me suis très bien entendue avec tous les gens chez qui je suis restée.

Conclusions sur la méthodologie

C'est ironique de penser que j'ai passé presque une année en étudiant la *Junte de Roncal*, mais je n'ai pas encore eu l'opportunité d'y assister. Je suis arrivée en France après le 13 juillet 2013, et je soutiendrai mon mémoire avant le 13 juillet 2014. Cependant, je retournerai sur le terrain le jour de la cérémonie, cette fois-ci au col de la Pierre Saint Martin. Monsieur le maire d'Arette, Pierre Casabonne, m'a déjà dit que je serai une des invités d'honneur.

Quand j'étais sur Isaba, tous les gens avec qui j'ai parlés me demandaient quand j'allais revenir. Je leurs ai dit que je ne savais pas, mais que sûrement je serais là à la cérémonie du 13 juillet de cette année. Alors, cela sera intéressant de revoir mes interlocuteurs, et même en pleine célébration du Tribut sur lequel je leurs ai posé des questions. Finalement, sans doute, le point culminant sera de voir le déroulement de la cérémonie. J'ai hâte de voir moi-même, en personne, ce qui se passe au col de la Pierre Saint Martin, après avoir lu tout ce que j'ai pu sur l'histoire de la *Junte de Roncal*.

Cela me permettrait aussi de participer à toute la journée, car la cérémonie est une petite partie de la programmation de la journée. Je suis curieuse de voir les relations entre les Français et les Espagnols, car, sauf à la Fête d'Isaba, je n'ai pas encore vu les interactions entre les gens des deux côtés de la montagne. J'ai également envie de voir le rôle des touristes ; je n'ai parlé qu'avec des gens du coin, et je voudrais demander pourquoi ils se sont rendus au col voir la *Junte* ou participer à la journée.

Maintenant, le défi c'est de trouver un équilibre entre les sources historiques écrites et les sources orales contemporaines. Car il y a beaucoup d'experts qui ont fait le travail historique avant moi, et il n'y a pas beaucoup de travaux qui ont été conduits sur la période contemporaine, je m'engagerai sur le second point. Il fallait bien tenir compte de tout ce qui

avait été fait avant, pour pouvoir placer la *Junte* dans une certaine actualité. Ainsi, ce n'est pas seulement voir comment cela se déroule aujourd'hui mais c'est de prévoir ce qu'on peut attendre dans l'avenir. Il faut analyser ce que les gens pensent à propos de la *Junte de Roncal* et pourquoi c'est nécessaire qu'elle continue, de la façon qu'elle a été établie il y a plus de 600 ans, et à perpétuité.

PARTIE II

*Barétous et Roncal :
Une histoire complexe*

PRÉSENTATION DE L'ENDROIT

Pour pouvoir comprendre les origines de la *Junte de Roncal*, il faut d'abord se familiariser avec l'endroit où ce tribut est né. Une bonne compréhension de sa description historique, géographique, géologique et économique permet de mieux saisir pourquoi ces événements ont eu lieu et pourquoi la *Junte* commémore un tribut qui doit être payé à perpétuité.

Les Pyrénées

Les Pyrénées sont une chaîne montagneuse qui forme la frontière naturelle entre la France et l'Espagne. Une brochure touristique réalisée par le *Departamento de Cultura, Turismo y Relaciones Institucionales del Gobierno de Navarra*³⁶ donne une description complète des Pyrénées :

« ...*Los Pirineos [son] una zona montañosa transitada desde hace siglos por guerreros, pastores, peregrinos, reyes, héroes y contrabandistas. Los Pirineos forman un paisaje de altas cumbres y hondos valles, bosques umbríos y luminosos prados alpinos, desfiladeros y cañadas. La cadena pirenaica declina suavemente de este a oeste.* »³⁷

³⁶ Traduit en français : Le Département de Culture, Tourisme et Relations Internationales du Gouvernement de Navarre.

³⁷ Traduit en français: « *Les Pyrénées [sont] une zone montagneuse transitée depuis des siècles par guerrières, bergers, pèlerins, rois, héros, et contrebandiers. Les Pyrénées forment un paysage de hautes cimes et vallées profondes, de forêts ombreux et prés alpins lumineux, de défilés et gorges. La chaîne pyrénéenne décline doucement de l'est à l'ouest.* » Brochure touristique, *Los Pirineos*. Pamplona : Gobierno de Navarra : Departamento de Cultura, Turismo y Relaciones Institucionales, 2012. (p. 3).



En France, « *la chaîne pyrénéenne... recouvre, d'ouest en est, la partie méridionale des Pyrénées Atlantiques, des Hautes Pyrénées, de la Haute Garonne, de l'Ariège, de l'Aude et des Pyrénées Orientales* ». ³⁹ Ce qui est caractéristique de cette chaîne de montagne c'est qu'elle porte les traces d'une histoire longue de la présence humaine remontant aux couches préhistoriques très anciennes. D'après les excavations archéologiques réalisées au gouffre de la Pierre Saint Martin, il y a des éléments qui « *sembl[ent] correspondre à une circulation des animaux domestiques* ». ⁴⁰ Ce terrain est en effet très particulier, très accidenté, ⁴¹ caractérisé par un plateau karstique où-il arrivait parfois que les animaux tombaient ou il était possible que l'on s'en débarrasse à leur mort. Ces excavations ont fourni des informations qui indiquent que des « *bêtes seraient tombées dans des pièges naturels (trous à l'entrée des réseaux karstiques) pendant la transhumance d'été* ». ⁴² Cette présence met en évidence « *l'occupation de la montagne par l'homme, à partir de la fin de la Préhistoire* ». ⁴³

Le fait que l'homme a toujours vécu dans la montagne nous plonge directement dans la pratique de la transhumance, et souligne son caractère essentiel pour l'économie de la région. Dans les Pyrénées, la richesse était plutôt dans la montagne, et les « maisons » ⁴⁴ qui

³⁸ Source : http://www.pyrenees.com/guide/images/small_pyrenees_map.jpg. J'ai mis les noms des pays et de l'Océan Atlantique en français.

³⁹ CENTRE TECHNIQUE DU GÉNIE RURAL DES EAUX ET DES FORÊTS. *La transhumance dans l'élevage pyrénéen*. Pau : Centre de Documentation Géographie UFR Lettres, 1977, p. 15.

⁴⁰ DISTRICT DE LA VALLÉE DE BARÉTOUS. *Barétous*. Biarritz : Presses de la Sai Biarritz, 1991.

⁴¹ Communication avec Monsieur Pierre Camou-Ambille, faite à Arette, février 2014.

⁴² DISTRICT DE LA VALLÉE DE BARÉTOUS (1991), p. 36.

⁴³ Ibid., p.36.

⁴⁴ Au sens pyrénéen la maison est une entité juridico-économique. Propriété d'un seul héritier qui doit en garantir la permanence, la fratrie se mettant a son service. En système montagnard, les maisons ont leur "excroissance" dans les estives où elles envoient un cadet gradient du troupeau. La richesse s'entend autant sur le lieu physique de la bâtisse que de l'espace dans lequel elle rayonne. Les cabanes d'estives, qu'on les appelle *cujalar* ou *cayolar*, affirment la puissance de certaines maisons. Voir, CURSENTE, Benoît, *Des maisons et des hommes : la Gascogne médiévale, XIe-XVe siècle*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 1998. LE PLAY, Frédéric. *Les Mèlouga : une famille pyrénéenne au XIXe siècle*. Paris : Nathan, 1994. ZINK, Anne. *L'héritier de la maison : géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime*. Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1993.

pouvaient y avoir accès, étaient prospères, c'est ce que relève l'étude *La transhumance dans l'élevage pyrénéen*, menée par le Centre Technique du Génie Rural des Eaux et des Forêts du Ministère de l'Agriculture :

« Autrefois, les montagnards, par rapport aux gens de la plaine, représentaient à la fois la richesse et la puissance. La richesse c'était le troupeau, qui, alors, était considéré comme un capital très important. La puissance leur venait du fait qu'ils étaient groupés et indépendants. »⁴⁵

La force économique des maisons repose sur l'exploitation des terres mais surtout sur les troupeaux, bovins, ovins, équins et caprins. Dans les vallées des Pyrénées, l'espace cultivable étant restreint le recours à la gestion commune d'espace plus grand s'est imposé, les hommes allant chercher la ressource vitale plus haute dans l'espace montagnard. C'est donc mis en place un fonctionnement saisonnier de déplacements des bêtes et des hommes entre estive et village, montagne et plaine : la transhumance. Cette pratique agropastorale, a toujours été en usage dans les Pyrénées,⁴⁶ et elle continue à être vivante au présent.

La transhumance

La transhumance est un phénomène qui joue un rôle très important dans les vallées pyrénéennes, y compris celles de Barétous et de Roncal. Cette pratique pastorale a des implications économiques, culturelles, et sociales.⁴⁷ De façon générale, elle peut être définie comme : « ...l'utilisation de ressources en pâturages, situées dans des zones complémentaires dont chacune ne peut nourrir le bétail qu'une partie de l'année ». ⁴⁸

Une définition complémentaire de la transhumance c'est :

⁴⁵ CENTRE TECHNIQUE DU GÉNIE RURAL DES EAUX ET DES FORÊTS. *La transhumance dans l'élevage pyrénéen*. Pau : Centre de Documentation Géographie UFR Lettres, 1977, p. 69.

⁴⁶ CAVAILLÈS, Henri. *La transhumance pyrénéenne et la circulation des troupeaux dans les plaines de Gascogne*. Aubenas d'Ardèche : Éditions Cairn : Imprimerie Lienhart, 2003, p. 9.

⁴⁷ SEGUÍ, Joan. "Transhumance: An ethnoarchaeological perspective. In *Pyrénées – Terres – Frontières* (Desplat, 1996), p. 19.

⁴⁸ CENTRE TECHNIQUE DU GENIE RURAL DES EAUX ET DES FORÊTS. *La transhumance dans l'élevage pyrénéen*. Pau : Centre de Documentation Géographie UFR Lettres, 1977. (p. 13).

« *Transhumant systems involve the movement of herds of domestic herbivores—cattle, horses, but especially sheep and goat—among complementary seasonal pastures, as an integral part of a more broadly based agricultural system which includes sedentary cultivation.* »⁴⁹

Dans un contexte plus spécifique, la transhumance dans les Pyrénées est mise en évidence par la nécessité d'adapter les pratiques agropastorales au terrain. *La transhumance dans l'élevage pyrénéen* explique l'importance de cette pratique dans le milieu pyrénéen :

« *Dans le massif pyrénéen, les mouvements saisonniers des troupeaux, que l'on peut regrouper sous le terme général de transhumance, correspondent à la nécessité d'utiliser d'une manière complémentaire, les ressources fourragères des pâturages d'altitude, des vallées, et même des côteaux et plaines voisines* ».⁵⁰

Il y a deux types principaux de transhumance : la transhumance estivale et la transhumance hivernale. En été, « *les troupeaux de villages de montagne... [vont] à la recherche de pâturages d'été abondants et peu coûteux.* »⁵¹ Par contre, en hiver « *[l]es éleveurs montagnards [doivent] faire hiverner tout ou partie de leur cheptel en plaine.* »⁵²

Les deux vallées concernées

La vallée du Barétous – France

⁴⁹ Traduit en français : « *Les systèmes de transhumance comprennent le mouvement de troupeaux des herbivores domestiqués—des bovins, des chevaux, mais particulièrement des moutons et des chèvres—entre pâturages complémentaires saisonniers, comme une partie intégrale d'un système agricole plus large qui inclut des cultures sédentaires.* » (p. 51).

GEDDES, David S. Neolithic transhumance in the Mediterranean Pyrenees. In: *World Archaeology*, 1983. Vol. 15, No. 1, pp. 51-66.

⁵⁰ CENTRE TECHNIQUE DU GENIE RURAL DES EAUX ET DES FORÊTS. *La transhumance dans l'élevage pyrénéen*. Pau : Centre de Documentation Géographie UFR Lettres, 1977. (p. 3).

⁵¹ Ibid., p. 3.

⁵² Ibid., p. 3.



53

La vallée du Barétous se trouve dans la partie occidentale de la chaîne des Pyrénées ; elle est dans la zone frontière entre la France et l'Espagne. Située dans le département des Pyrénées-Atlantiques, Barétous est la vallée « *la plus petite* »⁵⁴ et « *la plus occidentale des trois grandes vallées béarnaises* »⁵⁵, et elle a des limites avec la vallée de Soule, qui est elle « *la plus orientale du Pays Basque français* »⁵⁶. Elle fait 210 km² et compte une population de 3200 habitants, dont 1100 vivent à Arette⁵⁷. La vallée comprend six communes, qui sont : Arette, Aramits, Ance, Féas, Issor, et Lanne-en-Barétous. Arette est le village principal du Barétous et rassemble environ un tiers de la population de la vallée.⁵⁸

⁵³ Source: <http://www.lapierrestmartin.com/pyrenees/i/h/carte-franceg.gif>. J'ai fait quelques modifications sur la carte.

⁵⁴ ARRÈGLE, Joseph. *Le terroir d'Arette de 1186 à 1789. Une terre, des maisons, des hommes*. S. l. n. d. Arette : Joseph Arrègle, 2009. ISBN 9782355190377, p. 13.

⁵⁵ DISTRICT DE LA VALLÉE DE BARÉTOUS. *Barétous*. Biarritz : Presses de la Sai Biarritz, 1991, p. 39.

⁵⁶ Ibid., p. 39.

⁵⁷ Informations présentées à la Maison du Barétous, à Arette, février 2014.

⁵⁸ Monsieur le maire d'Arette, Pierre Casabonne, m'a expliqué qu'en Barétous il y a à peu près 3300 habitants, et qu'« *à Arette, on pèse un tiers* ». Alors, le village d'Arette compte 1100 habitants. Communication avec le maire actuel d'Arette, Monsieur Pierre Casabonne, fait à Arette, février 2014.

L'agropastoralisme

La vallée de Barétous pratique donc la transhumance, et les bergers se retrouvent sur le lieu dit de « La Pierre Saint Martin », ce vaste ensemble karstique administrativement situé sur la commune d'Arette. La pression d'occupation de ce plateau a toujours été importante tant pour les agropasteurs du versant sud comme du versant nord, donc très tôt sont apparus des accords autorisant une gestion des ressources naturelles en herbe et en eau. Certains de ces espaces de pacage et surtout l'unique point d'eau se trouvent sur la commune d'Isaba en vallée de Roncal aujourd'hui sur le versant espagnol. En Barétous, les bergers dépendent donc des estives sises du côté espagnol, la raison pour laquelle les accords pastoraux ont toujours été et sont toujours aussi importants.

Le bétail est principalement ovin, et les bergers ont des troupeaux de brebis à lait.⁵⁹ Le fromage est le revenu principal des agropasteurs et la saison estivale est celle d'une production très recherchée par les amateurs. Durant cette période de l'année le fromage est élaboré dans les cabanes d'estive.⁶⁰

Cependant, aujourd'hui il y a le problème du coût de production ; si le prix du fromage se maintient stable, le coût de sa production continue d'augmenter.⁶¹ Par contre, il y a eu quand-même des changements significatifs. En effet Monsieur Pierre Camou-Ambille a vécu un grand changement dans la fabrication du fromage. S'il y a encore peu il était fait à la main ; maintenant, beaucoup d'opérations sont « mécanisées » comme la presse à fromage, ou « sous contrôle » comme la chauffe du lait.⁶²

L'exploitation forestière

Au XVII^e siècle, Jean Baptiste Colbert (par ordre du Roi Louis XIV) a chargé Louis de Froidour de faire un inventaire des forêts royales.⁶³ Les Pyrénées étaient une source importante de matière première pour la construction de la mâture pour les navires de la Marine Nationale.⁶⁴ Par contre, en Barétous, l'exploitation forestière était grevée par des problèmes de corruption et mauvaise gestion. Ces problèmes ont mené à la déclaration faite

⁵⁹ Communication avec Monsieur Joseph Libarle, faite à Arette, février 2014.

⁶⁰ Communication avec Monsieur Joseph Libarle, faite à Arette, février 2014.

⁶¹ Informations présentées à la Maison du Barétous, à Arette, février 2014.

⁶² Communication avec Monsieur Pierre Camou-Ambille, faite à Arette, février 2014.

⁶³ DE LA TORRE BERÓN, Sara. *The Ordinance of 1669 in Application on the Grande Maîtrise de Toulouse as Documented by Louis de Froidour*. Mémoire de Master 1. Athens : University of Georgia, 2013.

⁶⁴ DISTRICT DE LA VALLÉE DE BARÉTOUS (1991), p. 79.

en 1722 par une commission d'inspection, qui a déclaré « *que la forêt d'Arette [était] détruite* ». ⁶⁵

La langue – Le béarnais

La vallée de Barétous a comme langue originale l'occitan dans sa variante dialectale le gascon et nommée ici particulièrement par les locuteurs « béarnais ». ⁶⁶ Cette langue fut langue de communication, langue de composition poétique et langue administrative ; ainsi « *[l]es documents les plus anciens sont écrits dans cette langue* ». ⁶⁷ Comme la vallée de Barétous est la voisine de la vallée de Soule qui est de langue basque dans sa variante souletine, on peut rencontrer quelques terminologies issues de cette dernière. Cependant, même si le béarnais était autrefois la seule langue courante, aujourd'hui, c'est le français qui est la langue du quotidien. En parlant avec des gens d'un certain âge originaires d'Arette, ils m'ont dit que leurs grands-parents parlaient béarnais, mais eux-mêmes, ils n'ont pas appris la langue. ⁶⁸

Cela pose un problème intéressant en relation à la *Junte de Roncal*, car les bergers qui étaient sur le plateau de la Pierre Saint Martin, à la limite administrative et étatique, en haute montagne, devaient trouver une façon de se communiquer et de se comprendre entre eux, alors que côté vallée de Barétous la langue des échanges quotidiens n'était pas uniquement le français mais le béarnais, et du côté Roncal ⁶⁹, c'était bien l'euskara (basque) et non l'espagnol. Cela devait être un grand déficit que nous ne pouvons évaluer aujourd'hui, mais le béarnais est très proche dans sa syntaxe et son vocabulaire de l'espagnol et actuellement il est aisé de constater que les Barétounais parlent plus volontiers espagnol avec leurs compatriotes du versant sud que l'inverse. D'ailleurs, Monsieur Pierre Casabonne, maire d'Arette, parle couramment l'espagnol, et c'est dans cette langue qu'il se communique avec son homologue, l'*alcalde* d'Isaba, Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace. Messieurs Joseph Libarle et Pierre Camou-Ambille, deux bergers qui ont des parcours près de la frontière, ont aussi confirmé ce

⁶⁵ Ibid., p. 80.

⁶⁶ Ibid., p. 61.

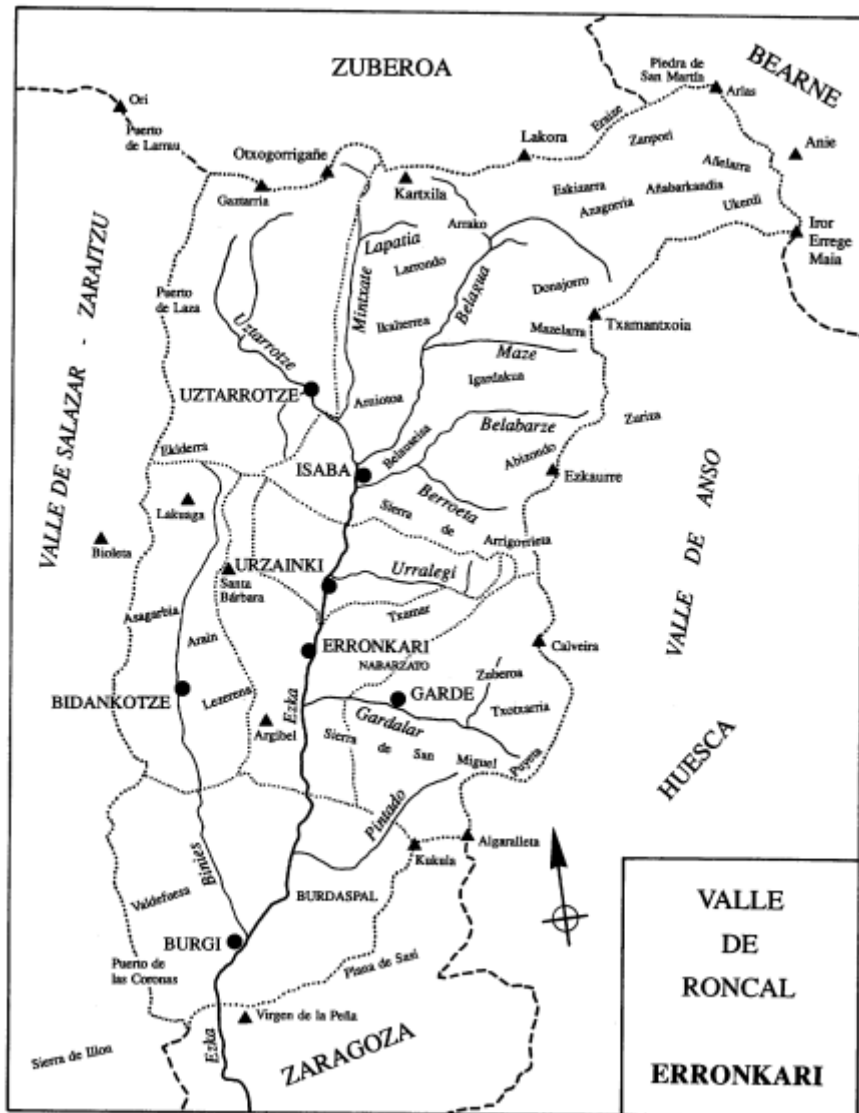
⁶⁷ Ibid., p. 61.

⁶⁸ Communication avec Monsieur Pierre Camou-Ambille, faite à Arette, février 2014.

⁶⁹ Communication avec Monsieur Marcelino Landa, faite à Roncal, mars 2014.

phénomène. Ce sont eux qui traversent cette frontière linguistique, car ils se communiquent avec les bergers espagnols en espagnol.⁷⁰

La vallée de Roncal – Espagne



71

Le fromage – El queso

⁷⁰ Communications avec Messieurs Joseph Libarle et Pierre Camou-Ambille, faites à Arette, février 2014.

⁷¹ Source : <http://www.euskomedia.org/ImgsAuna/41037201.gif>.

Une industrie très importante pour la vallée de Roncal c'est la fabrication de fromage de Roncal. Érudit local, historien de Roncal, Monsieur Fernando Hualde m'a expliqué que le fromage de Roncal est la première appellation « fromage » en Espagne. En fait, en suivant les informations de mon interlocuteur j'ai appris qu'en Navarre il y a deux appellations d'origine pour le fromage, celle qui reconnaît le savoir-faire spécifique de la vallée de Roncal et une autre appellation d'origine qui rassemble tous les autres fromages sous une même étiquette « Idiazabal ».

Lors de mon séjour qui s'est déroulé à Isaba, la femme avec qui je suis restée s'est intéressée à moi et à mes recherches. Madame María Jesús, propriétaire de la maison Garatxandi, m'a présentée à son ami Monsieur Innaki, ainsi que leurs connaissances Messieurs Valentín et Jesús Mary. Tous les quatre, ils m'ont amenée à une fromagerie roncalaise au village voisin d'Isaba, qui s'appelle Uztárroz. Là, on a visité le *Casa-Museo Kabila Enea*, où une exposition retrace la vie des bergers dans la vallée, y compris sa maîtrise de la transformation du lait en fromage.

Ma conversation au sujet du fromage de Roncal avec Monsieur Fernando Hualde souligne l'importance de cette industrie dans la vallée :

« Ha sido una industria siempre muy importante. Y bueno, hoy dentro de los quesos que hay en toda España, pues de los más antiguos, de forma documentada. Y sobre todo, es un queso que siempre ha estado digamos en primera línea de calidad... Hace 300 años, era muy famoso el queso de Roncal. Hace 200 también, hace 100 también. Hoy, es la primera designación de origen que tiene un queso... Que es difícil... Sobre todo hoy, que hay tantos quesos en todos sitios, pues. Que mantengas esa línea de calidad, pues es importante. Es bueno... En Navarra hay dos denominaciones de origen, de queso. Queso de Roncal, queso de Idiazabal. El queso de Roncal se hace en Roncal, y el queso de Idiazabal en el resto de Navarra. Está regulado eso para que sea así. »⁷²

⁷² Traduit en français : « Oui, le fromage a toujours été une industrie très importante. Et bien, aujourd'hui entre les fromages qu'il y a dans toute l'Espagne, bon [c'est] l'une des plus anciens, de façon documentée. Et surtout, c'est un fromage qui a toujours été disons en de première qualité... Il y a 300 ans, c'était très reconnu le fromage de Roncal. Il y a 200 [ans] aussi, il y a 100 [ans] aussi. Aujourd'hui, c'est la première appellation d'origine d'un fromage... Ce qui est difficile... Surtout aujourd'hui, car il y a tant de fromages partout, bon. Qu'on maintienne cette première qualité, bon c'est important. C'est bon... En Navarre il y a deux appellations

Le bois – El bosque

Une autre industrie très importante dans la vallée de Roncal, et en général dans les vallées navarraises c'est l'industrie du bois. Les terres de la vallée sont très riches en bois.

Le problème c'était qu'avant l'existence de la route qui liait les villages de la vallée, il n'y avait pas de moyen de transport terrestre pour faire descendre le bois. Alors, les Roncalais ont utilisés l'Esca, la rivière qui irrigue toute la vallée, en pratiquant le radelage, une façon de faire descendre le bois en assemblant les troncs des arbres avec une attache végétale, en sections de trois. Ces constructions s'appellent ici *almadías*, et ressemblent à un radeau.

Les *almadías* sont une importante tradition à Roncal, et Monsieur Fernando Hualde m'a expliqué qu'il y a même un jour de l'année réservé pour « *la Fiesta de la almadía* »⁷³.

« Les hirondelles » – « Las golondrinas »

Les femmes espagnoles traversaient la frontière pour chercher du travail en France, et la plupart d'entre elles arrivaient à Mauléon, pour y travailler dans les usines de fabrication d'espadrilles. On les surnommait les *golondrinas* (les hirondelles, en français) parce qu'elles s'habillaient de noir et elles parlaient et riaient entre elles comme des joyeux oiseaux.

Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace m'a raconté:

« ...donde las chicas jóvenes de estos pueblos, iban a hacer alpargatas, a coser alpargatas, a las fábricas de Mauleón, en Zuberoa... Eran muy jóvenes... iban a Mauleón, y trabajaban toda la campaña de la alpargata, y luego volvía al pueblo... Muchas chicas se quedaron en Mauleón, y se casaron en Mauleón... Les llamaban las

d'origine, de fromage. Fromage de Roncal, fromage d'Idiazabal. Le fromage de Roncal est fait à Roncal, et le fromage d'Idiazabal dans le reste de la Navarre. C'est régulé pour que cela soit comme ça. » Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, mars 2014.

⁷³ Traduit en français : « La Fête de l'*almadía* ».

Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, mars 2014.

golondrinas, porque eran jóvenes, iban vestidas de negro, y siempre eran muy alegres, siempre estaban bailando, cantando ». ⁷⁴

À cette époque-là l'industrie était à Mauléon en vallée de Soule, il y a donc eu une forte immigration vers la France qui a marqué la première moitié du XX^e siècle.

Cet épisode contemporain des *golondrinas* a prolongé une longue tradition d'échanges entre les communautés des deux côtés de la montagne. Les jeunes femmes se mariaient parfois et restaient en France ou bien elles rentraient en amenant leur époux en Espagne. Alors, « *il y avait beaucoup de couples qui se faisaient des deux côtés* ». ⁷⁵ Les échanges transfrontaliers n'étaient pas uniquement que des échanges commerciaux, ces derniers s'appuyaient sur des bases culturelles et renforçaient les liens sociaux que les communautés frontalières ont toujours pratiquées.

La frontière

Le col de la Pierre Saint Martin

À 1800 mètres d'altitude sous le niveau de la mer, ⁷⁶ à 23 kilomètres d'Arette ⁷⁷ par la route internationale D-132 (en France)/NA-137 (en Espagne), on trouve le col de la Pierre Saint Martin, ainsi nommé par la borne du même nom qui marque la frontière entre les deux états. Le col de la Pierre Saint Martin se trouve, comme nous l'avons déjà souligné, dans une région karstique « *constituée par les calcaires des canyons* », ⁷⁸ caractérisé par des « *pâturages assez maigres, dans un paysage très marqué par l'absence totale d'écoulement* ». ⁷⁹

⁷⁴ Traduit en français : « ...où les jeunes femmes de ces villages, allaient faire des espadrilles, à tricoter des espadrilles, aux usines de Mauléon, en Zuberoa [Soule] ... Elles étaient très jeunes... elles allaient à Mauléon, et elles travaillaient toute la campagne de l'espadrille, et après elles revenaient au village... Beaucoup de femmes sont restées sur Mauléon, et elles se sont mariées à Mauléon... Les gens les appelaient les hirondelles, car elles étaient jeunes, étaient vêtues de noir, et étaient toujours très heureuses, elles étaient toujours en train de danser, de chanter. » Communication avec Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace, faite à Isaba, mars 2014.

⁷⁵ Communication avec Monsieur François « Patxi » Estornès, faite à Isaba, septembre 2013.

⁷⁶ DISTRICT DE LA VALLÉE DE BARÉTOUS (1991), p. 45.

⁷⁷ Informations présentées à la Maison du Barétous, à Arette, février 2014.

⁷⁸ DISTRICT DE LA VALLÉE DE BARÉTOUS (1991), p. 45.

⁷⁹ Ibid., p. 45.

La spéléologie

Bien que l'exploration spéléologique existait déjà dans la région, la prospection du col de la Pierre Saint Martin n'a véritablement commencé que vers le milieu des années 1940. Dès le début, il y a eu des hommes courageux et téméraires qui s'y sont intéressés, dont le but était de mieux connaître ce qui se trouvait en dessous du sol.⁸⁰ La Salle de la Verna, renommée pour sa profondeur et son immensité, a été atteinte en 1945.⁸¹ Après des études détaillées, l'hydrogéologue F. Ravier a donné l'hypothèse, après confirmée, de l'existence de systèmes hydrologiques souterrains.

Le maire d'Isaba, Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace, a décrit la zone de la Pierre Saint Martin, et en plus, y ajoutant la légende d'une des deux rivières souterraines qui s'y trouvent :

*« Es donde más llueve y nieva de Navarra, pero es una zona cárstica. Es como una esponja. Cada vez que cae agua, se lo chupa la tierra, y se lo lleva a un río subterráneo inmenso, que sale en Francia, que sale en Zuberoa. Que se llama el Río San Jorge, por eso de San Jorge y el dragón, la historia de San Jorge y el dragón en la cueva. Pues se llama el río San Jorge. Y este río, el río San Jorge, recoge toda el agua ».*⁸²

Regrettablement, en 1952, dans un grave accident, Marcel Loubens, spéologue, est tombé et a trouvé la mort. Cette nouvelle a été couverte nationalement et les coéquipiers de Marcel Loubens ont interrompu un temps leurs investigations souterraines.⁸³ Avec cet événement, la France découvrait ce sport en même temps que certains noms confirmaient leur

⁸⁰ Informations présentées à la Maison du Barétous, à Arette, février 2014.

⁸¹ DISTRICT DE LA VALLÉE DE BARÉTOUS (1991), p. 167.

⁸² Traduit en français : « C'est [le lieu] où il pleut et il neige le plus en Navarre, mais c'est une zone karstique. C'est comme une éponge. Chaque fois qu'il pleut, la terre l'absorbe, et elle l'amène à une rivière souterraine immense, qui sort en France, qui sort en Zuberoa [Soule]. [La rivière] s'appelle le Fleuve Saint Georges, c'est pour ça ce du Saint Georges et le dragon, l'histoire de Saint Georges et le dragon dans la grotte. Bon ça s'appelle le fleuve Saint Georges. Et cette rivière, le fleuve Saint Georges, ramasse toute l'eau. »
Communication avec Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace, faite à Isaba, mars 2014.

⁸³ Ibid., p. 106.

maitrise exploratoire des sous-sols : Norbert Casteret et Haroun Tazief par exemple. Cependant, l'existence du gouffre et des rivières souterraines a relancé les explorations, et en 1966, l'Association pour la Recherche Spéléologique Internationale à la Pierre Saint Martin fut créée. Voilà un groupe qui met ensemble les efforts de l'exploration ainsi que de la recherche.⁸⁴

La route internationale

Avant l'établissement de la route internationale qui relie les villages d'Arette et d'Isaba, il fallait compter plus de six⁸⁵ heures de marche pour monter au col de la Pierre Saint Martin. Tout cela a changé quand la route a ouvert.

Dans son livre *Un pionnier raconte*⁸⁶, l'ancien maire d'Arette, Monsieur Jean-Marie Lonné-Peyret, dédie le chapitre cinq à « La route international de la Pierre-Saint-Martin ». Dans ce chapitre, il explique l'histoire qui a montré le besoin de faire la route et comment elle a été construite.

Afin de placer son initiative dans un esprit de développement et de désenclavement Jean-Marie Lonné-Peyret, dans ses mémoires, a utilisé deux citations qui lui expriment la reconnaissance d'être le « père » de la construction de la route.

Monsieur Robert de Boisseron, Président de la Délégation Française de la Commission Internationale des Pyrénées, a dit, en 1976 :

*« Les routes ont été construites grâce à la prise en charge par la Diputacion [sic] Foral de Navarra et le Conseil Général des P.A. [Pyrénées Atlantiques] qu'il convient de remercier sincèrement. Mais on doit faire savoir que leur aboutissement est dû à la ténacité d'hommes pleins de foi et au principal Jean Lonne-Peyret, Maire d'Arette, véritable père de la Route Internationale de la Pierre-Saint-Martin ».*⁸⁷

⁸⁴ Ibid., p. 167.

⁸⁵ Dans toutes les communications que j'ai eues sur le terrain, le nombre d'heures qu'il fallait autrefois pour monter à pied au col de la Pierre Saint Martin changeait. J'ai reçu de réponses qu'il fallait entre 5 et 8 heures de marche, mais c'était souvent environ six heures. Alors, j'ai conclu sur un moyen de six heures. Sans doute, cela dépendait de la personne (ou plutôt, du groupe) qui faisait le trajet. Un troupeau de jeunes qui bavardaient devait surement prendre son temps, tandis que le groupe des élus officiels aurait été plus sérieux et efficace pendant le trajet.

⁸⁶ LONNÉ-PEYRET, Jean-Marie. *Arette : Un pionnier raconte....* Pau : Impressions Marrimpouey, 1989.

⁸⁷ Ibid., p. 77.

De la même façon, Monsieur Jean Sermet, Secrétaire Général de la Commission et Président de la Société d'Histoire des Routes transpyrénéennes, a dit, en 1962 :

*« L'histoire de la Route de la Pierre-Saint-Martin est celle d'un homme, M. Lonnet-Peyret Jean, Conseiller Général et Maire d'Arette. C'est lui qui en eut l'idée, substituant cet itinéraire plus aisé à celui de la route de Sainte-Engrâce à Arraco, et qui en a poursuivi la réalisation jusqu'à son aboutissement. Il a la paternité incontestable de cette route ».*⁸⁸

Selon, Lonnet-Peyret, *« [la] route a une longue histoire »*.⁸⁹ La route qui est devenue la route internationale de la Pierre Saint Martin ne s'est pas faite tout d'un coup, mais par contre, *« [e]lle s'est réalisée par tranches »*.⁹⁰

Finalement, on avait la route. De façon appropriée, *« [l]a Route International d'Arette à la vallée de Roncal par le col de la Pierre Saint-Martin fut inaugurée le 13 juillet 1973 »*⁹¹. Évidemment le choix de ce jour d'inauguration n'était pas une coïncidence pour les deux vallées. Le 13 juillet étant toujours significatif, ce 13 juillet-là, de l'année 1973 l'était encore plus. À partir de ce jour-là, les vallées du Barétous et de Roncal étaient reliées par la route internationale. Ce n'était plus simplement leur histoire commune datant de siècles antérieurs, mais le chemin physique qui liait les deux communautés. Cette route est toujours une représentation des liens et des échanges entre les deux côtés de la montagne.

⁸⁸ Ibid., p. 77.

⁸⁹ Ibid., p. 79.

⁹⁰ Ibid., p. 79.

⁹¹ Ibid., p. 91.

L'ÉTABLISSEMENT DE LA JUNTE DE RONCAL

Les premières traces écrites qui mentionnent la *Junte de Roncal* remontent au XIV^e siècle. Il y a quelques documents qui mentionnent des accords entre les vallées de Barétous et de Roncal et qui rapportent des conflits entre leurs habitants. D'abord, il faut bien comprendre le type d'accord qui est commémoré par la *Junte de Roncal*, car ce n'est pas une collaboration unique dans les Pyrénées.

Les lies et passeries

Les *lies et passeries* sont des « accords inter frontaliers entre les Vallées situées de part et d'autre de la Chaîne Pyrénéenne ».⁹² Christian Desplat explique que traditionnellement, « les lies et passeries [étaient des] conventions pastorales de bon voisinage ».⁹³ Ces conventions ont commencé par être des accords oraux qui ont été plus tard écrits, et qui à la fin sont « devenu[s]... de véritables traités internationaux ».⁹⁴

Les *lies et passeries* étaient surtout importantes dans la chaîne pyrénéenne, où l'élevage jouait un rôle prépondérant dans l'économie des vallées.⁹⁵ Victor Fairén Guillén explique le besoin d'avoir des accords pour pouvoir régler les conflits qui pouvaient advenir :

« En todo tiempo, entre las disposiciones comprendidas en los grandes Convenios faceros, han destacado las referentes a la ganadería. Siendo ésta una de las principales fuentes de riqueza de los pueblos pirenaicos, se hacía lógico el proveer a su más cómoda y pacífica explotación, evitando litigios o previendo los medios de zanjar justamente los que surgieran. Las dificultades del terreno, la complicación del mismo, los a veces extraños linderos de cada comunidad, la diferente riqueza en ganados y pastos de los Valles vecinos, todo esto propendía a producir conflictos, y de no presidir las relaciones de los Valles y lugares un verdadero espíritu de paz, tales conflictos podían tener consecuencias muy graves. Algunos, las tuvieron. Era preciso tomar serenas precauciones para evitar su repetición. »⁹⁶

⁹² CAVAILLÈS, Henri. *Lies et passeries dans les Pyrénées*. Tarbes : Archives départementales : Bibliothèque centrale de prêt : Société d'études des Sept Vallées, 1986.

⁹³ DESPLAT, Christian. *Lies et passeries à l'époque moderne en Soule et en Navarre*. In : *Amis des Archives des Pyrénées Atlantiques*. Pau : Presses de l'Imprimerie des Pays de l'Adour, 1987, pp. 7-34. (p. 7).

⁹⁴ *Ibid.*, p. 7.

⁹⁵ Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, mars 2014.

⁹⁶ Traduit en français: « De tout temps, parmi les dispositions comprises dans les grands Accords de faceries, ceux référents à l'élevage ont une place à part. Car ceux-ci sont une des sources principales de richesse des

Les *faceries* peuvent comprendre les droits de pacage entre voisins soit à la frontière, soit dans des terres communes⁹⁷. De Arvizu explique les différents types de *faceries* :

« *Estas pueden ser de día y noche, en cuyo caso se puede dejar el ganado en el monte durante todo el tiempo de disfrute; y de sol a sol, en la que se obliga al propietario del ganado a llevarlo a los pastos no antes de la salida del sol, y a retirarlos antes de su puesta* ». ⁹⁸

La *facerie* établie par la *Junte de Roncal* est une des secondes : de soleil à soleil⁹⁹. Cela veut dire que les troupeaux français peuvent pâturer dans les terres espagnoles pendant la journée, mais il faut qu'ils rentrent aux terres françaises avant le coucher du soleil. C'est un vrai accord international, car la frontière est franchise tous les jours, selon le temps indiqué.¹⁰⁰

Les tribunaux

Monsieur Fernando Hualde explique comment les habitants de la montagne trouvaient des solutions pour régler ensemble leurs problèmes. Le « *tribunal* » était un des moments de la journée de la *Junte de Roncal*. Ainsi, après avoir juré la « *paix dorénavant* », les jurats entendaient les plaintes des uns et des autres. Ces tribunaux avaient lieu une fois par an ; ils permettaient aux bergers présents sur la zone gérée par la *lie et passerie* de se rencontrer et de régler ensemble les objets de litige :

*villages pyrénéens, il était logique de donner un cadre juridique souple et pacifique à la conduite des troupeaux, en évitant les litiges ou en prévoyant les moyens de trancher de façon juste ceux qui surgissaient. Les difficultés et les complications du terrain, les limites parfois étranges de chaque communauté, la richesse différente dans du bétail et des pâtures des Vallées voisines, tout cela avait tendance à de produire des conflits, et de ne pas présider dans les relations entre Vallées et les différents lieux un vrai esprit de paix, ainsi les conflits pouvaient avoir des conséquences très graves. Quelques-uns les ont eues. Il était nécessaire de prendre des précautions sereines pour éviter leur répétition. » FAIRÉN GUILLÉN, Víctor. *Facerías internacionales pirenaicas*. Madrid : Instituto de Estudios Políticos, 1956.*

⁹⁷ DE ARVIZU, Fernando. *El conflicto de los Alduides (Pirineo Navarro), Estudio institucional de los problemas de límites, pastos y facerías según la documentación inédita de los archivos franceses (Siglos XVII-XIX)*. Pamplona: Fondo de Publicaciones del Gobierno de Navarra, 1992. ISBN 84-235-1131-6.

⁹⁸ Traduit en français : « Ces [*faceries*] peuvent être *de jour et de nuit*, dans le cas où on peut laisser le bétail dans la montagne pendant toute la durée indiquée ; et *de soleil à soleil*, dans le cas où le propriétaire du bétail est obligé de l'amener aux pâturages avant le lever du soleil, et de les retirer avant le coucher. » Ibid., p. 117.

⁹⁹ FAIRÉN GUILLÉN, Víctor, 1946, p. 23.

¹⁰⁰ Pour les troupeaux français, ce temps commence le 10 juillet chaque année et dure 28 jours, après lesquels les troupeaux espagnols y montent et y restent jusqu'à la fin de décembre. Source : FAIRÉN GUILLÉN, 1946, p. 23.

Il est intéressant de remarquer que cette date est avant le 13 juillet, donc cela implique une sorte de confiance de la part des Roncalais vis à vis de leurs voisins Barétounais. Les troupeaux français ont le droit d'aller dans les terres espagnoles trois jours avant la reconfirmation de l'accord qui leur donne l'autorisation officielle. C'est implicite que la *Junte de Roncal* aura lieu et que tout continuera comme c'est établi depuis des siècles.

« Si recorremos todo el Pirineo, nos encontramos, con que era muy habitual que los valles, una vez al año, se reuniesen las autoridades de un valle con las de otro. Valles fronterizos, de tal manera que una vez al año, se juntaban en un punto intermedio, y ahí hablaban... de los problemas que habían tenido, hablaban de las soluciones que habían aplicado a sus problemas, se escuchaban las quejas... Y se buscaban siempre soluciones. »¹⁰¹

Ce type de pratique n'est pas tombé dans l'oubli ; si elle apparaisse placée dans une histoire révolue et décrite de façon très claires et cadrées dans le témoignage de notre interlocuteur, aujourd'hui ce type de comportement existe toujours mais il s'exprime sous une autre forme. Les villages continuent à avoir ce type de rencontres, par exemple la première sortie de terrain qui m'a été donnée de faire fut à l'occasion d'un de ces rendez-vous. On est allé à Isaba, où on a assisté à une réunion entre l'*alcalde* d'Isaba, Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace, et le maire d'Arette, Monsieur Pierre Casabonne, et d'autres représentants des deux villages. Pendant ces rencontres, ils ont discuté de leurs problèmes, qui sont souvent similaires, et ils ont essayé de trouver des solutions en commun¹⁰².

Un élément très important et central dans ce type contrat c'est la valeur symbolique de la parole et plus exactement de la parole proclamée, entendue de tous. C'était la valeur de la parole qui donnait de l'authenticité à ces rencontres. Les gens venaient en confiance avec leurs problèmes, et ils se mettaient d'accord avec les solutions proposées :

« Era el gran valor de la palabra... [Era] el momento de reivindicar el valor de la palabra. Y además de eso, lo que se hacía, era nombrar en esas juntas... los guardas para vigilar que no sucediera ningún problema de esos. »¹⁰³

¹⁰¹ Traduit en français : « Si on regarde les Pyrénées dans leur totalité, on trouve, ce qui était très habituel dans les vallées, une fois par an, que les autorités d'une vallée se retrouvaient avec les autorités d'une autre vallée. Des vallées frontalières, de telle façon que une fois par an, ils se rassemblaient dans un point intermédiaire, et là ils parlaient des problèmes qu'ils ont eus, ils parlaient des solutions qu'ils avaient appliquées à leurs problèmes, ils entendaient les plaintes... Et on cherchait toujours des solutions. » Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, mars 2014.

¹⁰² Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

¹⁰³ Traduit en français : « La parole avait une grande valeur ... [C'était] le moment de revendiquer la valeur de la parole. Et en plus de cela, ce qu'il se faisait, c'était de nommer, pendant ces juntas... les gardes pour surveiller qu'aucun problème n'arriva. » Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, mars 2014.

Ce n'était pas quelque chose d'unique, car ces types de tribunaux avaient lieu tout le long des Pyrénées, entre vallées voisines.

« *Entonces todo eso sucedía en todo el Pirineo. En el caso del valle de Roncal. El valle de Roncal se juntaba una vez al año con el valle de Salazar... Una vez al año, se juntaba con el valle de Ansó... Y una vez al año, se celebraba una junta también del valle del Roncal, con el valle de Baretous. En el caso concreto del valle de Baretous, la junta se llamaba la Junta de Roncal.* »¹⁰⁴

Là, on arrive à la *Junte* qui est au centre de l'étude de ce présent mémoire : *La Junte de Roncal*, célébrée entre les vallées de Roncal et de Barétous « *depuis des temps immémoriaux* »¹⁰⁵.

*Le contendèr*¹⁰⁶ *entre Barétous et Roncal*

Le terme béarnais « *contendèr* » fait référence à un territoire litigieux ou « contentieux ». Comme Monsieur Pierre Casabonne me l'a expliqué, « *l'origine du traité c'est des disputes pour question de frontière, des limites* ». ¹⁰⁷ Le territoire contentieux entre les vallées de Barétous et de Navarre appartenait aux Roncalais. Alors, c'était à eux d'imposer les termes du contrat aux Barétounais, pour leur autoriser « *le droit d'usage pastoral saisonnier* ». Du côté français, il n'y avait pas de source ni suffisamment d'herbe pour les troupeaux Barétounais.¹⁰⁸ Donc, ces derniers dépendaient de leurs voisins pour pouvoir amener leur bétail en haute montagne. Sans aucune surprise, ce terrain contentieux a donné lieu à plusieurs conflits entre les roncalais et les Barétounais.

¹⁰⁴ Traduit en français : « *Donc tout cela avait lieu dans toutes les Pyrénées. Dans le cas de la vallée de Roncal. La vallée de Roncal se rassemblait une fois par an avec la vallée de Salazar... Une fois par an, elle se rassemblait avec la vallée d'Ansó... Et une fois par an, une junte aussi de la vallée de Roncal avait lieu, avec la vallée de Barétous. Dans le cas concret de la vallée de Barétous, la junte s'appelait la Junte de Roncal.* » Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, mars 2014.

¹⁰⁵ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

En consultant la littérature, j'ai trouvé qu'à la mesure qu'on avance dans Moyen Âge et au-delà, les récits comportent toujours la même phrase stéréotypée : soit « *dans des temps immémoriaux* » soit « *avant que personne ne se souvienne* ». Le même stéréotype se retrouve dès qu'on s'intéresse à l'origine du peuplement des vallées pyrénéennes et tout spécialement à la présence des hommes dans la vallée de Roncal. Dans son ouvrage, Florencio Idoate explique : « *Se pierde en la noche de los tiempos el nacimiento de los pueblos roncaleses* ». Traduit en français : « *La naissance des peuples roncalais se perd dans la nuit des temps* ». Source : IDOATE IRAGUI, Florencio. *La Comunidad del Valle del Roncal*. Pamplona : Diputación foral de Navarra, 1977, p. 18.

¹⁰⁶ Aussi *contienda* en espagnol. Source : ARRÈGLE, Joseph. *Le terroir d'Arette de 1186 à 1789. Une terre, des maisons, des hommes*. S. l. n. d. Arette : Joseph Arrègle, 2009. ISBN 9782355190377. (p. 305).

¹⁰⁷ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

¹⁰⁸ Communication avec Monsieur Pierre Camou-Ambille, faite à Arette, février 2014.

Les premières traces écrites qui parlent des relations entre Roncalais et Barétounais datent du milieu du XIV^e siècle. Un document de 1350 parle des bonnes relations entre la Navarre et le Béarn¹⁰⁹. En 1361, on a une première plainte de la ville d'Isaba, qui demande de l'aide aux autres villages de la vallée pour contrer les attaques des Barétounais¹¹⁰. Dans le *Libro de Fuegos* de 1427/1428, il y a plusieurs mentions de conflits à cause des comportements des *frontaleros* (frontaliers) issus d'autres vallées, y compris des problèmes avec la vallée du Barétous¹¹¹.

Les légendes populaires

Avant le conflit qui va nous intéresser, il devait exister des tensions entre les Roncalais et les Barétounais. Ces derniers étaient parfois violents, et ils se sont aggravés jusqu'au point où il a fallu trouver une solution de sortie de crise¹¹².

Pour ce qui est de l'origine de la *Junte de Roncal*, aucun récit précis n'existe, tout ce qui est parvenu jusqu'à nous est basé sur des récits oraux, qui dans ce cas précis ont fait force de loi lors du règlement de la sentence arbitrale. Ces récits oraux se transmettent encore aujourd'hui et portent des adaptations et des regards contemporains sur cet événement vieux de plusieurs siècles. De façon générale, les légendes populaires disent qu'il y a eu deux bergers, un berger de la vallée de Roncal et un berger de la vallée de Barétous qui se sont rencontrés « *au pied du pic d'Arlas (pour la France) [ou] d'Hernaz (pour l'Espagne)* »¹¹³. Selon le récit c'était Pierre Sansoler du côté Barétous, et Pedro Carrica, du côté Navarre. Ils ont eu un différent concernant l'accès à l'eau pour les troupeaux de l'unique source qui se trouve au pied du pic, en terre navarraise. Une rixe s'en suivit et à la fin, Pierre Sansoler fut tué. Pour venger son meurtre, un groupe d'hommes de la vallée du Barétous est parti en Navarre¹¹⁴. Ils ont trouvé la femme de Pedro Carrica, qui était enceinte, et ils l'ont tuée ainsi que l'enfant qu'elle¹¹⁵. Suite à cet acte de véritable vendetta ce fut au tour des Roncalais de se venger pour se double meurtre. Ils sont partis en Barétous, rapter la famille de Pierre Sansoler en faisant quelques morts dans cette expédition punitive¹¹⁶. S'en suivit une véritable guerre

¹⁰⁹ IDOATE IRAGUI, Florencio. *La Comunidad del Valle del Roncal*. Pamplona : Diputación foral de Navarra, 1977.

¹¹⁰ Ibid., p. 144.

¹¹¹ AGN. Comptos. Libro de Fuegos, núm. 7., fols. 153, 155, 160. Informations trouvées à l'*Archivo Real y General de Navarra*, avec l'aide de Monsieur Peio Monteano.

¹¹² DISTRICT DE LA VALLÉE DE BARÉTOUS. *Barétous*. Biarritz : Presses de la Sai Biarritz, 1991.

¹¹³ Ibid., p. 63.

¹¹⁴ Ibid., p. 63.

¹¹⁵ IDOATE, Florencio. *El tributo de las tres vacas*. Pamplona : Diputación foral de Navarra, 1979.

¹¹⁶ DISTRICT DE LA VALLÉE DE BARÉTOUS. *Barétous*. Biarritz : Presses de la Sai Biarritz, 1991.

intestine faite de règlement de compte et de vols de bétail de part et d'autre du col de la Pierre Saint-Martin. Les chroniques relèvent qu'il y eu, semble t-il, quelques 300 morts.

Même si ce n'était pas le premier cas de tension entre les Barétounais et les Roncalais, aucun n'était arrivé à ce point. Ainsi les habitants et les jurats des vallées voisines ont décidé d'intervenir afin de mettre au point un nouvel accord entre les deux vallées pour que ces conflits soient résolus de manière juste et durable :

« Pour mettre fin aux procès, incursions, vols, emprisonnement, meurtres et guerres, qui se produisaient entre les habitants de ces deux vallées, au sujet des pâturages, des fontaines et des limites du territoire... un arbitrage fut décidé. »¹¹⁷

La sentence arbitrale d'Ansó

En 1375, la Sentence Arbitrale d'Ansó a lieu, elle « *réglement[e] le vieux droit d'accès au territoire navarrais de la Contienda, le Counten.* »¹¹⁸. Il existe des copies transcrites de cette sentence arbitrale en français, publiée par Robert Le Blant en 1925¹¹⁹, et en espagnol, publiée par Florencio Idoate en 1956¹²⁰. Ce dernier auteur décrit l'assemblée comme suit :

« Reunidos los procuradores de los jurados, concejos y hombres buenos de las villas, obrando siempre en comunidad, deciden poner fin a la situación. Intervienen también Carlos II de Navarra y Gastón [Fébus], vizconde de Bearne, puesto que se trataba de un pleito entre dos valles de países distintos; digamos que era un problema internacional el que debía arreglarse. Se fijan los límites de uno y otro valle... y se ajustan los detalles de abrevaderos, cubilares, etc. »¹²¹

Cet arbitrage détermine :

¹¹⁷ Ibid., p. 64.

¹¹⁸ ARRÈGLE, Joseph. *Le terroir d'Arette de 1186 à 1789. Une terre, des maisons, des hommes*. S. l. n. d. Arette : Joseph Arrègle, 2009. ISBN 9782355190377.

¹¹⁹ LE BLANT, Robert. *Le Tribut des trois vaches payé par la vallée de Barétous à la vallée de Roncal*. Thèse de droit. Paris : Université de Paris : Faculté de droit de des sciences économiques, 1925.

¹²⁰ IDOATE, Florencio. *El tributo de las tres vacas*. Pamplona : Diputación foral de Navarra, 1979.

¹²¹ Traduit en français: « *Procureurs des jurés, conseillers et bons hommes se sont rassemblés et ont travaillé ensemble pour mettre fin à la situation. Sont également intervenus Carlos II de Navarre et Gaston Fébus, vicomte du Béarn, car il s'agissait d'un conflit entre deux vallées de pays différents ; disons que c'était un problème international qui devait être réglé. Les limites de l'une et de l'autre vallée sont fixés... et quelque renseignements sur les abreuvoirs, les gîtes, etc.* » IDOATE IRAGUI, Florencio. *La Comunidad del Valle del Roncal*. Pamplona : Diputación foral de Navarra, 1977. (pp. 144-145).

«[L]e bornage des territoires des deux vallées, l'usage des pacages et des fontaines du port d'Arlas par les deux parties, le droit de carnal, le tribut des Trois Vaches, et les réclamations au sujet des derniers combats. »¹²²

Cette sentence arbitrale, est la première trace écrite de la mention du *Tribut*, mais comme évoqué par presque tout les gens que j'ai rencontrés, les relations, marquées par des conflits, entre la vallée de Roncal et celle de Barétous existaient déjà bien avant. Florencio Idoate le confirme :

« *Interesa destacar la antigüedad que se da al Tributo de las [tres] Vacas, a través de los testimonios fidedignos; de modo que este feudo, tributo... venía de tiempo atrás, quizás, de dos siglos antes de esta concordia, cuando menos.* »¹²³

D'autres versions sur l'origine du Tribut

Avant de m'engager sur le terrain en Espagne, j'ai lu la littérature disponible en France à propos des origines de la *Junte de Roncal*. Dans sa thèse sur le *Tribut des trois vaches*, Robert Le Blant résume deux versions plus anciennes. Ces récits sont ceux de l'historien espagnol du XVI^e siècle Esteban Garibay en 1571, ainsi que celui de l'historien béarnais du XVII^e siècle Pierre de Marca en 1640, qui conteste les affirmations du premier¹²⁴.

En 1986, Michel Papy explique qu'il y a « *deux explications traditionnelles du [T]ribut des trois vaches* »¹²⁵ : la raison économique, dont on définit la gestion du territoire, et la raison de guerre, car après tout c'est un « *tribut* » dû aux Espagnols. Ayant pris connaissance de ces documents, j'étais sûre de connaître toutes les versions sur l'origine du *Tribut*.

Néanmoins, quand je suis arrivée en Espagne, j'ai posé les mêmes questions que j'avais déjà posées aux habitants d'Arette : j'ai entendu de nouvelles versions étonnantes. Tous les Espagnols avec qui j'ai parlé ont insisté sur le fait que le *Tribut* n'a été seulement établi pour définir la gestion du territoire, mais que c'était sans aucun doute un tribut de guerre.

¹²² DISTRICT DE LA VALLÉE DE BARÉTOUS. *Barétous*. Biarritz : Presses de la Sai Biarritz, 1991.

¹²³ Traduit en français : « *Il faut souligner l'antiquité que l'on donne au Tribut des [trois] Vaches, à travers les témoignages dignes de foi ; de manière que cette querelle, tribut... remonterait à bien plus loin, peut-être, à deux siècles avant cet accord, à tout le moins.* » IDOATE IRAGUI, Florencio, 1977, pp. 144-145.

¹²⁴ LE BLANT, Robert, 1925.

¹²⁵ PAPY, Michel. *Mutilation d'un rite: la junte de Roncal et de Barétous et la crise du nationalisme français dans les années 1890*. Tarbes, France : Archives départementales : Bibliothèque centrale de prêt : Société d'études des Sept Vallées, 1986, p. 208.

Dans la littérature espagnole, j'ai trouvé juste un récit sur l'histoire de l'invasion des *Cimbrios* (les Cimbres) y compris le rôle des Barétounais, que Messieurs Ángel Luis de Miguel Barace et Fernando Hualde m'ont raconté, à ma grande surprise¹²⁶.

Bernardo Estornés Lasa écrit que dans son livre *Val-de-Roncal*, l'écrivain royal Monsieur Juan Martín Hualde¹²⁷, attribue l'origine du *Tribut des trois vaches* à cette invasion, qui a eu lieu environs 125 ans avant Jésus-Christ¹²⁸ :

« *Los cimbríos, pueblos bárbaros del norte de Alemania, invadían España, unidos a los habitantes del valle de Baretons y pasaban por los puertos de Isaba. Cruzaron el valle de Norte a Sur, matando mucha gente y arrasando por medio del fuego todas sus casas y viviendas, hasta que, reuniéndose un regular número de españoles, atacaron a la bárbara expedición hasta derrotarles y hacerles volver por el mismo camino que trajeron para entrar en España...*

...Desde entonces los roncaleses quedaron muy indignados contra sus vecinos los baretonenses, por lo cual se acentuaron los odios y se terminó por romper implacable guerra, hasta que los franceses ofrecieron dar al valle del Roncal, para que terminase la guerra, un tributo perpetuo »¹²⁹

Ce tribut est en fait plus compliqué, car au lieu des trois vaches dont on a toujours parlées, le paiement devait être deux chevaux, avec des pâtes blanches et une tache blanche sur le front¹³⁰. Les Roncalais ont accepté le *Tribut*, car ils voyaient que c'était humiliant pour les Barétounais vu qu'il était difficile de trouver des chevaux avec de telles conditions. Le tribut a donc changé de deux chevaux à trois vaches de deux ans « *sans taches ni défauts* »¹³¹.

Ainsi, on a les deux versions. La première c'est que le *Tribut* ce n'est qu'un accord qui donne le droit aux bergers de la vallée de Barétous d'aller pacager en Espagne, avec la

¹²⁶ Communications avec Messieurs Ángel Luis de Miguel Barace et Fernando Hualde, faites à Isaba, mars 2014.

¹²⁷ Curieusement, cet ancien historien est ancêtre de l'historien actuel d'Isaba, Monsieur Fernando Hualde, avec qui j'ai parlé plusieurs fois.

¹²⁸ ESTORNÉS LASA, Bernardo. *Erronkari: El valle del Roncal*. Zaragoza : Tipografía La Académica: 1927.

¹²⁹ Traduit en français : « *Les Cimbres, peuples barbares du nord de l'Allemagne, envahirent l'Espagne, unis aux habitants de la vallée de Barétous ils passaient par les cols d'Isaba. Ils ont traversé la vallée du Nord au Sud, en tuant beaucoup de gens et en brûlant toutes les maisons et résidences, jusqu'au moment où se retrouvent un nombre important d'Espagnols, ils ont attaqué l'expédition barbare jusqu'à les vaincre et leurs faire repasser par le même chemin qu'ils ont pris pour entrer en Espagne..... Depuis ce moment les Roncalais sont restés très indignés contre leurs voisins les Barétounais, contre lequel les haines se sont accentuées pour finir par la déclaration d'une guerre implacable, jusqu'au moment où les français ont offert à la vallée de Roncal, pour que la guerre finisse, un tribut perpétuel » ESTORNÉS LASA, Bernardo, 1927, p. 32.*

¹³⁰ Ibid., p. 32.

¹³¹ Ibid., p. 32.

rémunération de trois vaches chaque année. La seconde est celle qui insiste sur le fait que c'était un tribut de guerre, et c'est pour cette raison qu'il faut le payer à perpétuité¹³².

La version la plus communément acceptée c'est celle que j'ai trouvée à maintes reprises : c'était un accord pastoral, comme nombreux autres *passeries*, qui était simplement un paiement particulier, ce qui permet à Fairén Guillén de préciser :

« *Ciertamente que la conclusión a que llegamos, sólo se ha obtenido a través de indicios; pero de los elementos que poseemos, nos parece mucho más lógico el tomar aquellos de contenido actual, existente, económico, por razón del cual hay interés en cada una de las partes (disfrute de un terreno español por ganados franceses) que otros más o menos históricos, ciertos y antijurídicos.* »¹³³

Sa conclusion définitive est la suivante :

« *Por lo tanto, el tributo tiene una relación de compensación por el... disfrute por los ganados de Baretons de un suelo de jurisdicción española* ». ¹³⁴

Le *Tribut des trois vaches* fut établi pour la rémunération du droit de pacage en terres espagnoles par la vallée de Barétous.

La perpétuité de la Junte de Roncal

La *Junte de Roncal* a deux raisons principales pour poursuivre jusqu'à perpétuité la sentence arbitrale de 1375. La première raison c'est que c'est un des traités les plus vieux d'Europe¹³⁵. Sa permanence dans le temps indique que c'est un accord des plus importants pour les deux vallées concernées. La deuxième raison c'est que la Sentence Arbitrale d'Ansó détermine que cela sera un accord qui devra être perpétuel. Ainsi, le *Tribut des trois vaches* devra être payé pour toujours.

Avant la délimitation de la frontière entre la France et l'Espagne, ces accords se faisaient déjà et ils étaient respectés entre vallées, comme des affaires privées à elles. Quand le traité des Pyrénées a formalisé la frontière étatique, des solutions ont été cherchées pour

¹³² Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, mars 2014.

¹³³ Traduit en français: « *Certainement que la conclusion à laquelle nous sommes arrivées, a été obtenue à travers des indices ; mais d'après les éléments que nous possédons, il nous semble beaucoup plus logique de prendre ceux du contenu actuel, réel, économique, raison pour laquelle il y a autant d'intérêt dans chacune des parties (profit d'un terrain espagnol pour le bétail français), que d'autres raisons plus ou moins historiques, vraisemblables et anti juridiques.* » FAIRÉN GUILLÉN, Victor, 1946, p. 27.

¹³⁴ Traduit en français : « *Par conséquent, le tribut est une relation de compensation pour le... profit du bétail de Baretons d'un terrain sous juridiction espagnole.* » FAIRÉN GUILLÉN, Victor, 1946, p. 27.

¹³⁵ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

pouvoir intégrer ces accords dans les registres de lois. Dans son étude sur la frontière franco-espagnole des Pyrénées, Jean Sermet explique comment et pourquoi la *Junta de Roncal* a été préservée dans le *Traité des Limites* de 1856 :

« C'est cette compascurité que le *Traité des Limites* de 1856 a retenue, pour être avec celle de Roncal-Barétous l'une des deux seules « perpétuelles » reconnues par les deux Etats. Sans doute l'une et l'autre eurent-elles cette faveur au fait de n'avoir jamais au cours des siècles provoqué de contestations. A l'inverse, les Commissaires avaient conclu que beaucoup des litiges frontaliers provenaient de faceries perpétuelles conservées en vertu d'accords anciens ne correspondant plus aux conditions du présent ; c'est pourquoi l'article 13 du *Traité* avait déclaré « abolis et de nulle valeur » tels contrats, sauf les deux mentionnés, et l'article 14 n'avait autorisé de nouvelles faceries que pour une période, renouvelable, de cinq années. »¹³⁶

La *Junta de Roncal* est une de deux passeries qui ont été conservées par des raisons exceptionnelles¹³⁷. La seconde c'est celle de la vallée d'Aezcoa et du pays de Cize, établie en 1556¹³⁸. Ces deux *faceries* sont toujours en vigueur actuellement et ont comme condition de renouvellement, la perpétuité¹³⁹.

¹³⁶ SERMET, Jean. *La frontière hispano-française des Pyrénées et les conditions de sa délimitation*. Pau : Pyrénées, Amis du Livre Pyrénéen, 1983. ISBN 2-85302-084-3, p. 70.

¹³⁷ FAIRÉN GUILLÉN, Víctor. *Facerías internacionales pirenaicas*. Madrid : Instituto de Estudios Políticos, 1956.

¹³⁸ SERMET, Jean, 1983.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 71.

PARTIE III

*Une cérémonie vivante,
consacrée à perpétuité*

LA CÉRÉMONIE AU PRÉSENT

Avant la cérémonie

Depuis que Monsieur Pierre Casabonne est devenu maire (13 ans), il fait une brève présentation historique au public qui assiste à la cérémonie¹⁴⁰. Il m'a expliqué qu'avant, les gens n'entendaient pas bien et ils ne comprenaient pas pourquoi et comment cela se passait. En plus, la cérémonie déroule très vite ; cela ne prend qu'environ dix minutes.¹⁴¹ Alors, pour que les gens se sentent récompensés d'être venus, il a pensé que cela serait sympathique d'avoir un petit historique avant la cérémonie. Il fait ce récit en français et en espagnol, pour que les gens des deux pays puissent comprendre. C'est aussi une façon de renforcer le fait que c'est une cérémonie transfrontalière : en représentant les langues des deux pays, on évoque également les deux pays.



142

La scène au col de la Pierre Saint Martin le jour de la Junte de Roncal. Monsieur Pierre Casabonne, maire d'Arette, fait une introduction à la cérémonie.

¹⁴⁰ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

¹⁴¹ Communication avec Monsieur Marcelino Landa, faite à Roncal, mars 2013.

¹⁴² Photographie de Sylvie Pépin. Prise au Col de la Pierre Saint Martin, le 13 juillet 2013.

Le déroulement

Les *alcaldes* espagnols se rassemblent dans une petite cabane qui se trouve juste derrière le lieu de la cérémonie et s'y préparent. Ils arrivent à midi pile sur le lieu de la borne 262, dit Pierre Saint Martin. Les maires et les élus français doivent déjà être là. Comme la borne démarque la frontière, les Espagnols se situent en terre espagnole, et les Français en terre française¹⁴³.

Le Secrétaire de la Junte (*el Secretario General de la Junta del Valle de Roncal*), qui c'est Monsieur Marcelino Landa depuis 1981, dirige la cérémonie. Il lit l'Acte de 1375, qui a peu changé à travers les années, et il demande aux Barétounais s'ils sont disposés à satisfaire les conditions imposées par l'Acte.¹⁴⁴

Ils répondent « oui », trois fois, et après les participants placent les mains sur la borne 262, en commençant par la main d'un Français, puis vient la main d'un Espagnol, et un Français, et comme cela, jusqu'à la fin, où l'*alcalde* d'Isaba place sa main au-dessus de toutes les autres. Il crie « *Pax Avant* » trois fois, l'ensemble des maires et *alcaldes* répètent, puis tous les élus et représentants signent l'acte qu'a amené le Secrétaire.¹⁴⁵

Les participants

Le vestimentaire

Il est évident que le 13 juillet, jour de la cérémonie de la *Junte de Roncal*, est un jour très important pour les deux vallées. Pierre Casabonne m'a bien confirmé cela en disant que « *C'est un peu la fête nationale de la vallée de Barétous* »¹⁴⁶. Pour des fêtes nationales, ou comme dans les commémorations plus locales comme ici, en particulier car cette cérémonie qui tellement ancienne qu'elle implique une posture respectueuse face à l'instant solennel de la remémoration. Ce respect s'arbore par le vestimentaire des participants le jour de la *Junte*.

¹⁴³ Communication avec Monsieur Marcelino Landa, faite à Roncal, mars 2013.

¹⁴⁴ Communication avec Monsieur Marcelino Landa, faite à Roncal, mars 2013.

¹⁴⁵ Communication avec Monsieur Marcelino Landa, faite à Roncal, mars 2013.

¹⁴⁶ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.



147

Le vestimentaire porté par les Français et les Espagnols le jour de la cérémonie de la *Junte de Roncal*. À gauche, c'est Monsieur Pierre Casabonne, maire d'Arette, qui porte un costume noir et l'écharpe tricolore. Au centre, Monsieur Marcelino Landa, Secrétaire General de la Junte, et à droite, Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace, *alcalde* d'Isaba. Les deux derniers portent l'habit traditionnel de la vallée de Roncal, et l'*alcalde* tient sa *vara de mando* dans la main.

Le costume traditionnel de la vallée de Roncal

Le jour de la cérémonie, les Espagnols s'habillent avec le costume traditionnel roncalais. L'*alcalde* d'Isaba a son propre habit spécifique à lui. Il porte une cape noire, un chapeau noir, et une « *valona* » blanche.¹⁴⁸ Il a aussi le bâton officiel qui s'appelle la « *vara de mando* ».¹⁴⁹

Le costume traditionnel roncalais est une partie importante du patrimoine de la vallée,¹⁵⁰ et les habitants le portent durant les jours importants de l'année, comme le jour du

¹⁴⁷ Source du cliché : http://www.diariodenavarra.es/actualidad/20110124/fotos/2011012414054468_640.jpg. (2005).

¹⁴⁸ Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, mars 2014.

¹⁴⁹ Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, septembre 2013.

¹⁵⁰ Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, septembre 2013.

Tribut des trois vaches. Quand avec Mathilde Lamothe nous sommes allées à la fête d'Isaba en septembre 2013, avant que je ne commence mes propres recherches sur la *Junta de Roncal*, nous avons vu le costume traditionnel, car les gens le portaient le jour de la messe du saint patron d'Isaba, Saint Cyprien. Monsieur Fernando Hualde m'a expliqué qu'il y a chaque année, une journée entière dédiée au costume traditionnel roncalais, tout en soulignant que lui-même, vient de publier un livre sur le sujet.¹⁵¹ Evidemment, c'est un élément culturel dont les Roncalais sont très fiers.

Le vestimentaire du côté français

Il y a bien longtemps que les élus français ne portent plus de costumes traditionnels et il n'y a pas eu, pendant très longtemps, une volonté de porter un costume qui pourrait se rattacher à la tradition béarnaise. Les élus portaient leurs costumes de ville, rehaussé de l'écharpe tricolore qui est l'insigne distinctif de l'élus du peuple. Depuis quelques années, il y a un consensus pour porter un costume noir, avec l'écharpe tricolore française.

En parlant avec Monsieur Pierre Casabonne, il m'a expliqué qu'il n'y a pas de descriptifs historiques des habits portés par les Barétounais en 1375. Cependant, les vêtements traditionnels du Béarn existent. Il m'a donné la description suivante :

« ...*On a une chemise blanche du berger, un petit veston, une veste par-dessous, une grande écharpe au tour de la taille...et le béret, le béret béarnais. Voilà. On est habillé en habit traditionnel du Béarn* ». ¹⁵²

L'initiative prise par Monsieur Pierre Casabonne fait que l'ensemble des élus s'habille, aujourd'hui, de manière similaire, ce qui donne une certaine uniformité à la délégation française et surajoute au cérémonial qui est donné en cette journée commémorative. Avant que Monsieur Casabonne ne prenne cette décision chaque élu venait habillé de la façon qui lui plaisait, au mieux en costume de ville au moins bien en chemisette, jeans et chaussures de sport, la solennité du moment s'en trouvait entaché.

¹⁵¹ Information bibliographique du livre en question : HUALDE GÁLLEGO, Fernando. *Indumentaria roncalesa*. Editorial Lamiñarra, 2013.

¹⁵² Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

Cette différence marquée entre la formalité des habits roncalais et la désunion des habits français était un point de contentieux pour le côté français. Dans les Archives de la Mairie d'Arette, j'ai trouvé une lettre de 1998, de Monsieur Henri Ducroux, qui explique sa plainte :

« [D'après une transmission de la cérémonie de la Junte]... J'ai pu constater que, côté espagnol, les représentants avaient revêtu leurs costumes ancestraux, mais que côté français toute référence au passé vestimentaire avait disparu, même le béret... [L]e béret pourrait être maintenu... d'autant qu'il est encore un élément utilitaire communément porté dans nos montagnes... [L]a survie des coutumes et culture béarnaises ne mérite-t-elle pas quelques efforts, en l'occurrence bien minimes ? »¹⁵³

Monsieur Pierre Casabonne m'a expliqué que c'est une des quelques plaintes et commentaires à propos de la différence des vêtements des Français en comparaison avec ceux des Espagnols. Donc, par son initiative, les élus français s'habillent avec des costumes noirs et l'écharpe tricolore. Cela leur donne une uniformité, même si cela ne représente pas des habits traditionnels de la région.

Les vaches

Après la proclamation de paix signifiée par le cri « Pax avant », les élus signent l'Acte, et vient le moment de la remise des vaches. Les vaches, qui doivent être trois génisses de deux ans « sans tâche ni macule », sont une partie très importante du cérémonial de la *Junte de Roncal*. C'est l'élément qui trouve son écho dans le nom espagnol de la rencontre : « *El Tributo de las tres vacas* », ou le *Tribut de trois vaches*.

Cependant, avec le changement de société et la transformation du monde rural, les vaches n'ont plus l'importance qu'elles avaient il y a même trente ans. Si le geste du choix des génisses est toujours présent sur le lieu de la Pierre Saint Martin, les transactions entre les deux vallées, Barétous et Roncal, sont formalisées d'une autre façon. Maintenant, c'est l'équivalent en argent du prix des trois génisses qui est donné à la vallée de Roncal, ce qui en 2013 équivalait à 7000 Euros.¹⁵⁴

¹⁵³ Lettre écrite par Monsieur Henri Doucroux, le 17 juillet 1998. Trouvée aux Archives de la Mairie d'Arette, février 2014.

¹⁵⁴ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

Alors, la remise se fait de façon symbolique car comme le souligne Monsieur Joseph Libarle : « *Le peuple espagnol est très traditionnel. Ils veulent voir les trois vaches* »¹⁵⁵. Monsieur Fernando Hualde quant à lui, nous décrit le déroulement de la remise :

« *Y después entregan las vacas. Las vacas, tienen que pasar el veterinario... Y, reconoce las vacas. Tiene que comprobar que tienen bien la dentadura. Tienen que tener el mismo astaje... pelaje y dentaje... Y una vez que [el veterinario] da el visto bueno, esas tres vacas pasan a España. Si alguna de ellas, pasa antes, ya no se puede devolver. Por eso hay que tener cuidado, es decir, primero hay que reconocerlas. Después ya es cuando... pueden pasar.* »¹⁵⁶



157

Monsieur Joseph Libarle, qui est chargé d'attraper les vaches qui sont remises à l'Espagne.¹⁵⁸

Après la cérémonie

¹⁵⁵ Communication avec Monsieur Joseph Libarle, faite à Arette, février 2014.

¹⁵⁶ Traduit en français : « *Et après c'est la remise des vaches. Les vaches, elles doivent passer par le vétérinaire... Lui, il reconnaît les vaches. Il doit vérifier qu'elles ont la bonne dentition (c'est par la dentition qu'on reconnaît l'âge des animaux). Elles doivent avoir les mêmes cornes, pelage et dentition... Et dès que [le vétérinaire] donne son approbation, ces trois vaches passent en Espagne. Si une des trois retourne [en France], elle ne peut revenir [en Espagne]. C'est pour cela qu'il faut faire attention, disons, d'abord il faut les reconnaître. Après là c'est quand... elles peuvent passer.* » Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, mars 2014.

¹⁵⁷ Source du cliché : <http://www.turismo.navarra.es/imgs/rtrt/04%5C02%5C00%5C00%5C3996FotoTH1.jpg>.

¹⁵⁸ Communication avec Monsieur Joseph Libarle, faite à Arette, février 2014.

Après la cérémonie, qui ne dure que quelques minutes, l'ambiance devient festive. Les formalités faites, c'est l'heure de profiter de la journée. S'il fait beau, les familles et les touristes prennent le temps de découvrir les chemins de randonnée mais ils peuvent également rester quelques heures après la cérémonie sur le lieu de la Pierre Saint Martin, une buvette et des animations permettent d'agrémenter la journée. Par contre, s'il fait mauvais, il y a peu de public et tout le monde repart très vite après. Étant donné que la cérémonie est sur le col de la Pierre Saint Martin, quand il fait mauvais, il fait froid, le vent souffle, et ce n'est pas vraiment agréable.¹⁵⁹

Le repas et les animations

A côté de la borne frontière, côté espagnol, est dressé un grand chapiteau où est servi un repas préparé par un cuisinier de la vallée de Roncal. Les convives sont, soit les invités officiels des délégations françaises et espagnoles - élus, anciens maires, invité d'honneur... - et toute personne qui paye sa place.¹⁶⁰ On peut acheter des tickets avant le 13 juillet ou le jour même.

Il y a eu toujours un repas, mais autrefois, ce n'était qu'un simple ragoût de mouton avec du pain et du fromage. Monsieur Pierre Casabonne m'a expliqué :

*« Et la tradition faisait que les gens mangeaient sur une tranche de pain, assis au tour du chaudron... Et il y avait la tradition que la gourde de vin... devait tourner pendant tout le repas sans jamais s'arrêter ».*¹⁶¹

Pendant la journée, il y a aussi des animations organisées par les Espagnols, pour le divertissement des badauds ; en 2013, c'était le group « *Fanfarre Arroitu Indarra* »¹⁶². Monsieur Marcelino Landa m'a expliqué que parfois, il y a des danseurs ou de chanteurs ; cela dépend de l'année.¹⁶³ Il m'a de nouveau précisé que le repas était ouvert à tous moyennant l'acquittement d'un ticket.¹⁶⁴ De cette manière, les Espagnols peuvent récupérer

¹⁵⁹ Communications avec Messieurs Pierre Casabonne et Pierre Camou-Ambille, faites à Arette, février 2014.

¹⁶⁰ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014. Informations trouvées dans les Archives de la Mairie d'Arette.

¹⁶¹ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014. Messieurs Joseph Arrègle et Augustin Cazette m'ont donné la même description du simple repas amicale qui avait lieu il y a plus de 50 ans après la cérémonie.

¹⁶² Informations trouvées à l'Office de Tourisme de Roncal, à Roncal, mars 2014.

¹⁶³ Communication avec Monsieur Marcelino Landa, faite à Roncal, mars 2014.

¹⁶⁴ Communication avec Monsieur Marcelino Landa, faite à Roncal, mars 2014.

un peu des frais qu'ils engagent pour organiser le repas et les animations. De son côté Monsieur Pierre Casabonne m'a dit, de manière badine, qu'il est possible que l'argent que les Espagnols reçoivent pour le tribut soit moins important que ce qu'ils utilisent pour l'organisation de la journée.¹⁶⁵

Les bergers

Pour les bergers, le jour de la *Junte de Roncal* est un événement de rencontre, car ils ne se voient pas forcément souvent pendant le reste de l'année.¹⁶⁶ C'est une véritable fête estivale au moment où les troupeaux sont en lactation et que les moments de loisirs sont rares. Cet événement autorise la rencontre entre bergers des deux côtés de la frontière. De plus, ce jour là, les familles « montent à la Pierre » et c'est le moment d'échanges entre ceux restés à la ferme ou ailleurs et ceux qui sont à l'estive.

Monsieur Joseph Libarle, agriculteur d'Arette, m'a expliqué que si lui et les membres de sa famille sont présents au moment de la cérémonie, ils ne participent pas au repas, car ils en profitent pour aller au restaurant à cause du fait que ce jour là est un jour spécial.¹⁶⁷ Ce que Monsieur Pierre Camou-Ambille, agriculteur d'Arette, m'a confirmé :

*« ...[C']est l'occasion déjà de se voir entre bergers français. Et après quelques bergers espagnols aussi qui viennent, mais comme ils sont de moins en moins nombreux, c'est plutôt les relations entre bergers, bergers français, et bon, les gens de la vallée aussi qui montent ».*¹⁶⁸

De plus, cette fête se place à des moments importants dans l'organisation de la tenue d'un troupeau, c'est le moment où l'ensemble des brebis se trouvent sur le plateau, c'est le moment où les pâturages du « *countendè* », versant espagnol, sont ouverts aux Français.¹⁶⁹ Pour la journée la cérémonie prend place quand la traite et les fromages sont terminés et que les troupeaux sont occupés à réaliser leur parcours dans la montagne, laissant aux bergers le loisir de prendre du temps avant que le travail ne recommence le soir venu.

¹⁶⁵ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

¹⁶⁶ Communication avec Monsieur Joseph Libarle, faite à Arette, février 2014.

¹⁶⁷ Communication avec Monsieur Joseph Libarle, faite à Arette, février 2014.

¹⁶⁸ Communication avec Monsieur Pierre Camou-Ambille, faite à Arette, février 2014.

¹⁶⁹ Communication avec Monsieur Joseph Libarle, faite à Arette, février 2014.

La messe

Avant le déroulement de la cérémonie, il y a une messe, fait à côté de la borne 262.¹⁷⁰ Cet office religieux est un ajout récent mais il s'inscrit de façon naturelle dans cette célébration qui est une célébration de paix, paix renouvelée trois fois par la formule « *pax avant* ». ¹⁷¹ Hormis l'aspect classique de la célébration religieuse, il est intéressant de souligner que les langues de la liturgie de ce jour précis recourent les langues de la cérémonie. Français, espagnol, basque et béarnais sont tour à tour prononcés par les trois prêtres présents.



172

La messe avant la cérémonie est un ajout récent parmi les activités de la journée.

Le marché artisanal

La *Junte de Roncal* s'est peu à peu transformée en une journée entière d'activités. En plus du repas et de la messe, il y a un marché artisanal avec des produits typiques béarnais et roncalais.¹⁷³

¹⁷⁰ Informations trouvées dans l'Office de Tourisme de Roncal, à Roncal, mars 2014.

¹⁷¹ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

¹⁷² Photographie de Sylvie Pépin. Prise au Col de la Pierre Saint Martin, le 13 juillet 2013.

¹⁷³ Informations trouvées à l'Office de Tourisme de Roncal, à Roncal, mars 2014.

La borne 262

La borne 262 est située juste à côté de la route qui permet le passage du col de la Pierre St. Martin ; elle a été construite en 1973 et fait le lien entre les deux villages d'Arette et d'Isaba.¹⁷⁴ Cette pierre-borne frontière, véritable « *monument historique* » de l'endroit, est plantée dans un espace aménagé : elle se trouve au centre d'un large cercle de dalles de schiste ce qui a pour effet de la mettre en valeur. À cause du grand nombre de touristes qui assistent à la cérémonie chaque année, il y a des barrières qui élargissent ce cercle et permettent surtout de distancer et contrôler le public.

La borne elle-même a des grands numéros sur une face et des signatures sur l'autre. Elle n'est pas droite mais inclinée et les traces des années d'intempéries et des rudes hivers se laissent voir ; elle porte de nombreuses fissures.¹⁷⁵ Il semblerait qu'autrefois la borne était carrée, d'après le dessin qu'en donne le quotidien *Le Petit Parisien* de 1893. En plus, dans une gravure du *Tribut* qui se trouve dans l'église d'Isaba, la borne qui est montrée est bien une borne carrée.

¹⁷⁴ LONNÉ-PEYRET, Jean-Marie. *Arette : Un pionnier raconte...* Pau : Impressions Marrimpouey, 1989.

¹⁷⁵ Communication avec Monsieur Marcelino Landa, faite à Roncal, mars 2014.



176

Représentation gravée du *Tribut*, avec la borne carrée, dans l'église d'Isaba.

Alors, celle que nous voyons aujourd'hui porte t'elle les traces d'usures de quelques siècles ou y a t-il eu un changement de borne, ou est-ce une interprétation du dessinateur qui, à la fin du XIX^e siècle, dresse le tableau du *Tribut* en donnant des contours francs à la matérialisation de la frontière ? Je ne saurais répondre mais il faut ici souligner que les bornes entre la France et l'Espagne n'ont été posées que fort tard, lors du renouvellement du *Traité des Pyrénées* en 1856.¹⁷⁷

Les assistants

Avant la construction de la route qui connecte les deux villages d'Arette et d'Isaba, aller à la cérémonie était une toute autre chose : il fallait monter à pied et cela prenait d'entre

¹⁷⁶ Carte postale avec le titre « *Isaba (Navarra); Iglesia, Sillería del coro, detalle; Tributo de las tres vacas* ». Traduit en français: « *Isaba (Navarre); Église, Stalles du choeur, détail; Tribut des trois vaches* ». Droit d'auteur : Ediciones Sicilia.

¹⁷⁷ PAPY, Michel. *Mutilation d'un rite: la junte de Roncal et de Barétous et la crise du nationalisme français dans les années 1890*. Tarbes, France : Archives départementales : Bibliothèque centrale de prêt : Société d'études des Sept Vallées, 1986.

cinq à huit heures de marche, comme confirme le maire d'Arette, Monsieur Pierre Casabonne : « *Avant [la construction] ... de la route, le public était pas très nombreux* ». ¹⁷⁸

Cependant, monter au col de la Pierre Saint Martin pour assister à la *Junte de Roncal* était un type d'aventure pour les jeunes des villages, et en particulier ceux d'Arette. Monsieur Augustin Cazette, ancien berger d'Arette, a raconté que quand il était jeune, il était monté tant qu'il a pu. ¹⁷⁹ Madame Catherine Claverie, aussi ancienne bergère d'Arette, en a également parlé. Les jeunes y montaient ensemble tranquillement, faisaient un peu la fête la veille du 13 juillet, et profitaient de la sortie d'une nuit en montagne. ¹⁸⁰

Monsieur Joseph Libarle n'a pas connu ce temps là, mais il a expliqué qu'autrefois :

« ... *[L]es gens de la vallée montaient souvent. Montaient la veille et dormaient avec les bergers... [Ils] montaient pour la journée de la Junte, et redescendait le soir, ou le lendemain* ». ¹⁸¹

Cela a changé en 1973, quand la Route International d'Arette à la vallée de Roncal par le col de la Pierre Saint-Martin a été inaugurée. ¹⁸² Cela fait 60 kilomètres entre Arette et Isaba. Après sa construction, le chemin vers l'Espagne est devenu plus facile et par la même occasion beaucoup plus de curieux ont pu venir participer à la *Junte*, car il faut juste une heure de route ¹⁸³ pour monter au col que l'on vienne d'Arette ou d'Isaba.

Cependant, la configuration du public a changé. Beaucoup plus de familles sont présentes sur le lieu, ainsi que de plus en plus de personnes âgées. Les groupes de jeunes qui étaient autrefois présents ne sont plus là, ou ceux qui sont là sont les jeunes d'autrefois, ce que souligne Monsieur Joseph Libarle :

¹⁷⁸ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

¹⁷⁹ Communication avec Monsieur Augustin Cazette, faite à Arette, février 2014.

¹⁸⁰ Communication avec Madame Catherine Claverie, faite à Arette, février 2014.

¹⁸¹ Communication avec Monsieur Joseph Libarle, faite à Arette, février 2014.

¹⁸² LONNÉ-PEYRET, Jean-Marie. *Arette : Un pionnier raconte...* Pau : Impressions Marrimpouey, 1989.

¹⁸³ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

« *[Avant, c']était les jeunes surtout qui montaient. Tandis que maintenant ça sera plutôt le contraire...C'est plutôt le contraire. On [ne] voit pas beaucoup de jeunes sur la Junte de Roncal* ». ¹⁸⁴

Aujourd'hui les touristes sont de plus en plus présents le 13 juillet sur le lieu de la cérémonie, ils profitent de la journée et viennent voir ce rituel ; il faut donc les incorporer en donnant les informations nécessaires afin qu'ils comprennent ce qu'il se passe. La fréquentation de la cérémonie dépend en fait du temps qu'il fait ce jour là, ce que relève Pierre Casabonne : « *Quand il fait beau, les gens y vont pour assister à la cérémonie mais surtout pour profiter d'une journée en montagne.* » ¹⁸⁵, et que confirme Monsieur Joseph Libarle, agriculteur d'Arette, qui forcément connaît très bien la montagne : « *Le temps en montagne ; un jour il fait beau, le lendemain il neige... Ça dépend des années* ». ¹⁸⁶ En haute montagne, même en été, quand il pleut il fait froid, et il n'y a pas d'abris sur le site de la Pierre Saint Martin. Donc si la météo est mauvaise, peu de personnes assistent à la cérémonie, et une fois le rituel fini, tous partent se réchauffer dans une salle de restaurant plus bas dans les vallées. Effectivement, le public et le nombre de touristes varient avec la météo.

S'il fait beau, il y a plus de mille personnes qui peuvent assister à la cérémonie et qui participent de la journée. ¹⁸⁷ Comme explique Monsieur Pierre Biu, originaire d'Arette qui fait partie de l'Association Culturelle du Barétous : « *Maintenant il y a beaucoup de curieux ; il y a beaucoup de gens qui s'y intéressent, parce que ça leurs fait une sortie en montagne* ». ¹⁸⁸ De plus, bien qu'ils ne soient pas directement impliqués dans le rituel de la *Junte* à partir du moment où ils y assistent, ils en deviennent également des acteurs.

Monsieur Pierre Casabonne m'a donné une description des familles qui viennent à la *Junte de Roncal*, et surtout leur fascination face à la borne et à la cérémonie des mains qui se mettent dessus :

« *Ce qui est très surprenant : Le nombre de personnes qui viennent se faire photgraphier en famille, qui mettent la main, le père, la mère, le fils. Beaucoup*

¹⁸⁴ Communication avec Monsieur Joseph Libarle, faite à Arette, février 2014.

¹⁸⁵ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

¹⁸⁶ Communication avec Monsieur Joseph Libarle, faite à Arette, février 2014.

¹⁸⁷ Communication avec Monsieur Marcelino Landa, faite à Roncal, mars 2014.

¹⁸⁸ Communication avec Monsieur Pierre Biu, faite à Arette, février 2014.

*beaucoup beaucoup de gens qui se font photographier... Tous les ans, il y a une file d'attente. »*¹⁸⁹

Il confirme le fait que les gens deviennent eux-mêmes des acteurs, aussi :

*« [C]es gens là, ils deviennent acteurs aussi, ils veulent participer. Ça je trouve ça formidable. Alors là, avec un maire, ou avec le maire français et le maire espagnol... Il y a beaucoup de gens qui viennent. Les gens sont acteurs de cette cérémonie, de cette fête. »*¹⁹⁰

Reconfirmation de l'amitié

La journée de la *Junta de Roncal* est toujours un moment important pour les acteurs sociaux économiques des deux vallées, si elle n'est plus basée sur le souvenir d'un différent cuisant, elle a pris une autre configuration qui l'inscrit de plein pied dans des considérations très contemporaines de rencontres et d'unité entre les peuples dans un cadre européen. Les tensions qui pouvaient exister autrefois entre les Français et les Espagnols se sont atténuées voir n'existent plus. Cet élargissement du cadre de la cérémonie de la *Junta* et le fait que les touristes deviennent eux-mêmes des acteurs montre la grande portée symbolique de cette journée symbolique que l'on peut lire dans ces quelques mots de Pierre Casabonne :

*« Les gens sont vraiment heureux d'être ensemble... On voit vraiment que c'est une vraie fête, de l'amitié, de la paix. Ce qui ne devrait pas être toujours le cas ».*¹⁹¹

Ce souci de souligner le fait de vivre ensemble se retrouve dans des captations d'image lors d'un travail de terrain réalisé par l'équipe de recherches sur les pratiques du PCI du laboratoire ITEM prises à la *Junta de Roncal* en 2013.

¹⁸⁹ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

¹⁹⁰ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

¹⁹¹ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

On y voit les deux maires actuels, d'Arette et d'Isaba, qui, en fin de journée, après le repas de la *Junte* à la question qui leur est posée de savoir si la frontière existe vraiment, se prenant par le cou et tout en plaisantant, ils insistent sur la non-existence de frontière entre leurs deux villages ni entre eux. « *Je suis du parti politique de Pierre [Casabonne] ; le parti Pyrénéen ; nous sommes les Pyrénées* », ¹⁹² dit son homologue, Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace, *alcalde* d'Isaba.

On voit l'unité non seulement entre les deux maires mais également entre leurs deux villages et entre leurs vallées respectives. Le rapprochement est fait, et il se reconferme chaque année à la délimitation de la frontière.

¹⁹² Vidéo prise par Mathilde Lamothe, au col de la Pierre Saint Martin, le 13 juillet 2013. Fond d'archives PCIA, laboratoire ITEM, UPPA.

LE TRIBUT DES TROIS VACHES ET LE TOURISME

Le *Tribut des trois vaches* est une cérémonie qui a une histoire écrite depuis plus de 6 siècles. Même si la rencontre annuelle a pu connaître parfois certaines contraintes dues, par exemple, aux différents conflits qui ont animés la France et l'Espagne, son déroulé n'a pas beaucoup évolué il s'est simplement adapté, à la marge, aux évolutions historiques qu'ont connues l'un et l'autre des états. Cependant, la construction, au début des années 1970, de la route qui relie le village d'Arette et celui d'Isaba, en passant par le col de la Pierre Saint Martin, a fait que les activités du 13 juillet sont, aujourd'hui, plus accessibles à un public plus large. En conséquence, on a vu un changement parmi les participants à la journée commémorative et de renouvellement du traité entre touristes, curieux locaux et familles des agropasteurs.

De façon générale, le tourisme s'est de plus en plus développé surtout le tourisme qui touche la question des patrimoines. On voit se développer un intérêt grandissant pour tout ce qui a trait à la recherche des origines, origines familiales ou origines culturelles, ou curiosité sur les pratiques culturelles d'autres groupes culturels.¹⁹³ Alors une cérémonie qui a eu lieu depuis des siècles est très attractive pour toute personne qui veut comprendre comment des relations transfrontalières aient pu se maintenir à travers tout ce temps.

Pour aborder ce point qui m'a semblé intéressant aux vues du déroulement de la cérémonie telle qu'elle se pratique aujourd'hui, je suis allée dans divers Offices de Tourisme, en France et en Espagne, pour demander principalement deux choses : 1) Les gens connaissent-ils le *Tribut des trois vaches* ? Y a-t-il des personnes qui viennent demander des informations spécifiques au sujet du *Tribut* ? et 2) Quelle est le niveau de publicité qui existe autour du *Tribut des trois vaches* ? Qui/Quoi fait venir les gens au déroulement de la cérémonie le 13 juillet ?

Je voulais vérifier ce qui est mis en avant pour décrire les communautés qui portent cette cérémonie, et comment le *Tribut* est représenté par les communautés elles-mêmes. Je savais déjà que la coopération transfrontalière est très importante d'après les maires d'Arette et d'Isaba, mais je voulais voir comment cela est représenté au grand public. J'ai vu que toutes les informations trouvées insistent sur ces relations, extrêmement tendues dans l'histoire et devenues amicales aujourd'hui, qui ramènent les gens chaque année pour renouveler les accords de la « *Pax Avant* » (la paix dorénavant).

En Espagne

¹⁹³ NÉGRIER, Emmanuel. La politique du patrimoine en Espagne. In: Culture & Musées, 2007. Vol. 9, Iss. 9, pp. 23-38. Disponible à l'adresse : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pumus_1766-2923_2007_num_9_1_1426.

Oficina de Turismo de Pamplona

La province de Navarre a une série de brochures touristiques qui présentent les diverses zones de Navarre : « *Los Pirineos* » (Les Pyrénées), « *La Cuenca de Pamplona* » (Le Bassin de Pampelune), « *La Zona Media* » (La Zone Moyenne), et « *La Ribera* » (La Vallée). Chaque brochure a des informations géographiques, historiques, des plans des zones, des points d'intérêt, et une section sur « *Le Folklore et les Traditions* », y compris les fêtes et la cuisine.¹⁹⁴

Dans la brochure sur « *Les Pyrénées* », une partie dédiée à la route qui traverse la vallée de Roncal, y compris, le village d'Isaba. Après une très belle présentation du village défini comme « *le prototype de la ville pyrénéenne* », la description continue avec la route, qui monte jusqu'à la frontière avec la France. Là il y a une brève mention de la Pierre Saint Martin, comme « *la borne où a lieu le Tribut des trois vaches* », mais c'est la seule phrase qui évoque la cérémonie¹⁹⁵.

En parlant avec la responsable de la « *Oficina de Turismo de Pamplona* », elle m'a indiquée qu'il y a des personnes susceptibles d'assister au *Tribut* mais le grand problème c'est que ce dernier coïncide avec les Fêtes de Saint Fermín, ou fêtes de Pampelune, connues internationalement et qui ont lieu la deuxième semaine de juillet.¹⁹⁶ Étant-donné le fait que le *Tribut* ait lieu le 13 juillet chaque année, les gens qui passent par l'Office de Tourisme de Pampelune sont beaucoup plus intéressés à rester dans la ville et profiter des animations festives.

Même si aux dires de la responsable de l'Office du Tourisme, le *Tribut* n'est pas inconnu et certaines personnes sont bien renseignées dessus, la « *Oficina de Turismo de Pamplona* », ne s'occupe pas d'éditer des plaquettes informatives sur la zone roncalaise. Par contre elle reçoit et met à disposition du public tout ce que l'Office du Tourisme de Roncal produit pour attirer des touristes dans sa zone.¹⁹⁷

La guide qui fut mon interlocutrice a souligné que pour guider les touristes, il faut leur demander leurs centres d'intérêts, et après faire une proposition de choix d'activité ou de destinations parmi les nombreuses brochures qui se trouvent dans l'office ; enfin ce sont eux qui se positionnent sur telle ou telle chose. Pour les gens qui s'intéressent aux Pyrénées, malheureusement la vallée de Roncal n'est pas une destination privilégiée : l'été il y a des amateurs de sports de plein air qui passent par la vallée pour faire du trekking ou des randonneurs qui se passionnent sur l'observation des oiseaux.¹⁹⁸ Effectivement, à l' « *Oficina de Turismo/Centro de*

¹⁹⁴ Informations trouvées à l'Office de Tourisme de Roncal, à Roncal, mars 2014.

¹⁹⁵ Informations trouvées à l'Office de Tourisme de Roncal, à Roncal, mars 2014.

¹⁹⁶ Ces fêtes ouvrent officiellement le six juillet et finissent le quatorze, alors le 13 juillet a lieu en même temps que la pleine célébration à Pampelune.

Communication à l'« *Oficina de Turismo de Pamplona* », à Pampelune, mars 2014.

¹⁹⁷ Communication à l'« *Oficina de Turismo de Pamplona* », à Pampelune, mars 2014.

¹⁹⁸ Communication avec Madame Eneritz à l'« *Oficina de Turismo de Roncal* », à Roncal, mars 2014.

Interpretación de la Naturaleza » de Roncal, on m'a donné une guide pour l'observation des oiseaux dans les terres navarraises.¹⁹⁹

Cartes touristiques

A l'Office de Tourisme de Pampelune, il y a deux cartes routières pour la vallée de Salazar : « *Valles de Roncal y Salazar (I)* » et « *Valles de Roncal y Salazar (II)* ». Chaque carte expose bien sûr le réseau routier tout en relevant les centres d'intérêts susceptibles de correspondre aux attentes des touristes. Ainsi on peut y trouver des informations sur : la Nature, l'Histoire et l'Art, les Traditions et la Cuisine.²⁰⁰

Exposé dans la première carte, dans la section « *La Tradition et la Cuisine* », il y a une courte explication du « *Tribut de trois vaches* », avec le lieu et la date de la cérémonie. La description est succincte :

« *Chaque été, la belle enclave de la Pierre de Saint Martin est la scène de la cérémonie du renouvellement de ce tribut millénaire, le plus ancien d'Europe. Un acte qui confirme la paix entre les vallées de Roncal et Barétous (France). Les Français donnent le tribut perpétuel des trois vaches pour le droit de pacage dans les estives roncalaises, un événement qui est devenu une fête de confraternité pour les habitants des deux côtés de la frontière* ». ²⁰¹

Dans cette description, on voit l'essentiel de l'histoire et du déroulé de la cérémonie du *Tribut*. On comprend que c'est un acte qui se fait depuis très longtemps à cause du « droit de pacage », et que c'est quelque chose qui se renouvelle annuellement et qui est inscrit dans un sentiment d'un geste perpétuel. De plus, on a, bien évidemment, les renseignements nécessaires comme la date et le lieu.²⁰²

Deux détails que je trouve intéressants dans cette brève description sont : l'explication que le *Tribut* est donné chaque année en échange d'un droit de pacage, alors que rien n'est précisé sur le fait que c'est un tribut de guerre. Cela m'a un peu surpris, car tous les Espagnols avec qui j'ai parlé ont insisté sur le fait que pour eux c'est effectivement un tribut de guerre. Alors, venant d'une entité navarraise « officielle » comme l'Office de Tourisme, je m'attendais à trouver quelques mots qui se rapporteraient à ce fait. Que cet élément ne soit pas évoqué donne l'idée au touriste que c'est simplement un accord à propos des terres et des bêtes. Même s'ils ne

¹⁹⁹ Informations trouvées à l'*Oficina de Turismo de Roncal*, à Roncal, mars 2014.

²⁰⁰ Informations trouvées à l'*Oficina de Turismo de Pamplona*, à Pampelune, mars 2014.

²⁰¹ Informations trouvées à l'*Oficina de Turismo de Pamplona*, à Pampelune, mars 2014.

²⁰² Informations trouvées à l'*Oficina de Turismo de Pamplona*, à Pampelune, mars 2014.

connaissent pas bien la nature de la région, ils peuvent comprendre que c'était une convention pour gérer le territoire au profit des deux vallées.

La deuxième chose qui a retenue mon attention c'est la phrase qui indique que le *Tribut* « *est devenu une fête de confraternité* » pour les deux vallées. Je trouve ce détail très important, car cela mène à comprendre que c'est quelque chose d'amical. Même si le caractère obligatoire s'affirme toujours, cela se fait dans du bon esprit. Là, on voit que même si les origines du *Tribut* se dessinent comme quelque chose de conflictuel, aujourd'hui cela est devenu une fête de fraternité, où les gens des deux côtés de la montagne se retrouvent et célèbrent leurs bonnes relations.

Cela fait allusion aussi au fait que les deux villages, acteurs principaux de la perpétuité du renouvellement, Arette et Isaba, sont jumelés ; ils ont leur propre « *fête de jumelage* » à part du jour du *Tribut*.²⁰³ C'est un aspect positif qui peut attirer le touriste, pour montrer que la notion de frontière n'est pas quelque chose de négatif dans ce cas-là. Les bonnes relations des voisins, qui sont de deux pays ayant eu des différences par le passé, sont renouvelées et montrées au monde chaque 13 juillet au col de la Pierre Saint-Martin, et également pendant toute l'année.

Oficina de Turismo de Roncal

Il y a un Office du Tourisme à Isaba, mais la crise économique qui frappé l'Espagne a conduit à sa fermeture indéfinie ainsi qu'à l'institution muséale locale, « *la Casa de la Memoria* » (la Maison de la Mémoire, en français).²⁰⁴ Les deux entités avaient le même gestionnaire.²⁰⁵ C'est donc l'*Oficina de Turismo de Roncal* qui s'occupe maintenant du programme touriste pour l'ensemble de la vallée, y compris pour ce qui touche à l'orientation des touristes qui s'intéressent au *Tribut des trois vaches*.

À l'Office de Tourisme de Roncal, Madame Eneritz, une jeune employée, m'a donné les renseignements sur tout ce qui se passe à propos du *Tribut des trois vaches*. Elle m'a montré le programme de la journée du 13 juillet 2013, qui est une feuille d'informations écrite en espagnol et en basque. Le programme indique que le premier événement du jour est une messe à onze heures. Après, c'est le déroulement de la cérémonie, décrit sur le programme comme « *Cérémonie traditionnelle du Tribut, qui se répète avec constance*

²⁰³ J'ai trouvé beaucoup d'informations sur le jumelage d'Arette et d'Isaba dans les archives de la mairie d'Arette, mais il faudrait s'y mettre pour bien comprendre tous les renseignements y impliqués.

²⁰⁴ Communication avec Madame Julie Seman, faite à Arette, février 2014.

²⁰⁵ Communication avec Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace, faite à Isaba, mars 2014.

écrite depuis le XIV^e siècle ». À midi et demi, a lieu la « *Livraison du Tribut des trois vaches* », et à la fin, le « *Repas communal* ». ²⁰⁶

Sur ce document on peut également lire des descriptions de choses qui se passent autour de la cérémonie dans la section « *Pendant la journée* ». Il y a un « *Marché artisanal de produits typiques béarnais et roncalais* », et aussi le « *Fanfarre Arroitu Indarra* », le groupe musical responsable des animations. En dernier, il y a les renseignements pour le repas communal, pour lequel les tickets sont au prix de 23 Euros et peuvent être achetés à l'*Ayuntamiento d'Isaba* jusqu'au 12 juillet, ou le jour-même du *Tribut*. ²⁰⁷

Au centre de la feuille, il y a un dessin de la gravure de la *Junte de Roncal* qui se trouve dans l'église d'Isaba. Au-dessous de l'image il y a la phrase « *Pax avant* », écrite trois fois, qui sera répétée le jour de la cérémonie. Autour de l'image, on voit les mots « *Tributo de las tres vacas* », « *Iror beien emontarzuna* », et « *Junte de Roncal* », qui évoquent le nom de la cérémonie dans les trois langues : l'espagnol, le basque, et le français. C'est une façon appropriée d'inclure les trois langues, et de montrer que c'est une célébration de la coopération entre les cultures de deux états. ²⁰⁸ C'est une cérémonie et une célébration transfrontalière, où tous les participants sont représentés.

Tout en bas, on peut lire le nom du concepteur du programme : « *Ayuntamiento de Isaba* », car c'est le village d'Isaba qui est le responsable de l'organisation de la journée. Madame Eneritz m'a montré quelques autres programmes des années antérieures, mais les variations entre chacun de ces programmes tenaient dans le changement d'année.

En France

Office de Tourisme de la vallée de Barétous (Arette)

L'Office du Tourisme de la Vallée de Barétous se trouve au village le plus important de la vallée, Arette. Je suis allée à l'Office pour faire la visite du musée, et aussi pour parler avec les personnes qui s'occupent du tourisme dans la région.

²⁰⁶ Informations trouvées à l'*Oficina de Turismo de Roncal*, à Roncal, mars 2014.

²⁰⁷ Informations trouvées à l'*Oficina de Turismo de Roncal*, à Roncal, mars 2014.

²⁰⁸ Seul le béarnais n'est pas représenté ; peut-être est-ce dû à une habitude jacobine de la part de l'état français. Hors, il est très facile de l'entendre dans les chants pratiqués autour de la buvette et dans les conversations entre habitués, ainsi que dans les réponses que l'on nous fournit à partir du moment où on la pratique assez aisément pour poser des questions.

Quand j'ai demandé des informations concernant le *Tribut*, j'ai reçu deux feuilles qui expliquent l'histoire de la cérémonie et comment elle se déroule chaque année au col de la Pierre Saint Martin. Parmi les détails évoqués, il y a « *Les origines* », « *La confirmation des accords de facerie par le traité de Bayonne de 1856* », et « *La cérémonie* ». ²⁰⁹ C'est une explication fidèle à tout ce que j'ai appris en recherchant des informations sur ce thème ; c'est un document qui se veut respecter la part des uns et des autres sans faire retomber la culpabilité des affrontements à une communauté plutôt qu'à une autre.

L'année 1375 est bien sûr évoquée, mais on lit que « *l'existence du tribut remonte sans doute bien avant* ». ²¹⁰ C'est une précision importante, car il faut mentionner que les relations entre les habitants des deux vallées étaient encore plus anciennes. La deuxième section qui traite le *Traité de Bayonne* de 1856 est important à inclure, car cela explique pourquoi cet accord-là, *Le Tribut des trois vaches*, a été conservé (celui-ci un des seulement deux accords conservés). ²¹¹

Après avoir donnée une explication complète de l'histoire du *Tribut*, au verso de la feuille on peut lire le déroulement de la cérémonie. Là, les villages qui y participent sont évoqués, ainsi que la phrase « *pax avant* » et sa traduction. On apprend aussi qu'un vétérinaire examine les vaches, et on a un programme de la fête qui suit la cérémonie. ²¹²

Ainsi ce document explique comment le *Tribut* est arrivé jusqu'à nous, et ce qu'il se passe encore, chaque 13 juillet, au col de la Pierre Saint Martin. Il insiste sur le fait que « *Le traité est pourtant toujours en vigueur, après des siècles d'existence, et représente une occasion de célébrer l'amitié entre les habitants des deux vallées* ». ²¹³ Cette phrase est le témoin que ces relations transfrontalières sont encore fortes et que les habitants des deux vallées s'estiment et s'entendent bien.

En bas de la feuille, il y a une publicité pour *la Maison du Barétous* à Arette, qui invite les touristes à « *découvrir le Barétous, terre de mouvements et de traditions aux multiples facettes, traduites dans différentes salles d'exposition* », suit le nombre des salles et leurs intitulés : « *Les hommes en mouvement* », « *La nature en mouvement* », « *La terre en mouvement* », et « *La tradition en mouvement* ». ²¹⁴

²⁰⁹ Informations trouvées à l'Office de Tourisme de la vallée de Barétous, à Arette, février 2014.

²¹⁰ Informations trouvées à l'Office de Tourisme de la vallée de Barétous, à Arette, février 2014.

²¹¹ Le second accord conservé par le Traité de Bayonne de 1856 est celui du pays de Cize (en France) et de la vallée d'Aescoa (en Espagne), qui fut établi en 1556, et qui aussi a la condition d'être suivi à perpétuité. Informations trouvées à l'Office de Tourisme de la vallée de Barétous, à Arette, février 2014.

²¹² Informations trouvées à l'Office de Tourisme de la vallée de Barétous, à Arette, février 2014.

²¹³ Informations trouvées à l'Office de Tourisme de la vallée de Barétous, à Arette, février 2014.

²¹⁴ Informations trouvées à l'Office de Tourisme de la vallée de Barétous, à Arette, février 2014.

Des projets en commun

La Maison du Barétous et la Casa de la Memoria

La Maison du Barétous sur Arette, et la « *Casa de la Memoria* » sur Isaba, sont deux musées qui ont été faits conjointement.²¹⁵ Dans chacune de ces deux structures on trouve un espace consacré à l'autre vallée, un trait d'union présent dans la cérémonie se décline ici dans un espace muséal. Cette volonté d'écrire une page d'exposition en commun me fut bien expliquée par Monsieur Pierre Casabonne et Madame Julie Seman. C'est bien de la volonté des deux communautés villageoises, des deux versants du col de la Pierre Saint Martin, que sont nées ces deux « Maisons ».

Ils ont dû d'abord chercher des financements, qui ont été trouvés, en partie, sur les fonds *Interreg*, de l'Europe, car ce projet était un projet transfrontalier.²¹⁶ Cependant, les fonds européens n'ont pas pu couvrir la totalité des dépenses envisagées, alors les deux villages ont retravaillé leurs budgets. Au niveau des bâtiments, Isaba avait déjà la *Casa de la Memoria*, mais Arette a dû réhabiliter une maison pour son musée.²¹⁷ Ainsi, avec les financements obtenus et les bâtiments prêts, « *chacun a apporté son projet* » comme aime bien le souligner Monsieur Pierre Casabonne, et ils se sont mis à l'œuvre.²¹⁸

La Maison du Barétous

Dans une brochure touristique qui fait la promotion de La Maison du Barétous à Arette, il y a cinq sections qui renseignent les visiteurs sur l'histoire et ce qui est important dans la région. Une des sections est intitulée « *Pastoralisme : la tradition en mouvement* », traite la *Junte de Roncal*. Presque identique à la brochure touristique navarraise, la description est brève et va droit au but :

« Survivance d'un accord de paix datant de 1375, le traité de la Junte de Roncal est le témoignage le plus original de l'histoire de la vallée de Barétous. Chaque 13 juillet, au col de la Pierre Saint-Martin,

²¹⁵ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

²¹⁶ Communication avec Madame Julie Seman, faite à Arette, février 2014.

²¹⁷ Communication avec Madame Julie Seman, faite à Arette, février 2014.

²¹⁸ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

une étrange cérémonie se déroule autour de la borne 262. Une histoire hors du temps à découvrir pour mieux comprendre les relations ayant existé autrefois entre bergers espagnols et français. »²¹⁹

Cette description diffère de celle du dépliant touristique espagnol sur quelques points importants. Le premier est le nom ; il est complètement différent et il n'indique pas du tout qu'il y ait un tribut qui soit payé par les Français aux Espagnols. Du côté français, c'est presque toujours « *La Junte de Roncal* » qui est utilisé comme intitulé pour représenter la cérémonie du 13 juillet. En espagnol, c'est sans contestation possible « *El Tributo de las tres vacas* » (le *Tribut des trois vaches*). En supprimant le mot « tribut », le côté français peut simplement laisser entendre que c'est une cérémonie liée à la gestion du territoire, sans indiquer que ces vaches sont l'amande à payer suite à conflit qui a abouti à une sentence arbitrale.

Un autre point intéressant, commun à tous les documents promotionnels que l'on peut relever au sujet du *Tribut*, c'est la déclaration que l'accord de paix « date de 1375 ».²²⁰ Il est vrai que la Sentence Arbitrale d'Ansó, la première preuve écrite qui mentionne le *Tribut*, a été effectivement écrite en 1375, mais les sources historiques indiquent, par le syntagme « *depuis des temps immémoriaux* », que c'était une pratique apparemment plus ancienne à ce traité. Ce petit détail nous amène vers une autre question que nous ne développerons pas ici, à savoir le statut symbolique de l'écrit face à l'oral. Nous sommes ici dans un contexte culturel qui a mis en avant la trace écrite, comme seul fondement de vérité, depuis plusieurs siècles, il est donc culturellement admis que la date de 1375 fait foi, mais les regards, comme les commentaires, ne s'arrêtent jamais sur les « temps immémoriaux » qui relèvent du temps des pratiques coutumières et non des obligations.

En plus, la dernière phrase qui parle des « *relations d'autrefois* »²²¹ entre bergers n'est pas entièrement correcte, car ce sont toujours des relations contemporaines. Même si le nombre de bergers a diminué, ces relations sont autant d'importantes qu'elles l'étaient autrefois. Les bergers français et espagnols vivent en commun dans cet espace et ils partagent une façon de vivre très similaire, tant pour le métier que des responsabilités qui y sont associées.

Invitation vers Roncal

La réalisation de ces deux espaces muséaux relèvent d'une forte collaboration, leur but étant de renvoyer les visiteurs d'un côté et de l'autre de la montagne, de la même façon que les communautés

²¹⁹ Informations trouvées à la Maison du Barétous, à Arette, février 2014.

²²⁰ Informations trouvées à la Maison du Barétous, à Arette, février 2014.

²²¹ Informations trouvées à la Maison du Barétous, à Arette, février 2014.

montagnardes avaient coutume d'aller sur les mêmes voies, ce qu'a souligné Monsieur Pierre Casabonne lors de notre rencontre :

*« Nous à Arette, à la fin, on invite les gens à aller Isaba à la Casa de la Memoria, avec un film. Je sais qu'Isaba va faire la même chose... Ils vont présenter un film pour inviter les gens à aller à Arette ».*²²²

Ce n'est pas un musée isolé dans une vallée car il y a un autre musée « frère » de l'autre côté de la montagne. Les gens qui passent par Arette sont invités à passer par Isaba, et vice versa.

La section finale de la brochure qui promeut la *Maison de Barétous* propose une invitation vers le village d'Isaba, et *La Casa de la Memoria* fait de même avec le village d'Arette. Dans la brochure, on peut lire : « *Barétous Roncal : Deux vallées, une destination* ». Un cliché de la « *Casa de la Memoria* » est suivi par la description suivante :

*« Héritières de la Junte de Roncal, les vallées de Barétous et Roncal se sont engagées dans un projet de coopération transfrontalière. Ainsi à l'égal d'Arette, la commune d'Isaba possède un musée « La Casa de la Memoria » (Maison de la Mémoire). Cette structure présente les aspects les plus caractéristiques de la Vallée de Roncal. De plus, la route Pax Avant (RD 132), qui relie Arette à Isaba, évoque en sept étapes l'histoire d'un territoire désormais sans frontière. »*²²³

Cette évocation au musée « frère » de la Maison du Barétous de l'autre côté de la frontière est un exemple de la collaboration entre les deux vallées. Cela montre l'intérêt qu'ont eu les deux villages à lier leur histoire afin de montrer que la frontière n'est pas quelque chose qui sépare mais quelque chose qui unifie. Cette idée d'un « territoire... sans frontière » a été évoqué par le maire d'Arette ainsi que le maire d'Isaba, car cela fait plus d'une décennie qu'ils travaillent ensemble pour fortifier d'une certaine unité entre leurs deux villages.²²⁴

²²² Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

²²³ Informations trouvées à la Maison du Barétous, à Arette, février 2014.

²²⁴ Communications avec Messieurs Pierre Casabonne et Ángel Luis de Miguel Barace, faites à Arette et Isaba, février et mars 2014.

Quand je suis allée au musée, j'ai vu une invitation « physique » vers la vallée de Roncal à la fin du parcours. On passe par les expositions sur la vie en Barétous et les habitants de la vallée, et on arrive au *Tribut des trois vaches*.



225

Représentation de la cérémonie du *Tribut des trois vaches* à la Maison du Barétous, sur Arette.

Là, il y a des panneaux informatifs, mais aussi un enregistrement audio, pour entendre le déroulement de la cérémonie le tout étant enchâssé dans les aspects sonores qui se passent autour. Après, on visionne un film informatif qui comprend des images des deux vallées et qui montre également quelques scènes d'une cérémonie antérieure. On fini le parcours du musée en descendant au rez-de-chaussée, et sur le mur, il y a des images des sept villages qui composent la vallée de Roncal. Donc, il y a une vraie invitation vers la vallée de l'autre côté de la montagne.

Lors de l'entretien que m'a accordé le maire d'Arette, Monsieur Pierre Casabonne, il a souligné l'histoire humaine qui se joue derrière la Maison du Barétous :

« On est toujours sur la même histoire... [Il faut] se partager les richesses ensemble, se partager les gens. Voilà ». ²²⁶

²²⁵ Cliché de Sara De La Torre Berón, pris à la Maison du Barétous, à Arette, février 2014.

²²⁶ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

C'est façon émotive de souligner ce qui est la caractéristique du « vivre en commun », montre que ce sont deux vallées avec des éléments en commun, et que leurs richesses viennent en partie de la collaboration entre tous les habitants. Il faut se partager les richesses, et même considérer les relations entre les individus comme des richesses, pour pouvoir bâtir un avenir.

La Casa de la Memoria

À Isaba, le musée correspondant s'appelle la « *Casa de la Memoria* » qui veut dire « *La Maison de la Mémoire* » en français. Julie Seman, qui travaille à la mairie d'Arette, m'a expliqué que le nom « *La Maison de la Mémoire* » ne marchait pas en français, car cela donnait l'idée d' « *un musée poussiéreux* », qui n'attirerait personne.²²⁷ Alors, en Barétous, le musée a pris le nom la « *Maison du Barétous* ». Malheureusement, je n'ai pas pu visiter la *Casa de la Memoria*, car le musée, comme l'Office de Tourisme d'Isaba, tous les deux étaient fermés à cause de la crise économique espagnole, comme je l'ai déjà souligné.²²⁸

Néanmoins, j'ai obtenu des descriptions du musée par quelques résidents d'Isaba. L'un d'eux, objectivement le personnage le plus important et renommé du village, l'*Alcalde* (l'équivalent du « maire » en France) d'Isaba, Ángel Luis de Miguel Barace. Concernant la *Casa de la Memoria*, il explique :

« *Bueno, lo que se presenta en los dos museos, primero es, la cultura específica de cada sitio. Entonces nosotros representamos lo que es la vida, agraria, local, la vida forestal, los trabajos forestales, los trabajos ganaderos, las casas; presentamos la lengua, presentamos las familias; bueno en fin, presentamos la historia, presentamos los trajes... [Es] una idea bastante abierta de todo lo que es el valle del Roncal. Al final del recorrido de nuestro circuito, se habla sobre el valle de Barétous* ». ²²⁹

L'érudit local, historien d'Isaba, monsieur Fernando Hualde m'a dit que la *Casa de la Memoria* a environ dix ans d'existence et à l'image de Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace, il souligne le point que le musée « *est un des éléments qui symbolisent l'unité entre les deux lieux* », en référence aux relations entre Isaba

²²⁷ Communication avec Madame Julie Seman, faite à Arette, février 2014.

²²⁸ Communication avec Madame Julie Seman, faite à Arette, février 2014.

²²⁹ Traduit en français : « *Ce qui est représenté dans les deux musées, d'abord c'est la culture spécifique de chaque lieu. Alors, on représente ce qu'est la vie agricole, locale, la vie forestière, les travaux forestiers, les travaux de animaux, les maisons ; on présente la langue, on présente la famille. Bon, enfin, on présente l'histoire, on présente les vêtements traditionnels... [C'est] une idée assez ouverte sur tout ce qui est attaché à la vallée de Roncal. Et à la fin du circuit, on parle de la vallée de Barétous.* » Communication avec Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace, faite à Isaba, septembre 2013.

et Arette.²³⁰ *La Casa de la Memoria* est un lieu « pour connaître d'ici la vallée de Barétous ». ²³¹ Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace dit aussi que le musée « est un appel pour aller voir la vallée de Barétous ». ²³² *La Casa de la Memoria* est donc le miroir inversé de la *Maison du Barétous* ; les éléments exposés sont similaires et une patrie de l'espace d'exposition renvoie vers la vallée « sœur ». Naturellement, le point central à Isaba c'est la vallée de Roncal, tandis que sur Arette, le point principal c'est la vallée de Barétous.

Même si je n'ai pas pu voir la *Casa de la Memoria*, j'ai eu la chance d'aller à un autre musée ethnographique dans la vallée de Roncal, celui de « *Kabila Enea* » (qui signifie « fromage » en basque).²³³ Ce musée se trouve au village d'Uztárruz, qui est à 4 kilomètres d'Isaba. Uztárruz est un des villages présents au *Tribut* chaque année. Dans ce musée, il y a une exposition ethnographique non seulement de la fabrication du fromage de Roncal, un produit agricole qui est très important pour la région, mais également une exposition sur la vie du berger et les autres habitants de la vallée.

En termes d'informations et d'objets exposés, il y avait tous les éléments représentant la vie des montagnards, avec des métiers à tisser, des bidons pour conserver le lait, le tabouret pour traire les brebis, la planche à laver, les vêtements typiques roncalais, et les sonnailles pour les moutons ou les chèvres.



234

Objets quotidiens des habitants de la vallée de Roncal.

²³⁰ Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, mars 2014.

²³¹ Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, mars 2014.

²³² Communication avec Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace, faite à Isaba, mars 2014

²³³ Communication avec Monsieur Innaki, faite à Uztárruz, mars 2014.

²³⁴ Cliché de Sara De La Torre Berón, pris au *Casa-Museo Kabila Enea*, à Uztárruz, mars 2014.

En plus, on trouve des statistiques qui retracent l'histoire de la production de viande et de fromage. On peut voir également des articles des journaux à propos du fromage de Roncal, appellation protégée espagnole.

L'objet le plus pertinent pour le sujet dont il est question dans ce travail était un livret de l'« *Histoire des faceries de Roncal Zuberoa [Soule] – Tribut (documents de 1598-1623)* ». ²³⁵ Je n'ai pas pu le consulter, mais il semblerait qu'il compile des documents sur les *faceries* à partir du XVI^e siècle. L'opinion des personnes qui m'ont aimablement accompagnée lors de la visite de ce musée, notamment reprise par monsieur Valentino, est que pour eux, cette exposition est plus complète que celle de la *Casa de la Memoria*. ²³⁶ Même si c'est juste son opinion, n'ayant pas pu visiter le Casa, j'ai pu me faire une opinion sur la vie quotidienne des habitants de la vallée de Roncal au siècle dernier.

La route Pax Avant

Un autre projet en commun entre Arette et Isaba c'est une route scénique appelée « *La Route Pax Avant* », qui relie les deux villages, en passant par le col de la Pierre Saint Martin. ²³⁷ À l'Office de Tourisme de la vallée de Barétous, j'ai trouvé un livret qui montre ce qu'on peut trouver au long de la route, un parcours de 50 kilomètres qui comprennent sept étapes scéniques et historiques. ²³⁸ Cette brochure a des descriptions détaillées qui développent divers sujets à propos des deux vallées, complétées par des clichés et des schémas pertinents. ²³⁹

La présentation de l'objectif de la route est simple : « *relie[r] deux vallées autrefois ennemies* ». ²⁴⁰ Il n'y a pas beaucoup d'informations sur les conflits qu'il y a eu entre Barétous et Roncal, mais le message à la fin de l'introduction est « *le désir d'union et de rencontre entre les deux vallées* ». ²⁴¹ Après l'introduction, il y a des sections qui décrivent l'histoire du territoire, y compris « *Le chemin de montée vers les montagnes du côté français* », qui explique la géographie du lieu et l'importance de la forêt, et « *Le lieu de travail et de résidence des bergers* », qui s'attache à souligner l'importance de la fabrication du fromage de brebis. La section suivante traite de « *La Pierre Saint Martin* », avec une explication détaillée du *Tribut des trois vaches*. Enfin, il y a des

²³⁵ Informations trouvées au *Casa-Museo Kabila Enea*, à Uztárroz, mars 2014.

²³⁶ Communication avec Monsieur Valentino, faite à Uztárroz, mars 2014.

²³⁷ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

²³⁸ Informations trouvées à l'Office de Tourisme de la vallée de Barétous, à Arette, février 2014.

²³⁹ Informations trouvées à l'Office de Tourisme de la vallée de Barétous, à Arette, février 2014.

²⁴⁰ Informations trouvées à l'Office de Tourisme de la vallée de Barétous, à Arette, février 2014.

²⁴¹ Informations trouvées à l'Office de Tourisme de la vallée de Barétous, à Arette, février 2014.

sections sur la spéléologie, le Gouffre d'Escurets, et l'alpinisme.²⁴² Sur le versant espagnol deux points sont abordés : l'ermite d'Arrako et les ponts romains renommés d'Isaba.

La section la plus pertinente pour cette investigation est, sans doute, celle qui décrit l'histoire associée avec la Pierre Saint Martin. Elle est intitulée « *La Pierre Saint Martin est un élément clé dans la relation entre les deux territoires* ». Elle se compose d'une histoire courte sur l'origine de la pierre ainsi que de l'explication du toponyme « *Pierre Saint Martin* ». Le livret dit :

« *La Pierre Saint Martin est l'une des pierres qui marque la frontière entre l'Espagne et la France, concrètement la n.º 262. Le nom de Pierre Saint Martin semble venir de la bataille de Poitiers, en 732, où Charles Martel a vaincu l'armée arabe. En commémoration de la victoire de l'intervention « miraculeuse » de leur patron Saint Martin, ils placèrent plusieurs pierres le long de la ligne de la Marque qui la séparait de leurs voisins. La pierre qui existe aujourd'hui n'est pas l'originelle, elle a été placée là vers le milieu du XIX^{ème} siècle.* »²⁴³

Après cette explication suit le déroulement de la cérémonie de nos jours, et une brève histoire de l'origine du *Tribut*. L'explication finit avec la conclusion pacifique des « *escarmouches entre les deux communautés* » :

« *Après avoir demandé la médiation des autorités et des vallées voisines, on adopta l'établissement de ce tribut à perpétuité. [C'est] un pacte qui se prolonge depuis des années avec l'accord des deux vallées. C'est le traité en vigueur le plus ancien d'Europe.* »²⁴⁴

Là, on apprend l'origine du *Tribut* et comment cela se passe aujourd'hui. Le fait que c'est un tribut perpétuel est aussi évoqué, détail qui est important car cela montre que c'est une tradition vivante. Ce texte place la cérémonie du *Tribut des trois vaches* dans une perspective de continuité de reconduction perpétuelle par accord tacite des communautés.

Ce qui est intéressant à relever c'est le « *point central du parcours* ». Le col de la Pierre Saint Martin se trouve à la moitié du chemin entre Arette et Isaba, c'est là que la frontière est franchie. C'est le point le plus

²⁴² Informations trouvées à l'Office de Tourisme de la vallée de Barétous, à Arette, février 2014.

²⁴³ Informations trouvées à l'Office de Tourisme de la vallée de Barétous, à Arette, février 2014.

²⁴⁴ Informations trouvées à l'Office de Tourisme de la vallée de Barétous, à Arette, février 2014.

élevé de la route, alors cela peut signifier aussi le point le plus important des relations entre les habitants des deux vallées, la confraternité. Là, au col, les Français et les Espagnols renouvèlent leur accord de paix chaque année, et ils y jurent « *la paix dorénavant* » entre leurs communautés.

La route est une représentation importante du lien physique entre les deux communautés. Bien qu'elles soient géographiquement éloignées, les deux vallées sont liées par beaucoup plus qu'un cordon de bitume. Cela était le but de la *Route « Pax Avant »*, créer un lien physique pour avoir une manifestation concrète des relations communes entre les habitants du Barétous et de Roncal. C'est un procédé pour montrer l'histoire et la culture d'une façon nouvelle. Ce n'est pas juste quelque chose qu'on voit dans un musée ou qu'on lit dans un livre, mais c'est toute une expérience dans laquelle on utilise tous les sens en prise directe avec le milieu lui-même. Ce n'est pas une seule photo de la montagne ; on est dans la montagne, **ce** que souligne **Monsieur** Pierre Casabonne :

*« On a ce projet... de faire une route, entre la Maison de Barétous et la Casa de la Memoria. Donc une route qui va s'appeler la Route Pax Avant... [avec] sept endroits, les sept endroits, qu'on a identifiés... Pour voilà montrer, que vraiment, il y a un lien physique entre nos deux structures. Alors, on a choisi des endroits où il y a une très belle vue. Donc il a fallait faire des aménagements... Pax Avant, la paix maintenant ».*²⁴⁵

²⁴⁵ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.



246

La vallée de Belagua en Navarre, qui se trouve à mi-chemin entre Arette et Isaba. Les panneaux informatifs de la Route « Pax Avant » pourraient ressembler à cet exemple.

En évoquant la l'ordre « *Pax Avant* », on fait un rappel au *Tribut*, à la partie de la cérémonie où le Secrétaire de la Junte dit trois fois « *pax avant* » et les autres participants répondent aussi par « *pax avant* ». Cette phrase évoque, comme Monsieur Pierre Casabonne l'a relevé, l'idée de « *la paix maintenant* ». ²⁴⁷ La Route est un chemin qui représente la fraternité entre Arette et Isaba, pour dire « *on a des relations amicales, et en plus, on a ce lien physique qui relie les deux communautés* ». La paix y est arrivée, et la paix y restera.

Le bilinguisme

La brochure informative à propos de la Maison du Barétous a un détail très important : les informations sont en français ainsi qu'en espagnol. Ce détail met bien en évidence le but recherché : montrer la coopération transfrontalière à travers la route. Les musées sont un effort de construction d'un dialogue commun entre les deux vallées, des deux côtés de la montagne, alors les documents prennent en compte les deux langues des habitants. C'est une expérience dont peuvent profiter même des touristes français comme des touristes

²⁴⁶ Cliché de Sara De La Torre Berón, pris sur la route qui relie Arette et Isaba, septembre 2013.

²⁴⁷ Communication avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, février 2014.

espagnols. La Route « *Pax Avant* » relie les villages, les cultures, les langues, et les gens des deux vallées concernées.

C'est intéressant ce mélange de langues, car ce n'est pas juste le français et l'espagnol qui sont les langues parlées dans les deux régions. En Barétous, il y a aussi le béarnais, et chez les Espagnols c'est l'euskera, ou basque. Alors, ce sont deux endroits où les langues locales sont également partie prenante de la culture et de la construction du territoire.

Une différence entre les deux musées ethnographiques c'est qu'à la *Casa de la Memoria*, les panneaux informatifs sont en trois langues : espagnol, français, et basque. Alors qu'à la *Maison du Barétous* ne sont présentes que les deux langues d'état, le français et l'espagnol. L'explication n'en a été fournie par Madame Julie Seman, à savoir que sur Arette, ils ont suivi l'avis des professionnels chargés de la scénographie qui ont affirmé que trois langues alourdiraient l'exposition.²⁴⁸ Ainsi, tous les panneaux, tous les enregistrements sonores, tout ce qui est en interaction est bilingue, français/espagnol. Pourtant la langue du lieu est une partie très importante d'une culture, il aurait été donc tout à fait approprié que les musées en montrent l'existence.

En évoquant la langue, ou les langues, de l'autre qui pourrait souligner une différence entre les vallées, les deux musées, au contraire, sont la preuve sur pièce que ces communautés continuent à se comprendre et à travailler ensemble pour leurs biens communs. En dehors de l'inter-reconnaissance l'aspect linguistique peut être un élément supplémentaire dans l'attraction que cela peut produire chez des touristes en recherche des langues locales.

Une démarche a été entreprise pour rattraper cette non présence, pour les visiteurs intéressés il y a des petits livrets en béarnais. Par ailleurs, de plus en plus des gens qui se communiquent en anglais (même si ce ne soit pas leur langue native) viennent découvrir ou s'installent dans les vallées pyrénéennes. Alors, la mairie d'Arette travaille à la rédaction d'un livret en anglais.²⁴⁹ Si les touristes qui viennent ne parlent ni français ni espagnol, la « *lingua franca* » du moment c'est sans doute l'anglais. Il est donc important pour que ces gens-là puissent comprendre le territoire dans lequel ils se trouvent et qu'ils prennent plaisir à découvrir le musée, aient en leurs main un document qui les renseigne. C'est un véritable effort d'ouvrir le musée à toutes les catégories de visiteurs qui ne soient pas forcément des locaux. Avec l'anglais, le contenu du musée est accessible à presque tous les touristes qui y passeront.

²⁴⁸ Communication avec Julie Seman, faite à Arette, février 2014.

²⁴⁹ Communication avec Julie Seman, faite à Arette, février 2014.

CONCLUSION

La patrimonialisation et la collaboration transfrontalière

La patrimonialisation de l'espace de la cérémonie continuera à être un élément important et central dans le développement des relations transfrontalières entre les deux communautés. Les deux maires actuels d'Arette et d'Isaba sont les grands animateurs de ces collaborations ; leur amitié renforcée au fil des ans a permis un ensemble de réalisations qui rendent les liens historiques entre les deux versants du col de la Pierre Saint Martin lisibles. L'évolution des politiques européennes vont dans le sens des démarches qu'ils ont entreprises ; cependant, il sera intéressant de voir l'évolution de ces relations dès qu'ils décideront de quitter la scène de la politique locale ou que leurs mandats électifs ne seront plus renouvelés.

Par ailleurs, les habitants des deux vallées reconnaissent l'importance de la *Junte de Roncal*. Ce traité est indispensable pour les bergers Barétounais qui sont nombreux sur le plateau de La Pierre Saint Martin ; ils ont besoin des droits de pacage sur les terres espagnoles. De plus, Cet événement est une partie de la culture des habitants de ces deux vallées. Les gens qui y ont toujours vécu ont participé à la *Junte de Roncal* ou entendu parlé, à tout le moins ils connaissent, depuis leur jeune âge, une version ou une partie de l'histoire qui s'y est déroulée.

Pour mettre en valeur cette page très particulière de la vie des agropasteurs de ce lieu, il faut connaître l'histoire de la région, celle de la vallée de Barétous ainsi que celle de la vallée de Roncal. Il faut toujours tenir compte du fait que c'est une histoire partagée, que les deux côtés ont eu, et continueront à avoir, des influences différentes selon leurs pays respectifs, élément qu'il faudra toujours prendre en compte.

Cependant, ce qui c'est très important, c'est qu'il faut être ouvert aux inévitables changements historiques, sociaux, économiques et culturels. La collaboration transfrontalière aide à alléger les moments de crise, comme en ce moment très précisément, le *Tribut*, même s'il est issu de bases conflictuelles, est perçu aujourd'hui comme un lien fraternel qui unit les deux vallées. En ce sens ce traité rejoint l'autre terme juridique qui s'attache à ces relations communautaires particulières : c'est un traité de « *Bonnes correspondances* ». Il semblerait que les pratiques contemporaines qui se développent autour de cet acte historique et fondateur mettent en application ces bonnes correspondances, surtout dans un contexte d'actualité européenne. Le défi de la *Junte de Roncal* sera de pouvoir toujours rester flexible

et compréhensible pour tous afin de pouvoir se perpétuer, mais là réside la part aléatoire des hommes.

Versant différent, version différente

Une conclusion évidente que j'avais anticipée avant de commencer mes recherches était le fait que j'allais traiter du même sujet dans deux lieux différents. Même si la collaboration transfrontalière soit très importante, j'étais sûre que chaque vallée aurait sa propre interprétation et version des choses.

Dans mes recherches, j'ai donc trouvé des ouvrages en français ainsi que des ouvrages en espagnols qui traitaient divers sujets ayant trait au *Tribut*. Par contre, chacun traitait une version différente quant à l'origine et au développement du conflit, les versions françaises et les versions espagnoles proposaient deux visions des choses. Le but était de prendre en compte les deux versions et de tenter de les « réconcilier » afin d'obtenir une vision d'ensemble. De plus, pour la partie contemporaine, il fallait aussi tenir compte du fait que chaque côté, et chaque personne, avait sa propre version et expérience quant à la *Junta de Roncal*. Cela a été le cas avec les entretiens que j'ai réalisés ; mes interlocuteurs, qu'ils soient français ou espagnols, m'ont proposé, avec beaucoup de convictions, leurs explications quant au fait historique. Pour autant, il est important, et il me tenait à cœur, d'entendre ces différents récits comme deux regards complémentaires posés sur un acte qui engage la vie de deux vallées sur plusieurs siècles. J'ai considérés leurs différences comme partie prenante d'une même entité.

Par ailleurs, la chercheuse que je suis avait son propre regard sur cette histoire remarquable. Il faut toujours avoir à l'esprit que le chercheur a toujours ses propres préjugés et expériences qui influent sur ses conclusions. Le défi était de prendre toutes ses informations qui venaient de sources diverses et de les analyser avec une perspective la plus neutre possible.

Études futures

Un aspect qui je n'ai pas trop suivi c'est le rôle des femmes dans la *Junta de Roncal* et plus généralement dans les relations et échanges entre les deux vallées. Cela serait intéressant de voir comment le rôle des femmes a changé à travers les siècles jusqu'à aujourd'hui.

Cet élément m'est venu quand j'étais à Isaba lors de mon travail de terrain. J'étais à l'Hôtel d'Isaba, lieu de rendez-vous commun pour la plupart des gens du village. C'est au moment où je pris congé que Madame Soledad Martillo s'est approchée de moi pour me dire

quelque chose. Elle m'a raconté qu'elle était la seule femme qui ait participé à la cérémonie du *Tribut des trois vaches*²⁵⁰. C'est à ce moment-là que je me suis rendue compte que je n'avais rencontré que des hommes.²⁵¹ Le fait qu'elle ait participé était intéressant et m'a donné beaucoup à penser sur les femmes et leur rôle ; qu'en était-il du côté français ? Elle a vu mon étonnement face à l'idée d'une femme comme participante à la cérémonie, et je lui ai dit qu'avec toutes les conversations que j'avais eues, personne ne m'avait mentionné le rôle et la place des femmes. Madame Soledad Martillo m'a répondu que c'était à cause du fort sentiment de paternalisme qui marque les cultures pyrénéennes encore aujourd'hui.

Une autre direction de recherche qui serait sans doute fructueuse serait de traiter les relations transfrontalières pendant les deux guerres mondiales. Dans quelques entretiens que j'ai faits, mes interlocuteurs m'ont parlé de leurs parents et de leurs grands-parents, qui ont vécu ces temps trouble de l'histoire²⁵². Ce qui était intéressant de noter dans leurs témoignages c'est que la *Junte de Roncal* était la seule journée de l'année pendant laquelle les familles pouvaient se rencontrer, surtout si ces dernières étaient séparées à cause de la guerre. C'est un bel exemple de l'unité et de la collaboration entre les deux vallées. Il est à noter que pendant les guerres, la non remise des génisses fut « pardonnée », car les Espagnols comprenaient que leurs « frères » français passaient par une situation difficile²⁵³. Donc, la cérémonie de la *Junte de Roncal* a eu lieu, sauf que la remise des vaches ne s'est pas faite. Cela serait intéressant de voir dans quelles autres occasions, s'il y en a eues, le paiement du *Tribut* a été « pardonné », ou si cela pourrait avoir lieu dans l'avenir. Ainsi, on pourrait déterminer quel niveau d'« exceptionnel » il faudrait pour l'absolution du paiement du *Tribut*.

Finalement, sans doute, le rôle du tourisme continuera à influencer la région. Dès que la *Route Pax Avant* sera mise en fonctionnement, il sera intéressant de voir comment ce lien physique incitera les visiteurs à aller d'un versant de la montagne à l'autre. De plus, quand la crise qui frappe actuellement l'Espagne s'éloignera, il sera également intéressant de voir l'interaction des deux musées ethnographiques si les portes qui ont été pensées pour diriger les touristes et visiteurs vers la vallée sœur fonctionnent réellement.

²⁵⁰ Communication avec Madame Soledad Martillo, faite à Isaba, mars 2014.

²⁵¹ Après avoir fait tous mes entretiens, je me suis rendue compte que j'ai pratiquement parlé qu'avec des hommes. Les deux femmes avec qui j'ai fait des entretiens étaient Madame Julie Seman, de la Mairie d'Arette, mais qui elle-même n'est pas bergère. La seconde était Madame Catherine Clavier, une ancienne bergère chez qui Monsieur Joseph Arrègle m'a amené.

²⁵² Communications avec Messieurs Pierre Camou-Ambille et Marcelino Landa, faites à Arette et à Isaba, février et mars 2014.

²⁵³ Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, mars 2014.

L'avenir de la Junte de Roncal

La *Junte de Roncal* est une cérémonie qui perdure depuis très longtemps et qui continuera à perpétuité. Les vallées devront la mettre en valeur afin d'en transmettre la philosophie mais aussi de pouvoir conserver ce patrimoine participant de l'histoire et de la mémoire commune. C'est cette remémoration, sans cesse recontextualisée dans un univers en perpétuel mouvement, qui garantira son renouvellement annuel. C'est ce que Monsieur Fernando Hualde exprime quant il nous confie la représentation qu'il a aujourd'hui de la *Junte* :

*« Se mantiene el pago del Tributo de las tres vacas, pero, para nosotros, por encima de todo, es una fiesta de hermandad, de unión, entre los dos valles. »*²⁵⁴

Cela correspond tout à fait à ce que j'ai pu ressentir à travers les témoignages des différents acteurs et observateurs de la cérémonie des deux côtés du col de la Pierre Saint Martin :

*« On maintient la remise du Tribut des trois vaches, mais, pour nous, au-dessus de tout, c'est une fête de fraternité, d'unité, entre les deux vallées. »*²⁵⁵

La *Junte de Roncal* a lieu depuis très longtemps, mais le contexte a changé et continuera d'évoluer à travers le temps. Également, les relations transfrontalières ont changé et continueront d'évoluer selon l'émergence de différents contextes sociaux, économiques et culturels.

La *Junte de Roncal* sera célébrée année après année, influencée par des siècles et des siècles d'histoire et de relations, parfois amicales, parfois tendues, mais surtout par de collaboration entre les deux vallées pyrénéennes du Barétous et de Roncal.

Je laisse la conclusion à un jeune agropasteur, acteur de la *Junte*, Monsieur Joseph Libarle, qui insiste sur le lien qui unie les hommes à travers cet acte historique :

*« Je crois que ça durera très longtemps. Tant qu'il aura des bergers sur la Pierre Saint Martin, ça durera ».*²⁵⁶

²⁵⁴ Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, mars 2014.

⁶ Communication avec Monsieur Fernando Hualde, faite à Isaba, mars 2014.

²⁵⁶ Communication avec Monsieur Joseph Libarle, faite à Arette, février 2014.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux :

ASSIER-ANDRIEU, Louis. *Coutume et rapports sociaux*. Paris : Éditions du C.N.R.S., 1981. ISBN 2-222-02994-5.

ASSIER-ANDRIEU, Louis. *Une France coutumière : Enquête sur les « usages locaux » et leur codification (XIX^e-XX^e siècles)*. Paris : Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1990. ISBN 2-222-04399-9.

BAYART, Jean-François. *L'illusion identitaire*. Mesnil-sur-l'Estrée : Éditions Fayard, 1997. ISBN : 2-213-59496-1.

HOBBSAWM, Eric, et RANGER, Terence. *The Invention of Tradition*. Cambridge: Cambridge University Press, 1992.

LANKARANI, Leila et FINES, Francette (dirs). *Patrimoine culturel immatériel et collectivités infraétatiques*. Paris : Éditions A. Pedone, 2013. ISBN 978-2-233-00684-4.

LE COEUR, Charles. *Le rite et l'outil*. Paris : Presses Universitaires de France, 1939.

SEGALEN, Martine. *Rites et rituels contemporains*. Paris : Éditions Nathan, 1998. ISBN 2-09-191026-0.

THIESSE, Anne-Marie. *La création des identités nationales (Europe XVIIIe-XXe siècle)*. Paris : Éditions du Seuil, 2001. ISBN : 2020414066.

Ouvrages spécialisés :

Sur la Junte de Roncal

IDOATE, Florencio. *El tributo de las tres vacas*. Pamplona : Diputación foral de Navarra, 1979.

LE BLANT, Robert. *Le Tribut des trois vaches payé par la vallée de Barétous à la vallée de Roncal*. Thèse de droit. Paris : Université de Paris : Faculté de droit de des sciences économiques, 1925.

PAPY, Michel. *Mutilation d'un rite: la junte de Roncal et de Barétous et la crise du nationalisme français dans les années 1890*. Tarbes, France : Archives départementales : Bibliothèque centrale de prêt : Société d'études des Sept Vallées, 1986.

Sur les vallées du Barétous et de Roncal

- ARRÈGLE, Joseph. *Le terroir d'Arette de 1186 à 1789. Une terre, des maisons, des hommes.* S. l. n. d. Arette : Joseph Arrègle, 2009. ISBN 9782355190377.
- CARRASCO PÉREZ, Juan. *La población de Navarra en el siglo XIV.* Pamplona : Ediciones Universidad de Navarra, S. A., 1973. ISBN 84-313-0294-1.
- DISTRICT DE LA VALLÉE DE BARÉTOUS. *Barétous.* Biarritz : Presses de la Sai Biarritz, 1991.
- ESTORNÉS LASA, Bernardo. *Erronkari: El valle del Roncal.* Zaragoza : Tipografía La Académica: 1927.
- FONT RÍUS, José María. *Cartas de población y franquicia de Cataluña.* Madrid – Barcelona : Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Anuario de Estudios Medievales, 1983. ISBN 84-00-05315-X.
- FONT RÍUS, José María. *Instituciones medievales españolas: La organización política, económica y social de los reinos cristianos de la Reconquista.* Madrid : Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Instituto “San José de Calasanz” de Pedagogía, 1949.
- IDOATE, Florencio. “Algo más sobre el Tributo de las tres vacas”. In *Rincones de la Historia de Navarra.* Vol. I. pp. 251-258. Pamplona : Editorial Aramburu, 1979. ISBN 84-85000-04-8.
- IDOATE, Florencio. “En torno a una supervivencia medieval o El Tributo de las tres vacas”. In *Rincones de la Historia de Navarra.* Vol II., pp. 504-520. Pamplona : Editorial Aramburu, 1979. ISBN 84-85000-04-8.
- IDOATE, Florencio. “Una vez más el tributo de las tres vacas”. In *Rincones de la Historia de Navarra.* Vol. III. pp. 449-451. Pamplona : Editorial Aramburu, 1979. ISBN 84-85000-04-8.
- IDOATE IRAGUI, Florencio. *La Comunidad del Valle del Roncal.* Pamplona : Diputación foral de Navarra, 1977.
- LONNÉ-PEYRET, Jean-Marie. *Arette : Un pionnier raconte....* Pau : Impressions Marrimpouey, 1989.
- MARTÍN DUQUE, Ángel J. *La comunidad del valle de Salazar: Orígenes y evolución histórica.* Pamplona : Editorial Gómez, 1963.
- TUCOO-CHALA, Pierre. Principautés et frontières – Le cas du Béarn. In: *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public,* 1973. Vol. 4, Iss. 1, pp. 117-126.

Sur les lies et passeries

- BARRAQUÉ, Jean-Pierre. Du bon usage du pacte : les passerries dans les Pyrénées occidentales à la fin du Moyen-Âge. In : *Revue historique*. Presses universitaires de France, 2000. Vol. 2, Iss. 614. pp. 307-338.
- CAVAILLÈS, Henri. *Lies et passerries dans les Pyrénées*. Tarbes : Archives départementales : Bibliothèque centrale de prêt : Société d'études des Sept Vallées, 1986.
- CODINA VIALETTE, Olivier. Espaces d'élevage et stratégies pastorales. In : *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, 2008. Iss. 4. ISSN : 1760-4761.
- DE ARVIZU, Fernando. *El conflicto de los Alduides (Pirineo Navarro), Estudio institucional de los problemas de límites, pastos y facerías según la documentación inédita de los archivos franceses (Siglos XVII-XIX)*. Pamplona: Fondo de Publicaciones del Gobierno de Navarra, 1992. ISBN 84-235-1131-6.
- DESCHEEMAEKER, Jacques. Le droit public actuel des faceries pyrénéennes. In : *Actes du 77e Congrès des sociétés savantes*, Grenoble : 1952, pp. 591-599.
- DESPLAT, Christian. Lies et passerries à l'époque moderne en Soule et en Navarre. In : *Amis des Archives des Pyrénées Atlantiques*. Pau : Presses de l'Imprimerie des Pays de l'Adour, 1987, pp. 7-34.
- FAIRÉN GUILLÉN, Victor. *Comunicación al estudio de la Facería Internacional de los valles de Roncal y Baretous*. Zaragoza: Estudios de Derecho Aragonés, Consejo Superior de Investigaciones Científicas: Librería General, 1946.
- FAIRÉN GUILLÉN, Víctor. *Facerías internacionales pirenaicas*. Madrid : Instituto de Estudios Políticos, 1956.
- FAIRÉN GUILLÉN, Victor. Una encuesta sobre las regulaciones internacionales de pastos en los Pirineos. Separata de : *Anuario de Derecho Aragonés*. Tomo VI. Zaragoza: Talleres Editoriales "El Noticiero", 1951-1952.
- GARCÍA-RUIZ, José M. et LASANTA-MARTÍNEZ, Teodoro. Land-Use Conflicts as a Result of Land-Use Change in the Central Spanish Pyrenees: A Review. In: *Mountain Research and Development*, 1993. Vol. 13, Iss. 3, p. 295. Disponible à l'adresse: <http://www.jstor.org/stable/3673658>.
- LUGAT, Caroline. Les traités de « Bonne Correspondance » entre les trois provinces maritimes basques (XVI e - XVII e siècles). In : *Revue Historique*. Presses Universitaires de France, 2002. Vol. 304, Iss. 3 (623), pp. 611-655. ISBN 9782130526469.
- PAILHÈS, Claudine. Lies et passerries dans les Pyrénées. In : *3e journée de recherches de la Société d'études des Sept Vallées, 1er juin 1985*. Tarbes : Archives départementales, Bibliothèque centrale de prêt et Société d'études des Sept Vallées, 1986. Vol. 145, Iss. 2, pp. 511-512.

WIESSNER, Polly. The Vines of Complexity: Egalitarian Structures and the Institutionalization of Inequality among the Enga. In: *Current Anthropology*, 2002. Vol. 43, Iss. 2, pp. 233-269.

Sur les Pyrénées et la transhumance

CAVAILLÈS, Henri. *La transhumance pyrénéenne et la circulation des troupeaux dans les plaines de Gascogne*. Aubenas d'Ardèche : Éditions Cairn : Imprimerie Lienhart, 2003.

CENTRE TECHNIQUE DU GENIE RURAL DES EAUX ET DES FORÊTS. *La transhumance dans l'élevage pyrénéen*. Pau : Centre de Documentation Géographie UFR Lettres, 1977.

CURSENTE, Benoît, *Des maisons et des hommes : la Gascogne médiévale, XIe-XVe siècle*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 1998.

DE LA TORRE BERÓN, Sara. *The Ordinance of 1669 in Application on the Grande Maîtrise de Toulouse as Documented by Louis de Froidour*. Mémoire de Master 1. Athens : University of Georgia, 2013.

DESPLAT, Christian (dir.). *Pyrénées – Terres – Frontières*. Paris : Éditions du CTHS, 1996.

FERNÁNDEZ-GIMÉNEZ, María, & FILLAT ESTAQUE, Federico. Pyrenean Pastoralists' Ecological Knowledge: Documentation and Application to Natural Resource Management and Adaptation. In: *Human Ecology: An Interdisciplinary Journal*, 2012. Vol. 40, Iss. 2, pp. 287-300.

GEDDES, David S. Neolithic transhumance in the Mediterranean Pyrenees. In: *World Archaeology*, 1983. Vol. 15, No. 1, pp. 51-66.

GÓMEZ-IBÁÑEZ, Daniel A. Energy, Economics, and the Decline of Transhumance. In: *Geographical Review*, 1977. Vol. 67, Iss. 3, pp. 284-298. Disponible à l'adresse: <http://www.jstor.org/stable/213723>.

LEFÈBVRE, Théodore. La transhumance dans les Basses-Pyrénées. In: *Annales de Géographie*, 1928, Vol. 37, Iss. 205, pp. 35-60. ISSN 0003-4010.

LE PLAY, Frédéric. *Les Mélouga : une famille pyrénéenne au XIXe siècle*. Paris : Nathan, 1994.

VIADER, Roland. Les communautés montagnardes, de la vallée à la maison. In: *Études Roussillonnaises. Revue d'histoire et d'archéologie méditerranéennes*, 2005. Iss. 21, pp. 33-43. Disponible à l'adresse : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00196511>.

VIDAL GONZÁLEZ, Pablo et CASTÁN ESTEBAN, José Luis (dirs.). *Transhumancia en el Mediterráneo*. Zaragoza: Publicaciones de Rolde de Estudios Aragoneses. Centro de estudios sobre la despoblación y el desarrollo de áreas rurales, 2010. ISBN 978-84-92582-13-6.

ZINK, Anne. *L'héritier de la maison : géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime*. Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1993.

Sur la frontière franco-espagnole

CAZAURANG, Jean-Jacques. Difficultés dans une vallée frontalière de l'Espagne de 1791 à 1806. In : *Pyrénées – Terres – Frontières*. Paris : Éditions du CTHS, 1996. pp. 43-55.

CÉNAC-MONCAUT, Justin. *Histoire des Pyrénées et des rapports internationaux de la France avec l'Espagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours: annales de la Catalogne, de l'Aragon, de la Navarre, du Pays Basque, du Béarn, du Bigorre, du Comminges, du comté de Foix, du Roussillon, de la Cerdagne, de Narbonne et de Carcassonne, etc..* Paris : Amyot, 1853-1854.

CHAVARRÍA MÚGICA, Fernando. Justicia y estrategia: teoría y práctica de las leyes de la guerra en un contexto fronterizo. In: *Mélanges de la Casa de Velázquez. Nouvelle série*, 2005. Iss. 35-1, pp. 185-215.

PALARD, Jacques. *L'Europe aux frontières: la coopération transfrontalière entre régions d'Espagne et de France*. Éd. Groupement de recherches sur l'administration locale en Europe. Paris : Presses Universitaires de France, 1997. ISBN : 2-13-048700-9 (br.) : 125 FRF.

SAHLINS, Peter. *Boundaries: the making of France and Spain in the Pyrenees*. Berkeley, États-Unis: University of California Press, 1989.

SERMET, Jean. *La frontière hispano-française des Pyrénées et les conditions de sa délimitation*. Pau : Pyrénées, Amis du Livre Pyrénéen, 1983. ISBN 2-85302-084-3.

VAYSSIÈRE, Bertrand. La frontière franco-espagnole et l'Europe : Le dépassement des limites ? In *Annales du Midi*, 2007. Vol. 119, Iss. 259, pp. 351-371. Disponible à l'adresse : <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00749481>.

Sources :

Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques (Pau, France)

Archives de la ville de Pau à l'Usine des Tramways (Pau, France)

Archivo Real y General de Navarra (Pampelune, Espagne)

Archives de la Mairie d'Arette (Arette, France)

Archivos de la Junta del valle de Roncal (Roncal, France)

Musée ethnologique de la Maison du Barétous (Arette, France)

Kabila-Enea : Museo del Queso (Uztárroz, Espagne)

Office de Tourisme de la vallée de Barétous (Arette, France)

Office de Tourisme de Roncal (Roncal, France)

Office de Tourisme de Pampelune (Pampelune, Espagne)

Bibliothèque Universitaire de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (Pau, France)

Biblioteca de Navarra (Pampelune, Espagne)

Entretiens (formels) :

Maire d'Arette, Monsieur Pierre Casabonne (septembre 2013 à Isaba, février 2014 à Arette)
Alcalde d'Isaba, Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace (septembre 2013 à Isaba, mars 2014

à Isaba)

Monsieur Fernando Hualde (septembre 2013 à Isaba, mars 2014 à Isaba)

Secretario de la Junta General del Valle de Roncal, Monsieur Marcelino Landa (mars 2014 à Roncal)

Madame Julie Seman (février 2014 à Arette)

Monsieur Joseph Libarle (février 2014 à Arette)

Monsieur Pierre Camou-Ambille (février 2014 à Arette)

Monsieur Augustin Cazette (février 2014 à Arette)

Madame Catherine Claverie (février 2014 à Arette)

Monsieur Pierre Biu (février 2014 à Arette)

Monsieur François « Patxi » Estornès (septembre 2013 à Isaba)

Conversations (informelles) :

Monsieur Joseph Arrègle (janvier 2014 à Pau, février 2014 à Arette)

Monsieur Peio Monteano (mars 2014 à Pampelune)

Messieurs Valentino, Jesús Mary et Innaki, et Madame María Jesús (mars 2014 à Isaba)

Madame Soledad Martillo (mars 2014 à Isaba)

Madame Eneritz à l'Office de Tourisme de Roncal (mars 2014 à Roncal)

Madame Sylvie Pépin (février 2014 à Arette)

ANNEXES

ANNEXES

<i>La sentence arbitrale d'Ansó</i> , transcrit par Robert LeBlant, 1925.....	p. 99
<i>Traité de Bayonne 1856</i> , transcrit par Robert LeBlant, 1925.....	p. 106
Convention additionnel du <i>Traité de Bayonne, 1856</i> , transcrit par Robert LeBlant, 1925.....	p. 108
<i>La sentencia arbitral de Ansó</i> , version en espagnol, transcrite par Florencio Idoate, 1977.....	p. 112
Raconte historique fait par Esteban Garibay en 1571, transcrit par Florencio Idoate, 1977.....	p. 117
Lettre concernant la <i>Junte de Roncal</i> , écrite à Arette, en 1931 (archives de la mairie d'Arette).....	p. 119
Acte qui est lit pendant la cérémonie de la <i>Junte de Roncal</i> , version espagnole, 1866 (archives de la <i>Junta General del valle del Roncal</i>).....	p. 121
Acte qui est lit pendant la cérémonie de la <i>Junte de Roncal</i> , version espagnole, 1985 (archives de la <i>Junta General del valle del Roncal</i>).....	p. 125
Page de couverture du livre de documents transcrits 1598-1623 concernant le <i>Tribut des trois vaches</i> , 1598-1623 (archives de la <i>Junta General del valle del Roncal</i>).....	p. 127
Calendrier indiquant les villages auxquels correspond la remise des vaches (archives de la mairie d'Arette).....	p. 128
Invitation à la journée du 13 juillet 1977 (archives de la mairie d'Arette).....	p. 129
Programmation de la journée du 13 juillet 2013 (Office de Tourisme de Roncal).....	p. 130
Explication promotionnelle du <i>Tribut des trois vaches</i> , en espagnol (archives de la <i>Junta General del valle del Roncal</i>).....	p. 131
Photographie du 13 juillet 1985, avec Madame Soledad Martillo, qui a dirigé la cérémonie (archives de la <i>Junta General del valle del Roncal</i>).....	p. 132
Questionnaire des entretiens faits sur le terrain à Arette, version française.....	p. 133
Questionnaire des entretiens faits sur le terrain à Isaba, en espagnol.....	p. 134
Transcription de l'entretien avec Monsieur Pierre Casabonne, faite à Arette, le 5 février 2014.....	p. 135
Transcription de l'entretien avec Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace, faite à Isaba, le 19 mars 2014.....	p. 145

COMPROMIS D'ANSO

Août 1375.

« Au nom de Dieu »

Sachent tous présents et à venir que procès, débats contestations, guerre, meurtre, viols, emprisonnements, excès, attroupements, instances civiles et criminelles ayant été élevées à cette occasion, et sur violences, injures et enlèvement de troupeaux et autres discussions qui subsistaient de tout temps. Entre honorables personnes Axnar Lopia dit Lorbeau, Blaise Coarbaez et Sanchez Iniguez Avrechecos habitans et syndica des jurats, conseillers et prud'hommes D'Ustarros et Goyena, ainsi que cela résulte d'un acte public contenant procuration en date du dix neuvième du mois de Juillet de l'an cy bas daté, retenu de Notaire royal et juré dans la terre et vallée de Roncal et Salazar d'une part, Sanche Sana dit Mendigacha et Blaise Iniguez dit Darricata sundica des jurats, conseillers et prud'hommes de la ville d'Issaba suivant l'acte public et procuration en date du 19 du mois de juillet de l'an cy bas écrit, retenu par Martin Ximenes notaire

royal et juré des terres et vallées de Roncal et Salazar d'autre part le dit Sanche Asnariz notaire de la dite ville d'Issaba en qualité de procureur syndic des jurats conseillers et prud'hommes du lieu de Roncal par acte public du vingt-cinquième du dit mois de juillet de l'an cy après, retenu du dit Martin Ximenes notaire. D'autre part Sanche Sana en qualité de procureur syndic des jurats, députés et communautés du lieu d'Urzaingui suivant l'acte public du septième jour du mois de juin sus dit au, retenu du même notaire Royal, d'autre part Gal Sana habitant de Garde et Martin Gimenes de Roncal, procureur syndic des jurats, députés et habitans du lieu de Garde, par acte public du vingt-cinquième du mois de juin, de l'année cy après indiquée, retenu de Garcie Garcea de Vidangoz notaire royal des vallées de Roncal et Salazar et Amirauté de Navasques d'autre part. Lope Sana jurat, procureur sindic des jurats, députés et habitans du lieu de Vidangoz suivant l'acte de procuracion en datte du vingt quatre juin susdit an, retenu dudit Garcie Garcea de Vidangoz notaire d'autre part le dit Sanche Aznariz notaire habitan d'Issaba et Martin Ximenes habitans de Roncal, Procureur syndic de pierre Ibaguea jurat, Ignigo Salbador et Sanche Aznariz administrateur de toute la communauté et conseil de Burgui suivant l'acte de procuracion consentie le dix neuf juillet de la même année, retenu de Garcie Perez de Burgui notaire royal et jurat de la communauté de Sanguesa au royaume de Navarre, lesquelles parties ayant chacune en droit pouvoir suffisant, suivant leurs dites procuracions entre autres choses pour compromettre, traiter et transiger sur toutes les discussions susdites, circonstances et dépendances, comme aussi pour s'obliger, renoncer et soumettre sous des peines pénales ou autres suivant la terreur des dites procuracions plus au long exprimées, lesquelles pour éviter toute longueur et inutilité ne sont point trans-

crites au présent, demeurant néanmoins déposées en mes mains pour y avoir recours au besoin les ayant à cet effet lues et vérifiées, elles se sont trouvées fidèles aussi que les extraits ci-dessus, la susdite partie demanderesse et defenderesse d'une part Sarraud Diraben et Guillaume de Lassalle du lieu d'Aramitz d'un côté, Guillaume d'Art Dambielle du lieu d'Ance d'autre et Artur de Lacaze aîné du lieu de Lannes, syndic des habitans et vallée de Barétous en la souveraineté de Béarn par acte public contenant procuracion retenue à Aramits le dix neuvième jour du mois de juillet de l'année cy bas dattée par Pezroulet d'Abadie notaire coadjuteur de Martin Arnaud dudit Aramits notaire public, laquelle procuracion contient entre autres pouvoirs celui de compromettre, traiter et transiger, s'obliger, renoncer et soumettre sur toutes et chacunes les dites discussions circonstances et dépendances pour peines pénales, trahison ou autres ainsi que plus amplement il résulte de la susdite procuracion et laquelle est demeurée en mains de moy, notaire retenteur, les dits syndics demandeurs et defendeurs aussi d'autre à raison du territoire ou local appelé d'Arlas, fontaines, pâturages, limites, usufruits, droits et propriété du dit territoire situé entre les limites et ports des vallées de Roncal et de Barétous, lesquelles parties conjointement et chacune en particulier et en leur nom, procédant sous la qualité de syndic à l'effet du prescrit assemblés en la ville d'Anso avec plusieurs principaux habitans chacun des lieux de ladite vallée, d'un commun accord, de leur bon gré et libres volontés, de leur science certaine, ayant pleine connaissance de leurs droits et de ceux de leurs syndics pour le bien de la paix et concorde et dans l'objet de mettre fin aux haines, rancunes, mauvaises intentions, dommages, séparations, excès, guerres, homicides, déprédations, incursions et dissensions et à toutes autres mauvaises actions entre lesdits

quartiers, savoir le syndicat des lieux et vallée de Roncal, de l'express consentement et ordonnance du très haut et très puissant seigneur Charles, par la grâce de Dieu, Roi de Navarre, comte d'Esuren, qui est de la terreur suivante :

Charles par la grâce de Dieu Roy de Navarre et comte d'Esuren à tous ceux qui ces présentes lettres verront ou entendront salut. Savoir faisons qu'y ayant eu entre les gens de la vallée de Roncal nos sujets naturels d'une part et les gens de la vallée de Barétous sujets de notre frère le comte de Foix d'autre part, plusieurs discussions, guerres et dissensions au sujet des pâturages, des montagnes qui sont entre les dites terres et sur la distinction et fixation d'icelles, à raison de quoi par des patentes et le comte de Foix par les siennes ayans donné plusieurs commissions à divers de nos sujets pour déterminer et fixer lesdites terres et pâturages ce qui n'a pu encore être rempli par nos divers commissaires, ni décidé sur les débats et discussions qui subsistent entre les dits sujets. Et nous étant supplié par nos sujets de la vallée de Roncal et exposé qu'entre eux et ceux de la vallée de Barétous, ils étaient d'accord de compromettre tous leurs différends, soit à raison des dits pâturages, distinction et bornage d'iceux, soit sur les excès et dommages respectivement soufferts et de les faire décider par six arbitres de la ville d'Anso, sujets de notre frère le roi d'Aragon lesquels auraient pouvoirs de juger définitivement toutes les dites contestations entre parties, lesquelles seront tenues de donner les unes et les autres bonnes et suffisantes cautions pour tenir et observer la sentence qui sera rendue par les dits arbitres, lesquelles cautions, lesdits habitans de Roncal et ceux de la vallée de Barétous prendront et donneront parmi les habitans de la vallée d'Anso, sujets de notre frère le roi d'Aragon, et comme pour ce faire et signer, les dits habitans de la vallée de Roncal, afin qu'ils vivent

en bonne paix et concorde avec les sujets de notre frère le comte de Foix et oter tout prétexte à toutes autres dissensions et querelles. Avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes à nos sujets de la vallée de Roncal toute liberté et puissance de compromettre sur lesdits débats et présentions entr'eux et les habitans de la vallée de Barétous et de stipuler telles peines, obligations et assurances qui seront déterminées entre les dites parties pour l'exécution de la sentence qui sera rendue par les six arbitres et entretenir la paix et concorde entr'elles Comme aussi leur donnons pouvoir et liberté de s'obliger de relever les cautions de toute sorte de damage et pertes qui pourront leur être occasionnées à raison de leur cautionnement si quelqu'un il en est contracté, lesquelles permissions nous avons accordé dans le cas où notre frère le comte de Foix en accordera de semblables à ses sujets de Barétous. En témoin de quoi, nous avons fait aposer aux présentes le sceau de nos armes. Données à Pamplune le vingt huitième juillet de l'an mil trois cens soixante quinze. Par le conseil de Voserades secrétaire.

Et les syndics de la vallée de Barétous ayant promis de leur côté de rapporter avant la prononciation de la sentence une permission et des lettres patentes en forme sur toutes lesdites contestations signées de très haut et très puissant prince Gaston par la grâce de Dieu comte de Foix et Seigneur Souverain de Béarn pour être autorisées à les terminer. En conséquence de ce, lesdites parties ont compromis les dits différends à la décision et jugement rigoureux ou amiable composition d'honorables et sages personnes Dom Sanche Garcia consul, Inigo Ximenes, Delio Aznariz, Simon Nomeoci, Jean Lopez et Sanche Ximenes habitans de la ville d'Anso que les dites parties ont choisi et nommé pour arbitres conjointement et par aimables compositeurs, auxquelles elles donnent et concèdent tout pouvoir absolu

tant en leur nom qu'en qualité de syndics des dites vallées pour dire, faire, prononcer, juger, composer amiablement sur tous les différends cy dessus exprimés ainsi que bien et avis paraîtra aux susdits six arbitres conjointement, soit que leurs parties soient présentes ou absentes ou l'une présente et l'autre absente, apellées ou non, intimées ou contumax, entendues dans leurs droits ou non ; sans observer fors, coutumes ni autres privilèges de droit soit de jour ou de nuit, en jour férié ou non férié, et sur les montagnes ou dans le Bourg et que la dite sentence ou amiable composition sera rendue jusqu'à la fête des sept frères martirs qui se comptera le dixième jour du mois de juillet proche venant inclusivement ; et avant, lorsqu'il paraîtra convenable auxdits sieurs arbitres. Et dans le cas où ceux cy n'auraient point prononcé leur sentence jusqu'au dit jour dix juillet prochain, il demeure arrêté que les dites parties si elles sont présentes conjointement, ou les unes présentes et les autres absentes, dans ce cas les présentes auront la liberté de proroger le dit délai si besoin est, pour autant de temps que les dits arbitres jugeront être nécessaire pour rendre et prononcer leur sentence. Et dans le cas quelqu'un des dits sieurs arbitres vint à s'absenter ou qu'il décédât dans le dit délai, ou bien qu'il tombât malade, alors, il est arrêté que les arbitres vivans ou présents auront la faculté de choisir et nommer conjointement telle ou telles autres personnes dudit lieu Danso jusqu'à ce que le nombre de six arbitres sera complété et que les dites personnes leur soient agréables ; promettant d'accepter et approuver la sentence ou amiable composition qui leur sera prononcée par les dits arbitres et amiables compositeurs conjointement, lesquelles parties et chacune d'elles tant a son nom qu'a celui sous lequel elles procèdent ont légalement promis de tenir, accomplir, garder et observer en tout et pour tout la sentence qui sera rendue et en rien n'y contre.

venir en aucun terme ni de manière quelconque sous peine de trahison et de trois mille marc de bon et fin argent ; voulant les dits syndics et procureurs fondés de la vallée de Roncal, que s'ils viennent, eux ou leurs syndicaux à encourir les dites peines (ce qu'à Dieu ne plaise) que le tiers d'icelles appartient et soit acquis au seigneur Roi de Navarre qu'un autre tiers soit acquis aux parties de la vallée de Barétous acceptante et enfin, que l'autre tiers de la peine soit au profit des dits arbitres et gens notables de la ville d'Anso qui sont actuellement ou qui seront à l'avenir et les dits syndics de la vallée de Barétous cy dessus nommés ont promis et se sont assujettis expressément qu'au cas eux, ou leurs syndicaux encourront dans aucun temps la dite peine, que le tiers des trois mille marcs d'argent soit acquis au Seigneur comte de Foix, l'autre tiers aux habitans de la vallée de Roncal, acceptants et obéissants à la sentence et enfin l'autre tiers de ladite peine appartiendra aux dits arbitres, et notables personnages de la ville Danso qui sont maintenant et qui à l'avenir seront. Et les dites parties ensemble veulent et entendent soit que ladite peine soit payée ou non, que ladite sentence ou amiable composition, qui sera rendue conjointement par les susdits arbitres, que dès à présent et à l'avenir, elle sorte son plein et entier effet, dans toutes ses dispositions, pour être exécutées suivant leur forme et teneur ; promettant de n'y contrevenir en aucun terme, ni pour le tout, ni en aucune partie ; comme aussi s'obligent cy dessus nommés chacun d'eux au paiement de la dite peine pécuniaire, à l'effet de quoi et pour l'exécution de tout ce dessus, les dits syndicaux chacun les concernant, ont obligé leurs propres biens ainsi que ceux de leurs syndicaux, soit meubles ou immeubles qu'ils soumettent aux exécutions et rigueurs de justice tant pour le présent que pour l'avenir afin d'être contraints tant à garder et observer tout ce que dessus qu'aux fins de la dite

peine tout aussi, et comme si c'était pour droits et ordonnances du seigneur Roy, ou bien, comme par sentence passée en force de chose jugée, sur quoi, tous et chacun les dits syndics ont renoncé à toutes renonciations et appellations soit au pape, soit devant les seigneurs, roy de Navarre et comte de Foix et de leurs successeurs et devant tout autre prince, seigneurs, juges quelconques ecclésiastiques ou séculiers et expressément ad arbitri cum bone viri et toutes autres personnes spirituelles et temporelles comme aussi les dits syndics et chacun d'eux le concernant au nom de leurs constituans, de leurs bons grés et libres volontés, veulent et consentent que quelque ce soit de eux ou de leur quartier qui viendront ou iront en rien, directement ou indirectement, contre la sentence ou amiable composition qui doit être rendue par les dits sieurs arbitres que le contrevenant ou contrevenants soyent réputés pour perturbateurs, traitres et ennemis de la paix et que, comme tels, ils soient poursuivis et jugés sans qu'il soit permis de leur donner azile, ni sauvegarde en manière quelconque ; soit dans aucune cour ecclésiastique ni séculière, églises consacrées ou non, châteaux, maisons ni autres lieux privilégiés, soit sur mer, ni eau douce soit enfin sur aucune part de la terre, ni qu'ils puissent faire usage de leurs armes ni de celles d'autrui pour échapper à leur punition ; au contraire qu'ils soient poursuivis dans leurs personnes comme traitres et rebelles, leurs biens confisqués comme cela se requiert. Comme aussi lesdits syndics tant pour eux qu'en leur dite qualité ont promis et promettent de ne jamais aller contre aucune des choses dessus dites, soit par eux ni par autres à leur nom, renonçant à demander d'en être relevés ni admis à solliciter et impêtrer aucune grâce des seigneurs roy de Navarre et comte de Foix, ni de leurs successeurs à l'avenir ni d'autres princes et autres personnes ecclésiastiques et séculières ; et au cas quelque grâce ou relief soit

impêtré, les dites parties veulent qu'elle ne puisse point leur profiter s'en servir ni en faire usage en aucun terme ; ni qu'aucun juge puisse être obligé d'y déférer, ni y ajouter aucune foi. Et dans le cas où il en serait produit quelque, les suplians seront toujours réputés traitres et comme tels reconnus sans être disculpés par aucune des parties, qu'au contraire, si l'impétrant est de la vallée de Roncal qu'il en soit et demeure exilé et banni pour toujours ; et s'il est de la vallée de Baretous qu'il le soit de toute la terre et dépendance de cette vallée ; et au delà de tout ce dessus, les dits syndics, conjointement en leur dite qualité ont de leurs bons grés et libres volontés et pour la plus grande sureté des susdites conventions, assistés de plusieurs autres notables personnes à ces fins assemblées en la ville d'Anso et en présence de moy dit notaire et témoin, promis et juré sur la croix et les quatre saints évangiles de Jésus-Christ de tenir, observer et accomplir fermement et à perpétuité, qu'elle que soit la sentence, décision ou amiable composition, qui sera rendue par lesdits sieurs arbitres, soit en jour férié ou non férié ; voulant cy dessus nommés expressément que la partie acceptante et soufrante puisse convenir et intimer la partie refusante d'accepter ; faire saisir et arrêter sa personne et biens partout où ils se trouveront ; et demander justice aux Tribunaux qui en devront connoître. Comme aussi les dits syndics, chacun pour et à son nom et néanmoins conjointement, sont convenus que les dits arbitres, auront le pouvoir d'interpréter, déterminer, corriger, suplérer, mélivrer sur toutes les choses qui leur paraîtront douteuses, obscures et non suffisamment prouvées ; qu'ils puissent le déclarer par leur sentence ou interloquer sur les points que bon leur semblera et ordonner de plus amples preuves dans le terme qu'ils aviseront, et pour la plus grande sureté, les dites parties dans l'objet toujours de tenir accomplir et exécuter ladite

sentence ou amiable composition et payer la peine pécuniaire s'il y échoit, en cas de contravention de la part de quelqu'une d'elles se sont respectivement donner caution, laquelle avec eux s'obligera à la susdite exécution pour tenir et observer ladite sentence ou amiable composition, et pour le payement de la peine le cas échéant ; et en conséquence, honorable personne, Lope Aznariz, habitant et procureur sindic des jurats habitans et communauté de la vallée d'Anso, suivant l'acte de procuration passée audit lieu d'Anso, le dix-septième juillet de la présente année, retenu de moy sus dit notaire contenant pouvoir de ladite communauté au profit dudit Aznariz pour se constituer caution desdites parties et pour chacune d'elles en particulier, lequel ledit sieur Lope Aznariz ici présent, tant à son nom propre qu'en qualité de procureur sindic desdits jurats habitans et communauté de la vallée d'Anso, de son bon gré et volonté, s'est constitué caution desdites parties contractantes, promet et s'oblige de remplir et exécuter leurs obligations cy dessus contractées et avec lui honorable Jean Lopez, Fort de Maria jurats et autres notables habitans dudit lieu d'Anso, lesquels en présence desdits sieurs arbitres, des parties contractantes et de plusieurs autres personnes aussi présentes ont promis et juré à Dieu, la main droite sur la Croix et les quatre saints Evangiles de donner toujours en justice conseil et avis à la partie obédiente et endommagée et de s'élever contre la partie refusante d'accéder à ladite sentence ou amiable composition d'accomplir et exécuter ce qui sera jugé ou décidé et en rien y contrevenir obligeant à cet effet tous leurs biens et causes présents et à venir tant meubles qu'immeubles propres et des syndicaux de la dite vallée d'Anso.

Et de leur côté, lesdites parties compromettantes chacune le concernant, de leurs bons grés et volontés ont promis et se sont obligées de relever francs, quittes

et indemnes les dits sieur Lope Aznariz et ses co-metans du sus dit cautionnement à peine de leur réparer toute perte, dépens et domages intérêts qui pourraient leur subvenir à raison du susdit cautionnement et de quelque manière que ce pût être sous l'obligation de tous leurs biens et de ceux des communautés et habitans des dites vallées de Roncal et de Baretous, meubles et immeubles, presens et à venir et de donner et indiquer le cas échéant des biens propres et liquides non affectés ni hypothéqués envers autres se soumetant à être convenus devant les juges ou les dits biens ressortiront et partout ailleurs ou les dits sieur Lope d'Aznariz les voudra intimer et contraindre, à exécuter leur plein relief ou bien quelqu'un de ses syndiquants. Et pour raison de toutes et chacunes les choses cy dessus détaillées et affin de mieux les tenir, garder et exécuter, tous et chacuns les dits sindics, tant en cette qualité qu'à leurs propres noms et le dit sieur Lope Aznariz caution, au nom qu'il procède et les tous unanimement, de leur certaine science et bonne volonté ont expressément renoncé à toutes renonciations. Fors, Lois, Coutumes et usages des Roys d'Aragon, de Navarre et du comte de Foix ; et à celles de tous autres Princes quelconques, a tous droits civils et canoniques, particuliers et généraux, écrits ou non écrits, à tout ce que dessus contraires, affin qu'aucune des parties ne puisse s'en aider, ni prévaloir en nul cas ni en nul tems pour aller contre, directement ou indirectement, la sentence qui sera rendue unanimement par lesdits sieurs arbitres ou partie des dispositions qu'elle contiendra ; comme aussi et par surabondance et précaution : les susdites parties contractantes ainsi que les dites cautions, chacune en la qualité quelle agit et à son propre nom ont renoncé aux susdites loix et au Droit Ecrit, à l'autentique De duobus reis et apostolica divi adriani et les dittes parties et chacune à son égard ont requis

moi, notaire leur retenir acte du présent compromis et de leur en délivrer carthe semblable à chacunes toutes et quantes fois que besoin sera en forme publique sans y rien changer ni altérer les clauses substantielles, ce qui leur a été accordé et fait en la dite ville d'Anso auprès de l'église Saint Pierre le douzième jour du mois d'août de l'an 1375 présents et témoins dom Gonzalo curé d'Anso et Dominique Peris prébendeur de la dite église Saint Pierre d'Anso.

Et après tout ce dessus, et le vingt troisième jour dudit mois d'Août et sus dite année, en la dite ville d'Anso et en présence des témoins cy dessus nommés ont comparu les syndics de ladite vallée de Barétous et ont remis à moy dit notaire soussigné les lettres patentes qui leur ont été accordées par le seigneur comte de Foix aux fins de passer le dusdit compromis lesquelles lettres ils m'ont requis de transcrire, a suite dudit compromis, ce que j'ai fait, étant de la teneur suivante.

Gaston, par la grâce de Dieu, comte de Foix, seigneur souverain de Béarn, Vicomte de Marsan et de Gabardan, à tous ceux qui ces présentes verront, salut, savoir faisons que sur la supplication qui nous a été faite par les gens de notre vallée de Baretous qu'ils sont à même de traiter et finir leurs affaires et débats, avec les gens de la vallée de Roncals'il nous plaisoit leur en accorder la permission, et comme nous désirons que cela soit, nous avons donné et donnons auxdits gens de Baretous pleine liberté et pouvoir de faire et passer le susdit accord en la meilleure forme que bon leur semblera, car tel est notre bon plaisir. Donnée à Orthez le dix-huitième jour du mois d'août de l'an mil trois cens soixante quinze.

Et moi, Sanche Aznariz notaire royal et public en présent royaume d'Aragon et vallée d'Anso qui tout ce que dessus ai retenu et fait carthe de compromis ai aussi fait faire la présente mot à mot et signé de mon seing accoutumé.

Traité conclu à Bayonne, le 2 décembre 1856, entre la France et l'Espagne pour déterminer la frontière entre les deux pays depuis l'embouchure de la Bidassoa jusqu'au point où confinent le Département des Basses-Pyrénées, l'Aragon et la Navarre (Éch. des ratif. à Paris le 12 août 1857.

ART. 13. — Considérant que les Faceries et les compascuités perpétuelles de pâturages entre les frontaliers de l'un et de l'autre pays ont été souvent préjudiciables au repos et à la bonne harmonie sur la frontière il est convenu que les contrats de ce genre qui existaient autrefois ou qui existent encore aujourd'hui en vertu d'anciennes sentences ou conventions demeurent abolis et de nulle valeur, à dater du 1^{er} janvier qui suivra la mise à exécution du présent traité ; mais il est expressément convenu que les faceries perpétuelles qui existent en ce moment de droit et de fait, entre la vallée de Cize et Saint-Jean Pied de Port et celle d'Aescoa en Espagne entre les habitants de Barétous en France et ceux de Roncal, en Espagne en vertu des sentences arbitrales de 1556 et de 1575 et des sentences confirmatives postérieures, continueront, pour les motifs qui leur sont particuliers à être fidèlement exécutées de part et d'autre.

ART. 14. — Il est également convenu, entre les Parties contractantes que les frontaliers respectifs conserveront le droit qu'ils ont toujours eu de faire

entre eux, pour un temps déterminé qui ne pourra jamais excéder cinq années et avec l'intervention obligatoire des autorités compétentes, les contrats de pâturages ou autre qui pourraient être avantageux à leurs intérêts et à leurs rapports de bon voisinage.

Les conventions pour un temps limité qui existent aujourd'hui entre les frontaliers, et celles qui seraient passées à l'avenir, seront considérées comme périmées à l'expiration du terme qui leur aurait été assigné dans l'acte écrit ou verbal passé à cet effet.

**Convention additionnelle du 28 décembre
1858, au traité de délimitation conclu entre
la France et l'Espagne le 2 décembre 1856.**

**Annexe III, relative aux deux faceries perpétuelles
maintenues par le Traité.**

Pour prévenir les doutes qui pourraient s'élever dans l'application de l'article 13 du traité de limites du 8 décembre 1856, concernant les deux faceries perpétuelles qu'il maintient dans leur intégrité, et afin de constater d'une manière claire et précise les conditions qui règlent l'usage de l'une et de l'autre conformément aux sentences de 1556 et de 1376, sans reproduire le texte étendu des actes mêmes, les Plénipotentiaires des deux États sont convenus de résumer et de consigner dans la présente annexe les droits et obligations de chacune des parties dans la jouissance des deux faceries sus mentionnées.

ENTRE CIZB ET AÏZCOA

ARTICLE UNIQUE. — En vertu de la compascuité établie sur toute l'étendue de la frontière qui, depuis Iriburieta jusqu'au confluent de l'Urgatsaguy et de l'Erguguy, sépare la vallée française de Cize et de Saint Jean Pied de Port de la vallée espagnole d'Aizcoa, les troupeaux de gros et de menu bétail, sans distinction d'espèce, appartenant à chacune

des deux vallées, pourront entrer pour paître et s'abreuver librement sur le territoire de l'autre, y demeurant seulement le jour de soleil à soleil et restant dans leur propre territoire pour y passer la nuit.

ENTRE BARETOUS ET RONCAL

ARTICLE 1^{er}. — A partir du 10 juillet de chaque année, les troupeaux de toute espèce de la vallée de Barétous auront le droit de jouir librement, pendant vingt-huit jours de suite, des herbes et des eaux des territoires d'Ernaz et de Leja, connus sous le nom de port d'Arlas, a condition de ne pouvoir parquer ni gîter de nuit dans lesdits territoires, étant tenus au contraire de rentrer pour y passer la nuit dans leurs propres limites. Cet espace de temps écoulé, et dès le jour suivant, les troupeaux de Roncal auront le droit de jouir librement desdits paturages jusqu'au 25 décembre de la même façon que ceux de Barétous, c'est-à-dire de soleil à soleil et à la charge de se retirer chaque soir sur leur propre territoire pour y aller parquer et gîter la nuit. Ni les uns ni les autres troupeaux ne pourront pénétrer, sous aucun prétexte, sur le terrain de la facerie en dehors des époques qui leur sont respectivement assignées. Les pasteurs des deux vallées auront néanmoins la faculté d'aller en tout temps prendre de l'eau aux fontaines et aux sources pour les usages ordinaires de la vie.

ARTICLE II. — Pour veiller à l'accomplissement des conditions de cette facerie, chacune des deux parties intéressées nommera des gardes qui seront seuls investis du droit de faire des saisies en cas de contravention. Ces gardes prêteront serment devant leurs autorités respectives, et foi entière devra être ajoutée, jusqu'à preuve contraire, à toutes leurs déclarations en ce qui concerne l'exercice de leurs

fonctions. Les gardes français afin d'être admis à déposer comme tels devant l'alcade d'Isaba, sous la juridiction duquel se trouve placé le territoire de la facerie, auront également à prêter serment, lors de leur nomination, entre les mains de ce même alcade.

ARTICLE III. — Les municipalités intéressées pourront, d'un commun accord, maintenir les peines établies anciennement contre les infractions ou les modifier de la façon qu'elles jugeront convenable.

ARTICLE IV. — Tous les ans, le 13 juillet, les maires et alcades des communes qui ont part à la Facerie se réuniront près de la borne de Béarn ou pierre de Saint-Martin, pour traiter de tout ce qui concerne la dite facerie et procéder à la perception des amendes encourues par les infractions.

ARTICLE V. — Le même jour et dans le même lieu, les habitants de Barétous sont tenus, conformément à un antique usage, de remettre aux représentants de la vallée de Roncal trois génisses sans défaut de deux ans chacune.

ANNEXE IV. — Règlement pour la saisie des bestiaux. Afin de prévenir les discussions et les désordres auxquels donne lieu depuis longtemps sur la frontière le manque d'entente en ce qui concerne la saisie des bestiaux, et pour suppléer, s'il y a lieu à l'absence de toute disposition relative au mode de procéder, dans le cas où les troupeaux s'introduisent illicitement sur un territoire étranger, les Plénipotentiaires des deux états sont convenus d'établir les règles suivantes.

ARTICLE 1^{er}. — Indépendamment de la force publique, les gardes assermentés pourront seuls opérer la saisie des bestiaux qui, sortant de l'un des deux pays ou des territoires de facerie, entreront indûment dans les paturages de l'autre, ou resteront de nuit, dans ceux de facerie, contrairement aux conventions.

ARTICLE II. — Le choix de ces gardes se fera dans

chaque année ou village suivant les coutumes respectives, et toutes les fois qu'une nomination pareille aura eu lieu, le maire ou l'alcade du district en fera part aux municipalités frontalières de la nation voisine, afin que les personnes qui auront été choisies soient reconnues dans l'exercice de leurs fonctions. Ces gardes devront porter une marque distinctive de leur emploi.

ARTICLE III. — L'affirmation, sous serment des gardes fera foi, devant leurs autorités respectives jusqu'à preuve contraire.

ARTICLE IV. — Les propriétaires des troupeaux pris en contravention seront soumis aux peines établies ou à établir, d'un commun accord, par les municipalités frontalières. Dans le cas où il n'existerait pas de convention, les infracteurs payeront un réal par tête de menu bétail, et dix réaux par tête de gros bétail, sans que, ni pour l'une ni pour l'autre espèce, il soit tenu compte des petits qui suivent leur mère. Si l'infraction avait lieu de nuit, la peine serait double, à moins que ce fût dans un territoire de facerie et à l'époque où il est permis d'en jour de jour auquel cas l'amende sera simple.

ARTICLE V. — Dans chaque troupeau introduit indûment sur des pâturages étrangers, il sera pris une tête de bétail sur dix, quelle qu'en soit l'espèce, pour répondre de l'amende et des frais.

ARTICLE VI. — Les animaux saisis seront amenés par les gardes au village le plus proche de la vallée sur le territoire de laquelle aura été opérée la saisie, et le maire ou l'alcade de ce village en fera part sans délai à celui de la résidence du maître du troupeau, afin que ce dernier, dûment averti, se présente en personne ou par fondé de pouvoirs, dans les dix jours qui suivront la saisie.

ARTICLE VII. — Si l'infraction est dûment prouvée le maître du troupeau devra payer, en sus de l'amende établie à l'art. IV, les frais occasionnés par la nour-

riture et la garde des animaux pendant leur détention ainsi que par les messagers et avis qu'aura nécessité la poursuite. Les frais de nourriture et de garde seront, pour chaque jour de détention, d'un réal de vellon par tête de menu bétail, et de cinq réaux par tête de gros bétail. Il sera alloué aux messagers qui porteront les communications des autorités locales deux réaux par heure de marche, tant à l'aller qu'au retour. S'il y avait lieu d'accorder une rémunération pécuniaire au garde qui aura fait la saisie, elle sera prélevée sur le produit de l'amende, sans rien exiger de plus des transgresseurs.

ARTICLE VIII. — Si le maître du troupeau ne comparait pas avant l'expiration du terme de 10 jours l'autorité procédera, dès le jour suivant à la vente aux enchères des animaux saisis, afin d'acquitter avec le produit les amendes et les frais. L'excédant, s'il y en a, restera à la disposition du propriétaire pendant un an et sera, s'il ne le réclame pas dans ce délai, affecté à la charité publique dans le district municipal ou la vente aura été effectuée.

ARTICLE IX. — Si la saisie a eu lieu indûment, les animaux détenus seront rendus au propriétaire, et au cas où il en manquerait, lorsqu'un, perdu ou mort, par suite de mauvais traitements ou de négligence, la valeur en sera restituée. Le garde qui aura fait indûment une saisie sera tenu de ramener à leurs troupeaux, les animaux détenus, et de payer les frais de nourriture et de surveillance qu'ils auront occasionnés.

ARTICLE X. — Les dispositions précédentes ne dérogent à aucune des conventions qui pourraient exister à ce sujet entre les municipalités frontalières et ne s'opposent pas à la conclusion de nouveaux contrats qui modifieraient les stipulations de la présente annexe ; mais, il est entendu que, dans tous les cas, les saisies ne pourront être faites que par des gardes assermentés, et que, conformément à l'article

14 du Traité. tout nouvel accord devra être limité à un temps déterminé, qui ne pourra dépasser cinq ans et qu'il devra être soumis préalablement à l'approbation des autorités civiles supérieures du département et de la province respectifs.

1375, octubre 16.—Ansó

Sentencia arbitral entre los valles de Roncal y Baretous, sobre el puerto de Arlas, mojonos a partir de la Piedra de San Martín, treguas por 101 años, entrega de las tres vacas, prendamientos, goce de pastos y aguas y otros extremos.

Por el factor de la paz, si no en tiempos de paz no, (sic) y es bien honrado, e una de las mejores cosas del mundo en la paz; por esto, conoscián todos como pleytos e cuestiones e grandes guerras, pelears, contenciones muchas e diuersas muertes de hombres, plagas, golpes, dicesiones, feridas, debates, discordias, demandas especiales e generales, civiles e criminales, depredaciones, hurtos, robos, cabalgadas, carnales, prendas, contraversias, prisiones de personas et de ganados, lebados, fuerza, violencias, injurias e otras malleyanças et muertes dende fuesen et eran, et han durado en luengos tiempos pasados entroal dia de hoy, entre los honrrados Aznar lopez, dicho Lurbes; Blasco Nabariz e Sancho Yniiguez Arrachacoa, vecinos et procuradores de los jurados et conceillos et hombres buenos del lugar de Uztarroz-Goyena; et Sancho Aznariz, Sancho Sanz, dicho Mendigacha, y Blasco Yniiguez, dicho Barricatea, procuradores de los jurados, concejo et hombres buenos de la billa de Ysaba. Et el dicho Sancho Aznariz, notario, bezino de la dicha billa de Ysaba, procurador de los jurados e concejo e hombres buenos del lugar de Roncal; et Sancho Sanz de Urzaynqui, procurador de los jurados, concejo et hombres buenos del lugar de Urcanqui; et Galex Sanz, bezino de Garde, et Martin Xemeniz de Roncal, procurador de los jurados, concejo et hombres buenos del lugar de Garde; et don Lope Sanz, alcalde, bezino e procurador de los jurados, concejo et hombres buenos del lugar de Bidangoz; et el dicho Sancho Aznariz, notario, bezino de Isaba, et Martin Xemeniz, bezino de Roncal, procuradores del concejo et uniuersidad de Burgui, del Reino de Nabarra, demandantes et defenientes, de una part, conjuntamente et de partida. Et Sanz Anaut d'Eranen, et Guillen de La Sala, de Aramiz; et Guillem Arnal d'Ambiele d'Ansa (?) et Archies de la Casa Mayor, de Lana, procuradores de los hombres buenos de la tierra de Bal de Baratones, de la Sennoria de Bearne, demandantes et defenientes de la otra part, conjuntamente e de partida en, sobre et por razon del puerto clamado Arlas, fuentos, pastos, limites con sus fruytos et propriedad de aquell, situado entre los terminos et puertos de las dichas valles de Roncal et Baratones.

Por esto, ambas las dichas partes et cada una por si, es a sauer, los dichos procuradores de los dichos lugares de la Bal de Roncal et cada uno dellos por si y en sus propios nombres et como procuradores antedichos, et los dichos procuradores de la tierra et al sobredicha de Baratones, en sus propios nombres et como procuradores que se auian plegados et ajuntados en la villa de Anso, del Reino de Aragon, con otros muchos hombres buenos de cada una de las dichas valles et partidas, todos ensemble concordés et cada uno de dellos, por si e por sus procuraciones, por los plenos et perfectos e bastantes poderes dados et otorgados a ellos en sus procuraciones, no forçados ni constreytos, ante de su buen grado et de cierta sciencia certificados plenerament de los derechos suyos et de cada una de las

dichas partidas et balles, por bien de paz et concordia, et por tirar odios, malas voluntades, danyos, trabajos, gastos, intereses, mesiones, muertes, golpes, pelenas, bregas, depresiones, guerras, dicesiones, mallestanças entre las partidas, es a saber: los dichos procuradores de los lugares de la Val de Anso, con mandamiento y expreso licencia del muy alto poderoso sennor print Carlos, por la gracia de Dios Rey de Navarra, conde de Nemox con licençada dada fue en Pomplona a XXVIII^o dias de julio del anno mil CCCLXII

Et los dichos procuradores de la Bal de Baratons, con poder et licencia e poderoso sennor don Gaston, por la gracia de Dios sennor de Bearne, e cuyas que dadas fueron a Ortes, lo dice ocheno jorn d'aost, l'an mil trecent cinquon, todas las antedichas cuestiones a demandas et defensiones, dicens debates especiales et generales, ciuiles et criminales, comprometeron et absolutamente en poder, dicho, loa, sentencia, pronuiciacion et amigable cõcion, de nos, Sancho García, alcalde, Eneco Sánchez, Villoch Aznaréz, Romeo, Johan López et Sancho Xeménez, vezinos de la villa de Anso, et cõ ensemble concordablemente, así como en arbitros, arbitradesores et amigabredores et prometientes, hauer por firme et seguro agora et siempre qualquiere dicho, loa, sentencia, pronuiciacion et amigable cõposicion, nos todos ensemble, concordablemente, sera dicho, pronuiciado, senter amigablemente cõposado, daqui a el dia de *Septem Fratrum*, mas cerca que son siempre a diez dias del mes de julio, dejas la pena de traycio tres mil marcos de buena et fina plata, con otras firmezas et ciertas renuinciones et obligaciones, segunt por las dichas cosas et otras, mas clara et largamente por la carta publica de cõposicion, fecha e recuuida en la villa de Roncal, tenient la yglesia e torre de Sant Per de Anso, a doze dias del mes de ago et por el notario de juro scripto. Ende por el pleno e bastant poder a r e otorgado en el dicho cõpromis, et por vigor de aquel, encara de las dicesiones de licencias de los dichos sennores Rey de Nabarra et Conde de Fox, e de licencias de cada una de las dichas partes, con otros muchos dichos procuradores de cada una de las dichas partes, con otros muchos hombres de cada una de las dichas balles de Roncal et Baratones et de otros et con instancia, sentencia demandantes, a solo Dios habiendo ante nuest el qual informa los coraçones de los drechamente iurgantes, oydas cada un partes en su drecho, et visto todas las demandas, drechos, defensiones, qu alegaciones, razones, reponiones et todas otras cosas que cada una de las partes, ante nos dezir, alegar, si quiere mostrar, quisieron, con cartas o si con escriptos o sin escriptos, si quiere de palabra e con testigos, recuuidos temente et examinados con juras et sacramentos, por nos, seorsum et segunt conuenia. Visto et considerado todo aquello que a nos, en et sobre las cosas beer et considerar acia, como concludo; et renunciado sea ante nos una de las dichas partes sobre el dicho negocio, hauido diligentemente cõmimento et consejo de sabios e de discreptas personas, maduramente doblado procedimos et enaõçamos a nuestra pronuiciacion et sentencia diffinitiuatual, en la forma siguiente:

Primeramente, como ayamos trobado por cartas publicas e por escriptos exhibidos por cada una de las dichas partes, que muchas e diuersas

se a por las dichas partes comprometiendo en diversos arbitros, et sobre aquello ayvan traballado obispos, caballeros et otras solemnes personas, comisarios de los señores reyes de Nabarra et conde de Fox; et nunca las dichas questiones ayvan podido abenir; et cada dia acrescentaban muertes, peleas, prisiones, depreddaciones, malas mesiones et trabajos entre las dichas partes; et nos, dichos arbitros, una et dos vezes et mas, seamos personalmente puyados a una con los dichos procuradores de las dichas partes et con otros muchos hombres buenos, por apeaar veer et tallar el dicho puerto de Arlas, fuentes et limites de aquell; et ayamos visto et apeado a todas partes el dicho puerto de Arlas, fuentes et limites de aquell, et los terminos contentiosos de aquell, entre las dichas partes, et las cosas nascientes et mergentes et dependientes de aquellos; et hayamos fecho jurar cinco hombres de cada una de las dichas partes et otras muchas buenas personas antigas e aferidas (?), de lo que sabian, como antiguamente solian paxentar los puertos et hierbas del dicho puerto et termino contentioso de Arlas, et abebrar et prender agoa en las dichas fuentes. Et sabido por deposiciones verdaderas de algunos testimonios antiguos et ydoneos, et con dreytas et con juras de ambas las dichas partes, do et como ganados et bestiares, paxentar et abebrar en el dicho puerto, fuentes et terminos contentiosos, que la piedra clamada de Sant Martín es bobo entro los terminos et limites de los de la Bal de Roncal e de los de Hereta et Aramiz, que son de la Bal de Baratones. Por esto, nos, los dichos arbitros, todos ensemble, concordablemente, por tirar muertes et males entre las dichas partes, queriendo et deseando aqueyllas reducir a buena concordia, como aquellos que son nuestros frontaleros et amigos todos, et encara parientes muchos dellos, doliendonos de sus danyos, sentenciando, loando, arbitrando, amigablemente componiendo, dejus las penas puesta en el dicho compromis, por la presente nuestra sentencia difinitiva, para in perpetuum valadera, pronunciamos, sentenciamos, dicimos et declaramos et mandamos, que la dicha piedra clamada de Sant Martín, assi, como habemos trobado que e solia ser, sea e finque por sennal e boba drecha entre los terminos de la Bal de Roncal, del dicho Reyno de Nabarra, de una part; et los dichos terminos de los lugares de Hereta et Aramiz, que son de la dicha Bal de Baratones y de la Sennoria de Beam, de la otra part; et que el termino de Aramiz, que sea de Aramiz, et que en aquesto, nunca alguna de las dichas partes metian diferencia ni dudo alguno, ni contrabenga ad aquello.

Item, habemos seynalado, cruçado et abobado cerca de la dicha Piedra de Sant Martín con la spuena (?), faziendo cruces con picos et martillos en una piedra fixa; et de alli a suso, todo drecho por la loma, loma siguiendo siempre et continuando de fazer cruces et sennales d'aquí al primer collado rasso en la Nava Plana. Et comencamos enta la mano drecha, de fazer tres cruces en una grant penya; et de alli adelante, continuando de fazer cruces en penyas, piedras, et fizimos forados et cruces en una penya por de jus el camino que ba o suelen yr por alli las vacas a bebrar a la jussana fuente del dicho Puerto de Arlas. Et de la bista de la dicha fuert Jussana, retornando et volviendo por la cingla de la penya penya, siguiendo aqueillo, en do fizimos cruces en las penyas, piedras dezediendo al plano de aquí Lapaçarra, do fizimos en las penyas piedras todavia d'ahi en adelante, enta el fondon de Diagorria. Et de alli a suso, por el extremo de la dicha Penna de Diagorria, enta part de Las Arras. Et fizimos continuar et fazer muchas et diuer-

sas cruces en la penyas piedras et siempre aquellas continuando entro al c que es cerca Murlon; Et de ouellas ultimas cruces, sennales e bobas enta de los puertos de Sola et de Las Arras et de Apalíroa, puerto de Anso, nos, arbitros arbitrades et amigables componedores, pora questa nuestra se difinitiva, sentenciando, loando, arbitrando et amigablemente componiendo las dichas penas puestas en el dicho compromiso, adjudicamos, declaramos et por dicha loa, et sentenciando, pronunciamos concordablemente et dicimos et finque todo el termino et territorio propio del dicho Reyno de Nabarra saber, de la dicha val de Roncal.

Item, Retornemos et bolbimos al dicho primer collado rasso e Nava sobre la dicha piedra de Sant Martín a la mano siniestra de las dichas tres et fizimos fazer dos cruces en las penyas piedras; Et de alli a suso drecha loma loma, continuando de fazer las dichas cruces por sennales de bobas dichas penyas piedras, d'aquí al otro collado en loma plana et de alli a suso, cerro, al puyo mas alto del dicho Puerto de Arlas. Et de alli a suso, cerro descendiendo a la andrecha de las dichas ultimas cruces que fenescen cerca l por aquesta mesma sentencia dejus las dichas penas, sentenciando, loa amigablemente componiendo, adjudicamos et declaramos et damos por sentenciando, pronunciamos concordablemente et mandamos, que todo el de las dichas cruces, bodas et senyales en la part de Bearne, sea et finq puerto et termino, siquiere territorio propio ad in perpetuum, de la sennal Ereta, entro lo que es de Aspa. Empero, por que acia niebla quando fazian dichas bodas, cruces et sennales en el dicho puerto et territorio contentioso no podiamos bien abissar, apeaar, mirar ni sennalar aquel, por el poder a ni en el dicho compromis, reserbamos et retenemos en nos, si algun dudo c saldrian, tiempo para declarar aquel o aquellos, d'aquí a primero dia de mas cerca benient, por todo el dia inclusive, dentro el quoyal, nos podamos rat, declarar, corregir, seynalar, cruzar e abobar aqueill o aqueillos. Et si dicho dia en adelante, que la presente sentencia et declaracion baya e fir su plena firmeza et balor, segunt que por nos de suso es cruzado, limitado, de e sennalado.

Item, como ayamos trobado por deposiciones et relaciones verdaderas e monios et de personas fidedinas, que el termino de Medio, que es entre las cruces e sennales de Diagorria, Lapaçarra et Cingla, al mas alto puyo e loma, et cerro, cerro, segunt et como de partes de suso es limitado, sen et expresado ser territorio contentioso entre las dichas partes; et en aquel las dichas partes solian paxer con sus ganados et abebrar en las fuentes, veces, los unos a los otros se solian en aquel pendrar et carneriar. Pero clara verdat, segunt las dichas deposiciones et relaciones, que los dichos neses, specialmente los del lugar de Ereta, solian primero entrar en e territorio de Medio et termino contentioso, con sus ganados e bestiares hun anno, por el dia et fiesta de Setem Fratrum, a paxentar alli y abebrar dichas fuentes, por esto, nos, los sobredichos arbitros arbitrades et ar componedores, todos ensemble, concordablemente, sentenciando, loando, ar e amigablemente componiendo, dejus las dichas penas, pronunciamos, senter

se a por las dichas partes comprometiendo en diuersos arbitros, et sobre aquello ayvan trabajado obispos, caballeros et otras solempnes personas, comisarios de los señores reyes de Nabarra et conde de Fox; et nunca las dichas questiones ayvan podido abenir; et cada dia acrescentaban muertes, peleas, prisiones, depreaciones, malas mesones et trabajos entre las dichas partes; et nos, dichos arbitros, una et dos vezes et mas, seamos personalmente puyados a una con los dichos procuradores de las dichas partes et con otros muchos hombres buenos, por apeaar veer et tallar el dicho puerto de Arlas, fuentes et limites de aquel; et ayamos visto et apeado a todas partes el dicho puerto de Arlas, fuentes et limites de aquel; et los terminos contenciosos de aquel, entre las dichas partes, et las cosas nascientes et murgentes et dependientes de aquellos; et hayamos fecho jurar cinco hombres de cada una de las dichas partes et otras muchas buenas personas antigas e aferidas (?), de lo que sabian, como antiguamente solian paxentar los puertos et hierbas del dicho puerto et termino contencioso de Arlas, et abebrar et prender agoa en las dichas fuentes. Et sabido por depossiciones verdaderas de algunos testimonios antiguos et ydoneos, et con dreytas et con juras de ambas las dichas partes, do et como et por que manera habian usado cada una de las dichas partes, cada uno con sus ganados et bestiares, paxentar et abebrar en el dicho puerto, fuentes et terminos contenciosos, que la piedra clamada de Sant Martin es bobo entro los terminos et limites de los de la bal de Roncal et de los de Hereta et Aramiz, que son de la Bal de Baratones. Por esto, nos, los dichos arbitros, todos ensemble, concordablemente, por tirar muertes et males entre las dichas partes, queriendo et deseando aqueyllas reducir a buena concordia, como aquellos que son nuestros frontaleros et amigos todos, et encara parientes muchos dellos, doliendonos de sus danayos, sentenciando, loando, arbitrando, amigablemente componiendo, dejus las penas puesta en el dicho compromis, por la presente nuestra sentencia difinitiva, para in perpetum valedera, pronunciamos, sentenciamos, dicimos et declaramos et mandamos, que la dicha piedra clamada de Sant Martin, assi, como habemos trobado que e solia ser, sea et finque por sennal et boba drecha entre los terminos de la Bal de Roncal, del dicho Reyno de Nabarra, de una parti; et los dichos terminos de los lugares de Hereta et Aramiz, que son de la dicha Bal de Baratones y de la Sennoria de Bearn, de la otra parti; et que el termino de Aramiz, que sea de Aramiz, et que en aquesto, nunca alguna de las dichas partes metan diferencia ni dudo alguno, ni contrabenga ad aquello.

Item, habemos seynalado, cruçado et abobado cerca de la dicha Piedra de Sant Martin con la spuenaia (?), faziendo cruces con picos et martillos en una piedra fixa; et de alli a suso, todo drecho por la loma, loma siguiendo siempre et continuando de fazer cruces et sennales d'aquí al primer collado rasso en la Nava Plana. Et comencamos enta la mano drecha, de fazer tres cruces en una grant penya; et de alli adelante, continuando de fazer cruces en penyas, piedras, et fizimos forados et cruces en una penya por de jus el camino que ba o suelen yr por alli las vacas a bebrar a la jussana fuente del dicho Puerto de Arlas. Et de la bista de la dicha fuent Jussana, retornando et volviendo por la cingla de la penya penya, siguiendo aquello, en do fizimos cruces en las penyas, piedras deziendiendo al plano de aqui Lapaçarra, do fizimos en las penyas piedras todavia d'ahi en adelante, enta el fondon de Diagorria. Et de alli a suso, por el extremo de la dicha Penna de Diagorria, enta part de Las Arras. Et fizimos continuat et fazer muchas et diuer-

sas cruces en la penyas piedras et siempre aqueyllas continuando entro al c que es cerca Murion; Et de oueellas ultimas cruces, sennales e bobas enta de los puertos de Sola et de Las Arras et de Apalroa, puerto de Anso, nos, arbitros arbitrades et amigables componedores, pora questa nuestra se difinitua, sentenciando, loando, arbitrando et amigablemente componiendo las dichas penas puestas en el dicho compromiso, adjudicamos, declaramos et por dicha loa, et sentenciando, pronunciamos concordablemente et decimos et finque todo el termino et territorio propio del dicho Reyno de Nabarr saber, de la dicha val de Roncal.

Item, Retornemos et bolbimos al dicho primer collado rasso e Nava sobre la dicha piedra de Sant Martin a la mano siniestra de las dichas tres et fizimos fazer dos cruces en las penyas piedras; Et de alli a suso drechi loma loma, continuando de fazer las dichas cruces por sennales de bobas dichas penyas piedras, d'aquí al otro collado en loma plana et de alli a suso cerro, al puyo mas alto del dicho Puerto de Arlas. Et de alli a suso, cerro descendiendo a la endrecha de las dichas ultimas cruces que fenescen cerca l por aquesta mesma sentencia dejus las dichas penas, sentenciando, loando, amigablemente componiendo, adjudicamos et declaramos et damos por sentenciando, pronunciamos concordablemente et mandamos, que todo el de las dichas cruces, bodas et senyales en la part de Bearn, sea et finque puerto et termino, siquiere territorio propio ad in perpetum, de la senn Hereta, entro lo que es de Aspa. Empero, porque acia niebla quando fazian dichas bodas, cruces et sennales en el dicho puerto et territorio contencioso no podiamos bien abissar, apeaar, mirar ni sennalar aquel, por el poder a ni en el dicho compromis, reserbamos et retenemos en nos, si algun dudo c saldran, tiempo para declarar aquel o aquellos, d'aquí a primero dia de mas cerca benient, por todo el dia inclusive, dentro el quosal, nos podamos rar, declarar, corregir, senyalar, cruzar e abobar aqueill o aquellos. Et si dicho dia en adelante, que la presente sentencia et declaracion baya e fir su plena firmeza et balor, segunt que por nos de suso es cruzado, limitado, de e sennalado.

Item, como ayamos trobado por depossiciones et relaciones verdaderas monios et de personas fidedinas, que el termino de Medio, que es entre las cruces et sennales de Diagorria, Lapaçarra et Cingla, al mas alto puyo e loma, et cerro, cerro, segunt et como de partes de suso es limitado, sen et expresado set territorio contencioso entre las dichas partes; et en aquel las dichas partes solian pascer con sus ganados et abebrar en las fuentes, veces, los unos a los otros se solian en aquel pendrar et carmeriar. Pero clara verdat, segunt las dichas depossiciones et relaciones, que los dichos neses, specialmente los del lugar de Ereta, solian primero entrar en e territorio de Medio et termino contencioso, con sus ganados e bestiares hun anno, por el dia et fiesta de Setem Fratrum, a paxentar alli y abebra dichas fuentes, por esto, nos, los sobredichos arbitros arbitrades et ar componedores, todos ensemble, concordablemente, sentenciando, loando, ar e amigablemente componiendo, dejus las dichas penas, pronunciamos, senter

dicho Guianya, et Sancho Sanz, dicho Perestalz, vecinos de Ysaba, los cuales agora son presos en su poder, d'aquí al XXV día del mes presente de setiembre, por todo el día inclusive, o antes si podran; et que los procuradores de la bal de Roncal o otri por ellos, adugan semblantemente, a poder nuestro, al mesmo día, los dos hombres presos que son en su poder, de los baratonenses; pero aqueyllos de la bal de Roncal, que les paguen todas las mesiones entroal dicho día. Et en cara mas, que los dichos baratonenses paguen las mesiones a los dichos Garcia Sanz e Sancho Sanz, excepto diez florines, que mandamos los de la bal de Roncal lesen de ayudar e no mas.

Item, por aquesta nuestra sentencia pronunciando e sentenciando e amigablemente compossando, dejus las dichas penas, pronunciamos, sentenciamos, dezimos et mandamos, por tirar muertes y escandalos d'aquí en adelante entre las dichas partes et cada una dellas, esleyan cada quatro carneradores en estos diez años mas cerca benientes, continuos e seguitentes, de los quales los de la villa de Hereta, eslian por cada uno de los dichos años, quatro; et los de la villa de Ysaba, por toda la bal de Roncal, otros quatro de la dicha villa; los quales juren en cada hun año, como esleytos seran en poder de sus concellos cada unos, que faran justos carnales et no otramente, et que sean creydos por la jura que fecho habran cada unos, que habran fecho justos carnales; et que no puedan otros carnear, sino los dichos ocho carneradores. Et finidos los dichos diez años, de allí en adelante, que cada una de las dichas partes o valles e lugares, metian sus carneradores y prendan et carnearren segunt antiguamente an bien usado entre eyllos, et aquel et aqueyllos que tiraran los carnales o defenderan aqueyllos a los dichos carneradores en cualquier manera, que paguen a los carneradores dubbles carnales que fecho habian. Et que todauia, los dichos carneradores sean creydos, segun es dicho, por su jura. Et si furtos o rouerias se fazian entre las dichas partes, que se demanden et respondan segunt sus pacerias antigas. Et si durante los dichos diez años, apelaciones algunas o dudas saldran entre las dichas partes por la dicha razón, que por los primeros cinco años los ayan et vengan a oyr et determinar aqueyllas et aqueyllos a la villa de Anso, por los jurados que por tiempo seran de la dicha villa; et por los otros cinco años ultimos, ayan et bayan entre las dichas partes, ni de otra manera, injustamente ni justa, que pague por cada una vegada a la otra parte aduersa de pena 300 sueldos de morlas buenos; et paz quebrantada, cient sueldos de morlas buenos, et todavia, emiende todo el danno que por aquella razón se seguira. Et si bienes no abran aqueill o aqueyllos que las dichas boces de apellidos metran, que los pague toda la villa do serri, et si la villa o villas no podran, que pague toda la tierra del bal do serri, et paz adelantada. Et este pronunciamos et damos por sentenciado dejus las dichas penas, ser fecho entre las dichas partes, por tal que duden de fazerse danno, et porque mejor sea obseruada la paz et tengan entre eyllos perpetuamente.

Item, si en quanto alguna o algunas muertes o feidas, lo que Dios no mande, de aquí adelante se seguiran entre las dichas partes, los matadores, hultra de las penas en el dicho compromiso contenidas, paguen et sean tenidos dar et pagar por pena et omicidio a la aduersa parte damnificada, seis mil sueldos buenos morlases por cada muerte, et cien sueldos de morlases buenos por paz creunntada;

et por la plega leal, cinquenta sueldos de morlases mascles, et cien sueldos paz creunntada; et todauia, paz adelante. Et si aquel o aquellos que las muerte o muertes, siquiere piegas les farán y pagar no podran, que las villa o villas do seran; et si la villa o villas do seran no podran, que la tierra de la val do seran, et paz adelante todauia. Et questo pronuncia damos por sentenciado, dejus las dichas penas, ser fecho entre las dichas partes por tal que duden de fazerse danno et porque mejor sea obseruada la paz et entre eyllos perpetuamente.

Item, por esta presente nuestra sentencia, pronunciamos, dezimos et mandamos que las dichas penas de qualquiere o qualesquiere de las dichas partes, que damnificadas por la aduersa parte, que no fagan ni se puedan vengar del derecho que receuido abran en qualquiere manera, si no es fecha demanda et r miso, pierda su demanda et todo su drecho, et paz siempre adelante.

Item, como nos, los dichos arbitros, ayamos sostenido muchos enojos, ti et mesiones por buscar, tratar et afinar las dichas cosas, en hir al dicho con compannias e hazer informacion sobre las dichas cosas, et *hemo tenet propis simpitibus militare*, por esto, todos ensemble, concordablemente, por nuestra presente sentencia sentenciando, pronunciamos, loando et amigablemente compossando, tasamos et pronunciamos, dezimos et mandamos, jus las penas, que cada una de las dichas partes den et paguen, et sean tenidos et pagar a nos, en satisfacion de las dichas mesiones, cada quatrocientos de dineros jaqueses, de aquí al tercero día empues de Todos Santos in mas cerca beniente. Et sobre todas las dichas demandas, defensiones, questiones, decensiones, muertes, feridas, deprendaciones, deuates, siquiere tanças, seguidos de aquí al presente día, entre las dichas partes en cualquier manera, dejus las dichas penas en el dicho compromiso contenidas, senten loando et amigablemente compossando, possamos perpetuo silencio et callar et todas et cada una de las cosas en la presente nuestra sentencia ordenadas, declaradas, sentenciamos et pronunciamos, queremos et mandamos a amigablemente compossando, que cada una deyllas et singular daquellas, ser obseruadas, et firmemente seguidas perpetuamente en todo et por todo, condenand por la ora, et la ora por agora, a la parte o partes desobedientes a la presente sentencia, o que seran vistas venir contra aqueyllas, en todo o en j dejus las penas puestas en el dicho compromiso, et por tantas begadas (les contescera venir contra la dicha sentencia et cosas contenidas en eylla...) las dichas penas, que siempre sean et finquen la dicha nuestra presente sentencia en todas cosas et cada unas cosas contenidas en aqueylla en todo et por en su plena firmeza et balor, requiriendo al notario infrascrito, que de la presente et del dicho compromiso, faga en publica forma dos cartas de un thenor, o muchas si menester sera, partidas por letra de ABC. Et de et libre una del dicho compromiis et otra de la dicha sentencia, a cada una de las partes, satisfaziendole de su salario. Et sobre todo esto, encara, por mayor e corroboracion et firmeza de las dichas cosas, cada una de las dichas partes, la presente sentencia, mandamos ser puesta en cera pendiente del sello de la villa de Anso. Et encara, requerimos al dicho notario, que como las procur de las dichas partes, por la grant prolextidat de aqueyllas, no aya podido

en el dicho compromiso, como ayamos de la calidad de aquel cumplimiento, que tenga en sí copias fielmente comprobadas, en su registro registradas, de palabra a palabra, et porque pueda parecer quando menester sea, de los poderes de aquellas. Et que las procuraciones de los lugares de la bal de Roncal, de et libre en su prima figura a los baratonos o a sus procuradores; et la procuración de los baratonos, de et libre a los procuradores et mandaderos de la bal de Roncal.

Dada et leyda fue aquesta present sentencia, ateniend de la yglesia et torre de San Per de la villa de Anso, a seze dia del mes de octubre, anno Domini M.º trescentesimo septuagesimo quinto. Presentes testigos fueron a las sobredichas cosas, los onrados et cuerdos don Gonçalbo, rector de Anso, et don Domingo Periz, capellan racionero de la dicha yglesia de Anso. Et yo, Sancho Aznariz, por autoridad del Sennor Rey, notario publico por todo el Reyno de Aragon et de la Bal de Anso, et que a todas et cada unas cosas sobredichas, presente fui a la presente sentencia, de la nota por mi recibida, sacar et escreuir fiz de palabra a palabra, et con aqueylla bien et diligentemente la comproue.

Archivo municipal de Isaba, copia simple.

Publica otra copia, defectuosa, IDOATE, Rincones..., t. II, págs. 488-501.

1571 (Circa).

Descripción que hace el historiador Garibay, de la ceremonia de la entre Tres Vacas por los del valle de Baretous o Baretons.

Siempre han sido los hijos dalgo del Valle de Roncal tan señalados hechos, quanto continuamente ganaron honra con sus aduersarios; y sobre todas las tierras de Nauarra han sido priuilegiados y de mayores liu exemptions; y son gentes que aun oy dia lleuan parias y tributo añal de l ses, conseruacion sujeta a príncipe extranjero, por lo qual como cosa notable breuemente, lo que en esto passa cada año entre los Roncaleses y françese queda, como Val de Roncal es uno de los Valles comprehesos en la me la Villa de Sanguesa y su assiento en los montes Perineos de los vert Nauarra, pues encima destos montes en la endrecera llamada Ernaçe q la jurisdición de Val de Roncal a la raya y mojon de Francia en la part bal de Breton, se juntan los Roncaleses y franceses cada año en treze dias d julio. Vienen a esta congregacion los alcaldes de la Villa de Issaua y los j los siete pueblos de Val de Roncal; y de la parte de los franceses, un con siete u ocho franceses, jurados del dicho Val de Baretons. Y dond mojon de piedra de vara y media, poco mas o menos, de alto, que diu Reynos, se ponen los unos a la una parte y los otros a la otra parte, cac su tierra. Entonces, los Jurados de la Val de Roncal, preguntando a los si quieren jurar como suelen las condiciones de las pazes, y responden los que si, a lo qual replican los Roncaleses, que pongan su lanza tendida en largo, assi como ba la linea de los mojones. Y ellos aziendo asi, uno de los F hecha sobre aquella otra lanza con el hierro hazia Françia, con que de aml queda hecha una cruz muy acompasada y niuelada, pero segun en verdad de cruz que da la caueza menor, porque la lanza de los roncaleses no s: sino solo el hierro y çinco o seys dedos de hasta; y de los Roncaleses, no sino solo el hierro y çinco o seys dedos, y los Roncaleses nunca sueltar de la mano de uno, a cuyo cargo es aquel negoçio. Hecha esta seña de jurados franceses de Val de Baretons ponen sus manos ençima y los J Val de Roncal, como superiores, ponen sus manos sobre las de los fra cada parte, estando en su jurisdición, siempre tienen grande silencio y se rodillas. A la sazón, el escriuano de los franceses llega a ellos y, quit gorra, les toma solemne juramento en forma de drecho sobre aquella C Euangelios, de guardar y cumplir todos los pactos y condiciones acostun antes jurados por sus antecessores conforme a los documentos y escri de ello tienen. Entonces, ambas partes responden que si y la paz de entre *abant* que es lo mismo que dezir, *adelante*. Y lo mismo significa en leng guesa. Y otra vez repiten que si y replican quatro o cinco vezes *parabant parabant*. En esta hora, cubriendose el escriuano que les toma juramento, se todos y, desecha la Cruz de las lanzas, como hasta la sazón no se auian coi

saludado ni hablado, assi, despues de dicho *parabant*, se comunican y tratan como ermanos.

Concluydo esto, salen de un bosque hasta treynta hombres franceses diuididos en tres partes, los cuales traen tres vacas una en pos de otra, asidas de los quernos y colas y de otras partes. Y han de ser todas de una señal y hedad y pelo, y sin lesion alguna; y a no ser tales, las rehusaran los Roncaleses, porque son para las parías que se les han de dar por la paz que otorgan. Los franceses, llegados con las tres vacas al mojon de los Reynos, meten la media vaca en suelo de Nauarra, quadando la otra mitad en el de França y recognosciendo los Roncaleses ser tal la vaca en las condiciones acostumbradas, luego la reciben y la ponen a buen recado, porque ay condicion que si se buelue la vaca a França, no son los franceses obligados a boluer ni dar otra por ella. Y por esta orden reciben todas tres, una en pos de otra. Y si alguna o todas no les agrada, hazenles traer otra o otras. Desta manera los franceses dan cada año tributo a los Roncaleses, los quales, hauiendo receuido estas parías, luego ambas partes, para la custodia de los terminos de los unos y de los otros, nombran guardas, los quales en los limites y raya de los Reynos juran de usar de sus officios bien y fielmente. Y despues, los franceses, entrando en lo de Nauarra, hazen los jurados roncaleses con el Alcalde de Issaua su audiencia, siendo presentes los franceses, y desazen los agrauios y los oye de justicia el Alcalde de Issaua. Y a cada agrauiado, si tiene justicia le desagruia el dicho Alcalde, y esto es cosa que pasa cada año el dia arriua señalado. Y por ser este auto tan notable, lo he querido referir siendo a ello combidado de las victorias de los Roncaleses.

GARIBAY, *Compendio Historial de las crónicas...* (Amberes, 1571). Traslado hecho por Andrés de Rojas Alarcón, escribano de S. M., en Madrid a 15 de diciembre de 1619.

Commun de Arlette

Le vingt huit juin mil neuf cent trente un à dix heures, nous Pierre Casabonne, maire d'Arlette assisté de M. M. Louis et Bergerot conseillers municipaux, en présence de M. Oseby délégué du Receveur municipal de la commune, après les publications préalables légalement faites avons procédé dans le salle de la mairie à l'adjudication au rabais d'une quantité que la commune doit fournir cette année à la vallée de Roncal (Espagne), d'après la convention passée entre la dite vallée et celle de Barétous en 1643, aux clauses et conditions suivantes:

- 1° La remise de la quantité aura lieu le 13 juillet prochain, à 10 heures, à la "fière St. martin" limite des tenoires de Barétous et de Roncal aux autorités espagnoles conformément aux usages;
- 2° La quantité devra avoir les qualités voulues selon la convention de 1643 et l'adjudicataire demeurera tenu de la faire agréer et d'en rapporter décharge sous les peines portées par la dite Convention et, de plus, demeurera responsable de tous les événements qui s'en suivraient par la faute de non remise ou de non acceptation;
- 3° L'adjudicataire sera tenu de présenter à l'autorité locale le certificat de réception de la dite quantité, à son due quel, il lui sera délivré un

mandat du montant de l'adjudication ;
4. Les frais du présent et de l'adjudication sont
à la charge de l'adjudicataire.

Aussitôt les enchères au rabais ont été
ouvertes sur la mise à prix de deux mille
deux cents francs.

Le sieur Labourmerie Henri, d'Arrette
a été déclaré adjudicataire pour la mise
à prix pour la somme de deux mille
deux cents francs lequel s'engage à
comprendre aux clauses et conditions
susvisées.

L'Adjudicataire
Labourmerie

Le délégué du Receveur M^r
Froca

Les membres du conseil M^r
Bergeron
Lauré

Le maire,

(Lauré)

En el sitio llamado la piedra de San
Martin, linea divisoria de Espana y Fran-
cia, y termino titulado Hernaz, el dia tre-
ce de Julio de mil ochocientos, sesenta
y seis, fueron recibidos conmigo en infra
escrito Secretario, ^{de la Junta General del Valle de} y testigos que se nom-
braron, a efecto de celebrar el acto que
con este mismo dia se viene celebrando
desde inmemorial, por el tributo de tres
bacas que pagan los del Valle de Baratz,
a los del de Roncal y D. Pedro Anant y
Mayo, Alcalde, y D. Juan Leon Marco y
D. Joaquin Marco, Diputados por la villa
de Usaba, y D. Vicente Larrigueta, de Uz-
tarry, D. Vidoro e Vasechea, de Urrainqui
y D. Ramon Erbe, de Garde, Diputados por
sus respectivas villas, y todos ellos en
representacion de Dho. Valle de Roncal,
y por la del valle de Baratz, D. Ber-
nard Lande, de Aramiz, D. Pierre Laga-
de, de Arce, y D. Jean Figet, de Feaz,
y habiendose presentados todos los susdi-
chos en la misma linea divisoria y
piedra de San Martin, el Sr. Alcalde de
Usaba preguntó a los expresados represen-
tantes franceses, si venian dispuestos a
pagar el tributo de las tres bacas de dos
años sin mancha ni falta alguna y ob-
servar los pactos y sentencias del año
mil trescientos setenta y cinco, a lo que
contestaron por la afirmativa, furan-

do por los Santos Evangelios. In-
mediatamente, en cumplimiento
de la referida sentencia, el
ministro de los Baretones, puso
una lanza en posición horizon-
tal sobre la dicha piedra de
San Martin; seguidamente puso
otra sobre él, el ministro de
los Roncaleses, introduciendo la
punta en territorio de aquellos,
y formando la señal de la Cruz.
Acho continuo uno de los cargos
de Baretos puso la mano dere-
cha sobre la indicada Cruz, lue-
go sobre esta una de las de los
Roncales, y así las ^{los representantes} detados, una
sobre otra, hasta quedar sobre
cada, la del Sr. Alcalde de
Yaba, y todos en esta posi-
ción juraron por los Santos
Evangelios guardar y observar
fielmente en lo sucesivo, y
como hasta aquí la senten-
cia del referido año, de mil
trecientos setenta y cinco, con-
cluyendo por decir tres veces
paz avant. Luego se hicieron
las urbanidades de una y otra
parte, y por mandato del Sr.
Alcalde de Yaba, reconoció

el Alcaide de la misma las tres veces por turno, segun fueron sacadas, y habian dolas dado por buenas, toco la primera a Yaba, la segunda a Garde y la tercera a Yaba. Acto continuo se celebró Audiencia entre todos los representantes y dirimidas todas las reclamaciones, fueron nombrados guardas por el Sr. Alcalde de Yaba, Matias Garde, Tomas Guyona, Manuel Guineno y Jeronimo Garde, todos vecinos de la misma, y por la de Baretans, Pierre Bourdet y Jean Capdeville, con lo cual se dio por terminado el acto, y leído qual fue por mi el infrascripto Secretario, firmaron todos siendo testigos, Mariano Ayerz y Antonino Fuentes. - Sobrepuerto = de la Junta General del Valle de Roncal = los representantes.

Pedro Amat y Mayo

Plon y Marco 3 Joaquin Marco

Francisco Larriquin

Victoria y Marco 3 Joaquin Gallo

Laud. Barnard Leret y an Domingo Lozano

Mariano Ayerz Antonino Fuentes

Angel Villosa Sec. 3



Hernandez - 13 de Julio, 1866

Esta original extendida
en el día de hoy en la Presencia
de Sr. Martin, por el tributo de
las tres barajas -

Hernandez
Nº 42 = 13 de Julio de 1866
Cayo. Mijico.

En el paraje denominado "PIEDRA DE SAN MARTIN", línea divisoria entre España y Francia, y confines de los valles de Roncal y Baretous de ambas naciones, x punto denominado ERNAZ, el trece de julio de mil novecientos ochenta y cinco, se reúnen los representantes de ambos valles que al final constarán con sus firmas, conmigo el Secretario de la Junta General del Valle de Roncal, y acto seguido, como es costumbre inmemorial, se colocaron los representantes expresados en rededor de la "PIEDRA DE SAN --
= MARTIN", estando los roncaleses en su territorio y los baretounenses en el suyo.

En esta actitud el Sr. Alcalde de Isaba, Presidente del acto, preguntó por tres veces seguidas a los representantes de Baretous si venían -- dispuestos, como en años anteriores, a pagar el Tributo perpetuo de las TRES VACAS, de dos años de edad, sin tacha ni lesión alguna, por consiguiente de recibo, en cumplimiento de la Sentencia Arbitral de dieciseis de octubre de mil trescientos setenta y cinco, transacción de veintidós de agosto de mil seiscientos cuarenta y dos y Tratado Internacional de - Límites, entre ambas naciones, a lo que contestaron afirmativamente.

Seguidamente, como se viene practicando, uno de los baretounenses colocó la mano derecha sobre la citada Piedra de San Martín; sobre esa mano colocó la suya uno de los roncaleses, y alternativamente colocaron sus - manos derechas todos los representantes de ambos Valles, quedando sobre todas ellas la del Sr. Alcalde de Isaba, quien en tal situación pronunció en alta voz por tres veces seguidas, las palabras "PAX AVANT" que repitieron los miembros baretounenses, como señal de seguir en continua -- paz y fraternidad ambos valles.

Acto seguido se procedió al reconocimiento de las vacas y reconocidas y declaradas sanas y buenas, tres de las que se presentaron, fueron recibidas la primera y la tercera por los representantes de Isaba y la segunda por los de Urzainqui, a cuya villa corresponde este año en el turno - establecido entre la misma y las de Garde Y Uztarroz, de cuyas vacas el Sr. Alcalde de Isaba, como Presidente, entregó a los baretounenses el -- oportuno recibo.

Y finalmente los representantes de ambos valles procedieron al nombramiento de cuatro guardas para los puertos faceros de Ernaz y Leja, en el puerto también facero de Arlás para el año que da principio hoy, recayendo el nombramiento en los roncaleses D. Mariano Tapia y D. Timoteo Carriquiri y en los baretounenses Monsieurs Ferdinand Fourncade y Gerard Laricq.

Fueron representantes de este acto:

por la villa de Isaba: Dña. Soledad Marcilla

por la villa de Uztarroz: D. Felix Orduna

por la villa de Urzainqui: D. Pedro José Cherrail

por la villa de Garde: D. José Ramón Orduna

por Arette: Monsieur Lonne Peyret

por Lanne: Monsieur Louis Althape

por Ance:

por Aramits: Monsieur Louis Pierre

De todo lo cual se extiende la presente acta, que firman todos los concurrentes que como representantes quedan citados y los testigos presenciales: Sr. Don Fernando Yrayzoz Castejón, Gobernador Militar; Sr. Don Raul Jiménez y García del Moral, Presidente del Hogar Navarro en Zaragoza. De todo lo cual, yo el Secretario de la Junta General del Valle de Roncal CERTIFICO.

===== EL ALCALDE DE ISABA PRESIDENTE DEL ACTO =====

de Manella

===== LOS REPRESENTANTES DEL VALLE DE RONCAL =====

Pedro J. Yrayzoz

Raul Jimenez y Garcia del Moral

===== LOS REPRESENTANTES DEL VALLE DE BARETOUS =====

[Signature]

[Signature]

[Signature]

===== LOS TESTIGOS =====

[Signature]

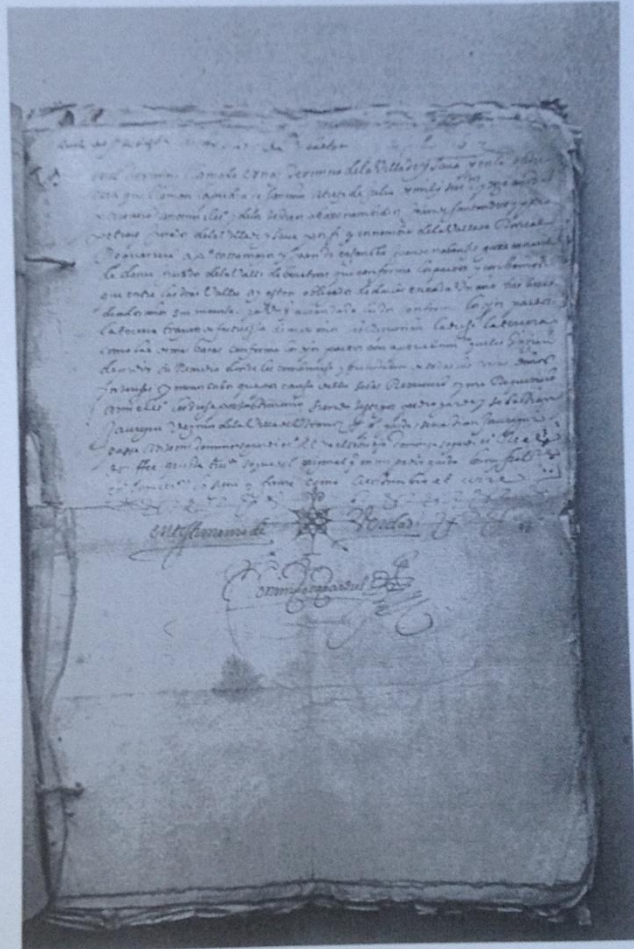
[Signature]

[Signature]

===== EL SECRETARIO =====

[Signature]

**DOCUMENTOS ADQUIRIDOS
POR LA
JUNTA DEL VALLE DE RONCAL
(AÑOS 1598 A 1623)**



ENERO - 2.000

16 FEB 2003

		FEAS	ARANTIS	ARLETTE	ISSOR	LANNE
1992	X	X	X			
1993				X	X	X
1994			X	X		X
1995	X	X	X			
1996				X	X	X
1997			X	X		X
1998	X	X	X			
1999				X	X	X
2000			X	X		X
2001	X	X	X			
2002				X	X	X
2003			X	X		X
2004	X	X	X			
2005				X	X	X
2006			X	X		X
2007	X	X	X			
2008				X	X	X
2009			X	X		X



TRIBUTO DE LAS TRES VACAS
JUNTE DE RONCAL

HERMANDAD HISPANO-FRANCOESA
FRATERNITÉ HISPANO-FRANÇAISE



13 de Julio 1977

13 Juillet 1977

INVITACION A LA COMIDA CAMPESTRE
INVITATION AU REPAS CHAMPÊTRE
EN LA PENA SAN-MARTIN
A LA PIERRE SAINT-MARTIN

(INVITACION PERSONAL - INVITATION PERSONNELLE)

CEREMONIA OFICIAL EN LA PENA SAN-MARTIN
CÉRÉMONIE OFFICIELLE A LA PIERRE SAINT-MARTIN
A LAS 11 : MISA OFICIADO POR M. ARHIE, curé d'Arette
A 11 Heures : MESSE DITE PAR M. ARHIE, curé d'Arette
A CONTINUACION LA CEREMONIA OFICIAL
DEL TRIBUTO

APRÈS LA MESSE PRESTATION OFFICIELLE DE SERMENT
ET TRIBUT

SEGUIDAMENTE UNOS NUMEROS FOLKLORICOS
POR CONJUTOS FRANCESES Y ESPANOLES
ENSUITE DES NUMÉROS FOLKLORIQUES PRÉSENTÉS
PAR DES GROUPES FRANÇAIS ET ESPAGNOLS

LOS ALCADES
LES MAIRES

TRIBUTO DE LAS TRES VACAS - IROR BEIEN EMONTARZUNA

13 de julio de 2013 2013ko uztailaren 13an

Sábado 13 de julio
Collado de Enaz - Piedra de S. Martín

- 11,00 h Misa en el Collado de Enaz
- 12,00 h Ceremonia tradicional del Tributo que se repite con constancia escrita desde el s. XIV
- 12,30 h Entrega del Tributo de las Tres Vacas
- 13,30 h Comida popular



Uztailaren 13an, larunbata
Ernazko Lepoa - San Martín Mugarria

- 11,00etan Meza Ernazko Lepoan
- 12,00etan Iror Beien Emontarzunaren ospakizun tradizionala, XIV. Mendeaz geroztik ospatzen dena
- 12,30etan Iror Beien Emontarzunaren ematea
- 13,30etan Herri bazkaria

Durante la jornada

- o **Fería de artesanía** y productos típicos bearneses y roncaleses
- o **Fanfarre Arroitu Indarra**

- Las entradas para la comida popular, al precio de **23,00 euros**, se podrán adquirir en el Ayuntamiento de Isaba hasta el viernes 12 de julio.
- Se pondrán también a la venta en el lugar de la comida el día 13 de julio.

Egunean zehar

- o **Artisau azoka** errenkari eta biarmoko ohiko produktuekin
- o **Arroitu Indarra fanfarrea**

- Herri bazkarirako txartelak **23,00 euroren** truke eskura daitezke Izabako Udaltxean uztailaren 12 arte.
- Uztailaren 13an, salgai izanen dira bazkariaren tokian.

AYUNTAMIENTO DE ISABA - IZABAKO AIZA BULGUA

TRIBUTO DE LAS TRES VACAS

Hiru Behien Zerga

Ernaz

13 de julio
de 2009



pax avant, pax avant, pax avant



En el juraje denominado "Piedra de San Martín", línea divisoria entre España y Francia, y confines de los Valles de Roncal y de ambas Naciones, punto de nacimiento del río Ebro, el día 13 de julio de 2009, se reunieron los representantes de ambos Valles que al final constarán con sus firmas, coningo el Secretario de la Junta General del Valle de Roncal y, acto seguido, como es costumbre inmemorial, se colocaron los representantes expresados en rededor de la "Piedra de San Martín", estando los roncaleses en su territorio y los baretoirrenses en el suyo.

En esta actitud el Sr. Alcalde de Isaba, Presidente del acto, preguntó por tres veces seguidas a los representantes de Baretois si verían dispuestos, como en años anteriores a pagar el Tributo perpetuo de las TRES VACAS, de dos años de edad, sin tacha ni lesión alguna, por consiguiente de recibo, en cumplimiento de la Sentencia Arbitral de decisiones de octubre de 1911, trescientos setenta y cinco, transacción de veintidós de agosto de mil seiscientos cuarenta y dos y Tratado Internacional de Unión de ambos Naciones, a lo que contestaron afirmativamente.

Seguidamente, como se viene practicando, uno de los baretoirrenses colocó la mano derecha sobre la ciudad Piedra de San Martín, sobre esta mano colocó la suya uno de los roncaleses, dando lugar a que se diera fe de lo ocurrido por los representantes de ambos Valles, quedando sobre todas ellas la del Sr. Alcalde de Isaba, quien en tal situación pronunció en alta voz por tres veces seguidas, las palabras "PAX AVANT", que repitieron los miembros baretoirrenses, como señal de seguir en continua paz y fraternidad ambos Valles.

Acto seguido se procedió al reconocimiento de las vacas y reconocidas y declaradas sanas y buenas, tres de las que se presentaron, fueron recibidas la primera y la tercera por los representantes de habla y la segunda por los de Uztaiquiri, a cuya villa corresponde este año

en el fumo establecido entre la misma y las de Uztaiquiri y Gardé, de cuyas vacas el Sr. Alcalde de Isaba, como Presidente, entregó a los baretoirrenses el oportuno recibo.

Y finalmente los representantes de ambos Valles procedieron al nombramiento de cuatro guardas para los puestos faceros de Ernaz y Lega, en el puerto también facero de Añlés para el año que da principio hoy, recayendo el nombramiento en los roncaleses: Don Emilio Pérez y Don Darrián Gorria, y en los baretoirrenses: Mr. Jean Sarlatte y Mr. Pierre Bourdéd.

Fueron representantes en este acto:
Por la villa de Isaba: D. Angel Luro de Miguel y D. Jaime Anauat.
Por la villa de Uztaiquiri: D. Javier Ederria.
Por la villa de Gardé: D. Marcos Ureña.
Por la villa de Uztaiquiri: D. José María Baines.
Por Arette: Mr. Pierre Casabonne.
Por Arantz: Mr. Daniel Lourrain.
Por Anetz: Mr. Claude Jangoyriat.
Por Fleac: Mr. Lucien Maunier.
Por Issoir: Mr. Jean Jacques Garzaizang.
Por Larrie: Mr. Jean Marc Noussou.

De todo lo cual se extiende la presente acta, que firman todos los concurrentes al acto que como representantes quedan citados y los insignes personalidades: D. Miguel Sariz Seima, Presidente del Gobierno de Navarra, D. Juan Ramón Gorpaz y D. Oñe Estepa, Consueyros de Gobierno de Navarra, D. Oñe Estepa, Presidente de la Junta General de Uztaiquiri, D. José María Baines, Presidente de la Junta General de Baretois, D. Juan José Lasaola, Diputado de la Asamblea General de Aquitania, Mr. François Mailla, Vicepresidente Región de Aquitania, Mr. James Subprefecto y Mr. Jean Marie Blanc, Director de Cooperación con Europa.

De todo lo cual, yo el Secretario de la Junta General del Valle de Roncal, CERTIFICO.

EL ALCALDE DE ISABA, PRESIDENTE DEL ACTO

LOS REPRESENTANTES DEL VALLE DE RONCAL

LOS REPRESENTANTES DEL VALLE DE BARETOIS

LOS TESTIGOS

EL SECRETARIO



Travail de terrain – Questions **(Arette, France)**

Introduction :

Comment vous vous appelez? Votre famille vient d'Arette? Depuis combien de temps vous êtes ici? (Quel âge avez-vous?)

Connaissez-vous la cérémonie de La Junte de Roncal? Avez-vous jamais y participé?

Comment se passent : Le repas communal? Le marché de bétail?

Quel est le rôle des touristes? Comment cela a changé depuis les années?

Ancrage historique :

À quand remonte les relations entre Arette et les communes espagnoles?

Quelles communes espagnoles sont concernées (vallée de Roncal)?

Quelqu'un connaît-il le terme de « traité de bonnes correspondances » pour parler du traité de lies et passeries (terme trouvé dans des archives)?

Comment a évolué ces relations transfrontières? Sous quelles formes? Quels sont les acteurs?

Y a-t-il eu des alliances, des mariages entre ces voisins?

La phrase « Paz avant, la Paix maintenant » dit quelque chose à vous?

Actualité de la pratique :

Quel est le quotidien des relations entre ces voisins franco-espagnoles?

Comment se fait aujourd'hui la gestion de la ressource naturelle (les pâturages dans les estives)?

Répartition côté français et espagnols, suivant quel type de troupeau (à vaches, à moutons? À moutons à lait ou à viande?)?

Quels sont les terres occupées par les Espagnols? Et les Français côté Espagne? À quelle période de l'année?

Y a-t-il des conflits liés à cette gestion des pâturages? Y a-t-il une pression sur les pâturages pour avoir accès aux terres côté espagnol?

Est-ce que la frontière existe?

= quelles sont les relations politiques, économiques, et sociales?

Patrimonialisation :

Comment est-ce que le tourisme a changé la Junte de Roncal?

L'exposition sur les relations transfrontalières au musée de la vallée de Barétous : voir la bipolarité de l'espace muséographique : est-ce fait ensemble?

Est-ce qu'on retrouve les liens entre les deux communautés?

Où retrouve-t-on des signes représentant l'alliance entre les deux communautés? Sous quelles formes?

Y a-t-il une « porte » vers la vallée de Roncal au musée? Comment est-ce le chemin entre les deux villages?

La fête d'Isaba (fête d'Arette?) :

Depuis combien de temps les élus français participent à la Fête d'Isaba? Y a-t-il une fête similaire sur Arette? Les voisins y participent? (Y a-t-il réciprocité lors des fêtes de villages français (avec invitation des Espagnols)?)

Trabaja de campo – Preguntas **(Isaba, Roncal, Pamplona (España))**

Introducción :

- ¿Cómo se llama? ¿Su familia es de Isaba, del valle de Roncal? ¿Desde hace cuánto tiempo están aquí? (¿Cuál es su edad?)
- ¿Usted conoce la ceremonia del Tributo de las tres vacas? ¿Alguna vez ha participado o ha asistido a ella? ¿Podría describir cómo se lleva a cabo la ceremonia?
- ¿Cómo es la cena comunal? ¿El mercado de ganado(?)?
- ¿Cuál es el rol de los turistas? ¿Cómo ha cambiado la ceremonia a través de los años? ¿Quiénes asisten? ¿De dónde vienen?

Base histórica:

- ¿Desde hace cuánto existen las relaciones entre Isaba y Arette, las comunas francesas?
- ¿Cuáles son las comunas francesas correspondientes (en el valle de Barétous)?
- ¿Alguien conoce el término “tratados de buenas correspondencias” para referirse a los tratados de las facerías?
- ¿Cómo han evolucionado estas relaciones fronterizas? ¿En qué formas? ¿Quiénes son los actores?
- ¿Ha habido alianzas, matrimonios, etc. entre los habitantes de los pueblos vecinos?
- ¿Conoce la historia detrás del Tributo de las tres vacas? ¿Los jóvenes la conocen?
- ¿Conoce la frase “Pax avant” (la paz de ahora en adelante)? ¿Cuál es su significado?
- *El reconocimiento de la frontera (21 de agosto)

Actualidades de la práctica:

- ¿Cómo son las relaciones del día a día entre los vecinos hispano-franceses?
- ¿Cómo se hace en la actualidad el manejo de los recursos naturales (¿los pastos? ¿el agua?) ¿La repartición del lado español entre los españoles y los franceses, correspondiente al tipo de ganado (vacas, ovejas, ovejas de leche o de carne)?
- ¿Cuáles son las tierras ocupadas por los españoles? ¿Y los franceses en el lado español? ¿Durante cual periodo del año y por cuánto tiempo? ¿Hay conflictos ligados a este manejo de pastos? ¿Hay presión del lado francés para tener acceso a las tierras españolas?
- ¿Usted diría que la frontera existe?
- = ¿Cuáles son las relaciones políticas, económicas, y sociales?

Patrimonialización:

- ¿Qué efectos ha tenido el turismo sobre el Tributo de las tres vacas?
- La exposición de las relaciones fronterizas en la Casa de la memoria en Isaba: ligado al museo del valle de Barétous en Arette. ¿Fue realizado en conjunto? ¿Se ven vínculos entre las dos comunidades? ¿De qué manera?
- ¿Hay una « puerta » hacia el valle de Barétous en la Casa de la memoria? ¿Cómo se desarrollo el camino “Pax Avant” que existe entre los dos pueblos?

La Fiesta de Isaba (Fiesta de Arette?):

- ¿Desde hace cuánto tiempo participan los electos franceses a la Fiesta de Isaba? ¿Hay una fiesta parecida en Arette? ¿Los españoles participan? (¿Hay reciprocidad entre las fiestas de las comunas (¿con invitaciones de los españoles y los franceses?)?)

Transcription d'entretien

Monsieur Pierre Casabonne (le 5 février 2014, à Arette)

[[texte] : indique que c'est Sara qui parle

0:00

[D'accord, donc, d'abord, est-ce que vous pouvez...]

Ah ah ça a bougé.

[Vous présenter ?]

Alors, je m'appelle Pierre Casabonne, je suis né à Arette, j'ai 56 ans. Et ma famille est résidente à Arette depuis très très longtemps, puisque elle a été recensée à 1385, et j'ai retrouvé des papiers depuis 1600. Je connais parfaitement mon arbre généalogique depuis 1600, mais je sais que la famille Casabonne est une très vieille famille d'Arette. Une des premières qui a donc été recensée, dix ans après le Traité de la Junte, 1385, et le Traité de la Junte c'est 1375. Puisque Gaston Fébus, qui était vicomte du Béarn, c'est-à-dire, celui qui gouvernait la province du Béarn, a fait recensé toute sa population, et Arette... avait un peu plus de 50 familles, c'est-à-dire, 300 habitants, quoi.

[D'accord]

Voilà. Et c'était déjà le village le plus important de la vallée

[D'accord. Je suis allée au cimetière, hier, pour juste voir, et j'ai vu Casabonne, avec beaucoup de noms...]

Alors le Casabonne Pierre qui est maire là, uh c'était un cousin de mon grand-père, il fait partie de ma famille [D'accord] et c'est quelqu'un qui a une histoire assez extraordinaire parce que, il était fils d'une toute petite ferme, et quand il est parti faire son service militaire, on s'est aperçu, que c'était un athlète... Et on lui a fait faire de l'escrime, et il se débrouille tellement bien... La plus haute école d'escrime de France qui s'appelle le Bataillon de Joinville... Il a fait partie de l'équipe de France de l'escrime... Il a participé au championnat du monde, au championnat d'Europe. Et en suite, il n'est pas revenu ici, parce qu'il a fait toute sa carrière dans l'armée, comme maître d'armes, et puis quand il a eu fini sa carrière militaire... Il est resté très longtemps... 29 ans ou quelques... 23 ans, je crois que c'est 23 ans. Il était maire pendant 23 ans.

Donc, quelqu'un qui a amené beaucoup à la commune d'Arette puisque il a beaucoup voyagé en France, et donc, c'est lui qui a amené l'électricité sur la commune Arette.

[D'accord]

2 :55

Sans doute explique, pourquoi je suis à la place où je suis aujourd'hui.

[D'accord]

Tellement que j'ai acheté sa maison, j'ai acheté sa maison, j'habite dans sa maison... Il y a une espèce de continuité, dont on ne manquera pas de parler parce que le traité de la Junte c'est bien sûr une histoire qui dure, c'est la continuité. Voilà.

3 :20

[D'accord. Est-ce que vous pouvez décrire un peu...]

Oui alors, participer à la cérémonie de la Junte, c'est tout de suite comprendre que on est inscrit dans une grande histoire, une histoire qui a maintenant plusieurs siècles, et que l'on est qu'un maillon de la chaîne... C'est vrai que le maire, que c'est la personne que l'on voit le plus, et encore... Le maire d'Arette, parce qu'il est le président de la cérémonie avec le maire d'Isaba... Sont les deux communes qui sont sur la frontière

J'étais très nerveux pour la première cérémonie. Un peu de stress, parce qu'on se dit qu'on représente bien plus que sa personne. On représente la vallée, au moins le village d'Arette, on représente une part de l'histoire, donc je dois dire que j'étais très nerveux, et ça dure plusieurs années. Voilà maintenant ça fait 13 ans...

[Sara]

4 :40

J'étais allé déjà tout petit, avec mon père... C'est un peu la fête nationale de la vallée de Barétous, donc tout le monde, je crois très très jeunes les enfants savent est-ce que c'est la Junte... Quand j'étais tout petit... Je devais avoir 6-7 ans, et puis après j'ai organisé deux fois

4 :50

La montée comme elle se faisait autre fois, avant d'être maire, eh ?... J'ai organisé... La route à 1973, bien les gens montaient à pied, ils montaient à pied pendant la nuit. Pour être présents à midi, il faut compter à peu près 8 heures de marche, parce qu'il y a quand-même beaucoup de kilomètres, et donc on partait d'Arette, voilà. Donc, certainement que les anciens devaient partir vers 5 heures du matin, ou même avant... Ils devaient marcher plus vite que nous. Ils connaissaient bien les raccourcis... Certainement vers 4 heures ou 3 heures... Donc moi quand j'ai organisé, en partant le soir... On a cassé la croute, on a bu en peu aussi, je crois me souvenir... Il faisait de très belle nuit... Un très beau souvenir... On devait être une vingtaine de jeunes... Des handicapés eh... Je crois qu'ils étaient 7-8... Un moment très émouvant... Eux, ils savaient pas trop où... Mais c'est vrai que quand on marche la nuit, ça nivèle les valeurs, tout le monde se retrouve un peu dans la même difficulté... C'est un très très bon souvenir

Et puis, bon en regardant la cérémonie, j'avais trouvé que, il y avait beaucoup de monde, mais pas beaucoup de monde savait pourquoi ils étaient là. On entendait pas, on entendait pas, beh ce qui se disait. Et dès que je suis devenu maire, je j'ai changé un petit peu la cérémonie, fin pas la cérémonie mais au moins l'avant cérémonie... Depuis 13 ans je présente en français et en espagnol... Un historique très rapide pour expliquer pourquoi ce moment à midi, au tour de cette borne 262, donc je le fais un peu en français, un peu en espagnole, un peu en français, un peu en espagnole... Les gens apprécient... On a progressé... Le son passe bien... Les gens savent un peu plus pourquoi ils sont là, et pour conclure je dis... Le traité que c'est le plus vieux de l'Europe... C'est un très beau symbole de la paix, c'est un très beau symbole de la montagne, c'est un très beau symbole de l'Europe... Qui étaient ennemis, qui sont très fières d'avoir conservé cette tradition... Des deux côtés... Connaître ses racines c'est important... Et le hasard a fait aussi, beh on peut avoir tout la volonté qu'on veut... La chance a voulu que j'ai en face de moi un maire un peu plus jeune que moi

[D'accord, Ángel Luis]

Très très dynamique... Avec qui je suis devenu très bon ami, bon on est vraiment comme des frères. Evidemment, c'est un très grand moment de plaisir... Maintenant c'est beaucoup de plaisir... Je suis de nouveau candidat... C'est cette année... En Espagne c'est l'année prochaine, et j'espère que mon ami il veut continuer... Mais c'est vrai que dans toute l'histoire, dans l'histoire... Il y a des événements qui sont toujours portés par les hommes... Ils arrivent... Soit ils n'ont pas envie, et évidemment les choses restent très symboliques

9 :13

Mais qui est aussi chargée de beaucoup de relations humaines, beaucoup d'amitié, et voilà... C'est un moment très important dans la vie d'Arette et dans la vie d'un maire, aussi.

[Ça se passe toujours]

C'est obligé de toute façon. C'est, c'est un traité donc il faut le respecter.

[Sara]

9 :55

Ça dépend beaucoup de la météo, aussi. S'il fait très mauvais... Il y a des gens des nos deux vallées, s'il fait très mauvais, ils préfèrent rester à la maison... Sauf les bergers, pour les bergers c'est un moment important... Donc les bergers français, espagnols... Pour chanter des fois... Mais je crois qu'aujourd'hui effectivement c'est beaucoup plus un rendez-vous de touristes... Mais quand on regarde l'histoire... Le peu des photos qui ont été prises dans les années 1920, 1930, 1940... On s'aperçoit qu'on avait pas beaucoup beaucoup de monde non plus... Maintenant, on a beaucoup de monde

[Sara]

Beaucoup beaucoup de touristes. Et puis ça dépend quel jour tombe le 13 juillet... Donc en 2014, ça sera un dimanche, donc il y aura beaucoup de monde, en plus, quand on sait que l'histoire de France... Le 14, le lendemain... Ils peuvent monter le dimanche 13, le jour avant... Et des fois c'est très utile, parce que les gens sont très fatigués, mais pas par la marche.

[Sara]

Voilà, donc on voit bien que la cérémonie a évolué. Autre fois il y avait un repas qui était d'ailleurs très codifié... Un ragu de mouton, les français donnent leurs trois vaches, et les espagnols préparent le repas, c'était un chaudron... Et la tradition faisait que la tradition faisait que les gens mangeaient sur une tranche de pain, assis au tour du chaudron... 30, 40, peut-être 50, dont on a quelques représentations... On mangeait ce ragu sur le pain, un peu de fromage, et c'était tout. Et il y avait la tradition que la gourde de vin... La gourde de vin devait tourner pendant tout le repas sans jamais s'arrêter... Voilà, donc vous... Il y avait de gens qui avaient un peu de mal à marcher à revenir à la maison.

[Sara]

C'était à la Pierre... El Countende (la Contienda) qui veut dire le contentieux, c'est l'endroit qui posait problème. On le sait, l'origine du traité c'est des disputes pour question de frontière, des limites... Juste de l'autre cote, un endroit qui est fermé qui est d'ailleurs magnifique, où il y a de belle herbe, qui intéressait tous les bergers... Très symboliquement... Les gens descendaient de la frontière pour se mettre là... C'est vraiment un endroit très magnifique... Ça montrait que l'endroit qu'avait posait problème... Ne le posait plus... Parce que les gens partageaient le pain et le vin, là dans cet endroit là... L'accord dit aussi qu'à partir... Les bergers peuvent venir paître, à condition de retirer le soir

13 :34

Maintenant, le repas c'est un grand chapiteau... Il y a une vraie bonne ambiance... Les gens chantent, dansent, les français avec les espagnols... Et vraiment, une super ambiance, et généralement, ça ne suffit pas... Beaucoup descendent en Espagne, de français descendent... Les espagnols sont meilleurs

que nous au niveau du foot, mais ils sont meilleures que nous aussi au niveau de la fête... Les français vont souvent vers l'Espagne... C'est très difficile en suite de revenir

14 :24

[Les gens qui vont...]

Alors, les touristes... On essayait de leur expliquer... Devant quelque chose d'assez étrange... Que sur fond est resté la même chose... Ce sont les espagnols, qui sont les maîtres de cérémonie. Et nous les français, on est là, comme de vaincus quoi. Même si on ne le montre pas. Je pense que, voilà... Les espagnols qui mènent la cérémonie... On va choisir les trois vaches... Parce que les vaches sont très excitées. Il y a un peu

[Elles restent en France]

Elles restent en France, depuis maintenant, plusieurs années, on paie, on paie quand –même 7000 Euro. Mais après pour les Espagnols, eux, ils organisent la fête, ils font venir un cuisiner. Au but du comte, je me demande si ça ne leur coûte pas plus cher... Les personnalités de chacun de pays, c'est d'ailleurs un moment important de rencontre, d'échange... Et puis les touristes qui veulent manger qui mangent... Et beaucoup de touristes sont d'ailleurs très surpris... Les gens sont vraiment heureux d'être ensemble quoi. On voit vraiment que c'est une vraie fête, de l'amitié, de la paix... Ce qui ne devrait pas être toujours le cas... Avant le retour de la route... Le public était pas très nombreux... Il fallait penser au retour qui était

[Une heure]

Une heure. Surtout après le repas. Il vaut mieux mettre une heure pour redescendre

16 :38

Voilà, les maires de de de nos six villages, chaque année... Trois maires qui sont un peu plus en avant que les autres, trois maires qui... Les trois autres regardent. Depuis 2009 ou 2010, j'ai réussi à convaincre mes camarades maires... Chacun arrivait habillé comme il voulait. Et les maires espagnols, eux, ils sont en habit traditionnel. Des beaux habits, avec le chapeau blanc. Ça vraie osse le le prestige de la cérémonie, et nous, les français, une armée mexicaine quoi. Donc, depuis 2009 ou 2010, on s'est tous habillé pareil, tous pareil. À 1375, parce qu'on a pas de descriptifs. Mais on a des habits sans doute... Donc on a, on a une chemise blanche du berger, un petit veston, une veste par-dessous, une une grande écharpe au tour de la taille, qui était là pour rechauffer les regnes... La cigne (?). Tenir un peu les abdominaux. Et le béret, le béret béarnais, voilà. On est habillé en habit traditionnel de Béarn. Et évidemment, pour voir qu'on représente la France... C'est quand-même plus folklorique, plus beau. Un peu mieux. Voilà, voilà, voilà. C'était mon initiative. Je suis très très heureux depuis maintenant

[Sara]

19 :10

Depuis, on avait reçu d'autres remarques... C'est beaucoup mieux comme ça.

[Et il y a des personnes invitées]

Très souvent on a le président du Conseil Général, le Préfet, le Président du... Oui, c'est un endroit où les gens viennent, c'est agréable... Photographié partout, il y a beaucoup de journaux... Eux, aussi, ils se sentent quand-même, un petit peu co-responsables, de de de ce traité, puisque voilà, c'est la frontière du Béarn, mais c'est aussi la frontière de la France, de l'Aquitaine... C'est un moment très

important... Beaucoup de politiques, de ministres, de gouverneurs de Navarre, la Présidente... Un moment important pour les élus aussi

[Et les autres gens qui sont invités]

Oui, alors, nous les maires, on invite le conseiller municipaux, donc pour Arette, il y a 14 conseillers municipaux avec le maire. Donc sur l'ensemble ça fait un peu plus... Une soixantaine de conseillers, peut-être 15... Chaque commune envoie 4 ou 5 personnes, ça fait un trentain de personnes, plus quelques amis, des historiens, des artistes, des personnes qui sont un peu importantes... On les met à table officielle, voilà, il y a la gendarmerie... Des gens qui nous ont rendu service... Il y a surtout beaucoup d'historien... On vous invitera peut-être, si vous êtes là

[Peut-être. Et depuis que vous êtes maire, ça fait très faire]

À part... Non, c'est toujours la même chose... Sauf que je vous ai dit, une part d'histoire qui n'était pas dite... Mais la cérémonie, elle n'a pas changée, elle n'a pas changée depuis plusieurs années... Il y a eu de modifications après le Traité des Pyrénées... Mousqueterie en direction de la France, ça n'y est plus... Mais la cérémonie elle-même n'a pas changé, c'est toujours la même chose depuis de décennies. On met toujours la main. La main dominante... Nous fait dire trois fois « pax avant » la paix maintenant

22 :20

[Et les gens savent ?]

Je l'ai expliqué avant, je l'explique, j'explique aussi que si que si l'on... On se doute bien que le traité de paix a été écrit par des gens d'église, voilà, on devine bien que c'était des ecclésiastiques qui ont rédigé... Et les gens sont pas surpris quoi... Ce qui est très surprenant... Le nombre de personnes qui viennent se faire en photographie en famille, qui mettent la main, le père, la mère, le fils... Beaucoup beaucoup de gens qui se font photographier... Que ces gens là... Ils deviennent acteurs aussi, ils veulent participer. Ça je trouve ça formidable. Tous les ans, il y a une file d'attente. Alors là... Avec un maire, ou avec le maire français et le maire espagnole. Il y a beaucoup de gens qui viennent. Les gens sont acteurs de cette cérémonie, de cette fête

23 :37

[Et la borne reste ?]

Oui, elle reste là. À la fin du 19^e siècle, lors du Traité des Pyrénées. On voit qu'elle a vieilli. Mais elle n'était pas tout à fait... D'autres d'autres dessins plus vieux, où la borne était carrée, qui est vrai... Puisque au delà... A l'intérieur de nos communes, entre les villages d'Arette, d'Issor, et d'Aramits... Il y avait aussi de bornages entre les communes... Il en reste quelques-unes. Elles sont, elles ont, en fin, cubique. C'est le changement de bornage sous l'ensemble de la chaîne pyrénéenne. Mais bon... Des mains et des mains et des années

24 :24

[Sara]

Voilà, c'est le 21 août, c'est très curieux. Malgré ce traité de paix... Voilà maintenant c'est fini. On est tout à fait amis, il y a quand-même le besoin, de revenir à la fin de l'été, vers le 21 août, vérifier que quand-même... Une confiance, mais assez limitée, donc effectivement c'est c'est très curieux. Si ça se fait... C'est que la salut a été utile... On le sait parce ces choses qui ont été racontée. Que même à l'occasion de tracer de la route en 1973. Si la route passait au milieu ou tout proche, en conséquence, il faut déneiger la route. C'est a qui de déneiger la route ? C'est la France c'est

l'Espagne. Donc la frontière c'est curieux, parce qu'elle, voilà. Où les gens ont cru malin d'arracher une borne, et de la déplacer quoi. Les déplacer 10 mètres. Même s'il y avait pas le GPS au moment... Aujourd'hui, pour être tout à fait franc, on se retrouve donc à midi, à côté de la borne 262... Sur la ligne frontière qui fait quand-même quelques kilomètres. Je sais pas si on arrive à faire 200 mètres. Des fois, on s'attaque aux choses sérieuses, c'est-à-dire à passer un moment ensemble. Et voilà, à se retrouver

27 :00

Alors là, c'est les représentants des chacun de la mairie. C'est le maire, accompagné d'un autre. Sauf l'année dernière, où je n'étais pas là, donc c'est un conseiller municipal. Il s'agit simplement des documents que... On a vu... Montrant que, alors là c'est intéressant... Traces des années et des années, donc on sait que tel jour, fin le 21 août. Tel personne représentait la commune à cette a cette à cette cérémonie... J'ai retrouvé les traces de la famille Casabonne

[Oui]

Et ensuite je la perds de vue. Vers 1400, traces d'un Casabonne présent à la Junte. Je suppose qu'il devait être maire. Et alors, les documents que j'évoque de reconnaissance de bornes... Ça serait très intéressant de voir, la liste de tous les élus qui étaient présent à cette reconnaissance de bornes. À mon avis, que ceux de la Junte. Pourquoi ? Parce qu'il y a moins de monde, moins de fête, il faut le dire... Peut-être que les papiers sont perdus un peu moins... Voilà, moi, je serais très heureux, la liste reculant dans le temps. Pour voir qu'elles étaient les personnes d'Arette qui étaient présentes à cette cérémonie de reconnaissance des bornes

29 :00

Aujourd'hui c'était un moment sympathique. Peut-être, dans les comptes-rendus... Il fallait donc la remettre à sa place, à mon avis devait y avoir des discussions sérieuses, et je ne suis pas sûr du tout que à ce moment-là, les français aient pu parler facilement espagnol. Il parlaient pas français ici. Béarnais, c'est vrai que ça ça se ressemble un petit peu. En plus de problèmes de communication, même si on le sait depuis très longtemps... Ont été aussi des relations intelligentes, des relations de commerce, des relations de banque. Quand les familles d'Isaba devaient venir en France pour aller à Oloron ou à Pau, ils échangeaient leurs monnaies, leurs pesetas, avec des amis français. En revenant, elles reéchangé. Donc il y avait de relations de confiance entre famille. Et c'était la même chose en France. Des gens d'Arette il y avait beaucoup. Notamment pour le castrage des animaux. Quand ils arrivaient à Isaba, pour changer leur argent, il fallait qu'ils s'adressent au gens de confianza. Il y avait de relations très fortes

30 :50

À la fois ce mélange de confiance et ce mélange aussi de méfiance. Il y avait des moments difficiles à vivre. Comme je le disais au début, beh les caractères des hommes... Il y avait dans chaque village, des médiateurs... Les disputes entre les familles... Peut-être que ces gens là... Je l'en ai pas la preuve

31 :30

[Sara]

Maintenant, oui, espagnol. Autrefois c'était le Béarnais. Côté Isaba, c'était Basque. C'était pas facile quoi. Maintenant, la langue qui se parle le plus c'est le 13 juillet c'est l'espagnol. Beaucoup de français parlent espagnol. Après il y a d'Espagnol. Surtout surtout Espagnol. On essaie

[D'accord]

Et, avec Àngel Luis, toujours espagnol

[D'accord]

Et les bergers, ils parlent en espagnol, oui, en espagnol, oui

[Ils participent ?]

Oui, ils y sont. Ils sont là. Ils sont directement concernés. Ils sont très présents... Elle a assisté à la reconnaissance des bornes... Pero entre francés, c'était autre chose. C'était un moment chaud... Des traités de paix entre français

32 :50

[J'ai vu parce qu'ils sont aussi allé à la Junte]

33 :17

Pourquoi ? Parce que. Quand on regarde l'origine du traité, évidemment... Des gens... Parce qu'ils ont avait besoin, ils en avaient besoin... Pas beaucoup de moyens. On dit qu'il y en a plus de frontière. Nos territoires... Quand on regarde le tourisme d'hiver, la station de ski. La Station de Ski de la Pierre St. Martin, sans les espagnols, serait une station qui serait quasi morte. C'est entier. Ça pèse 30%, donc nous, on regarde plus la ligne, on regarde l'activité de l'ensemble du territoire, sans se poser la question de savoir si c'est en Espagne ou c'est en France. Mais ces espagnols, ils vont dormir en Espagne, donc c'est une très bonne nouvelle pour Isaba, c'est une très bonne nouvelle pour Arette. Il y aurait pas d'Espagnol. De la même manière, j'ai beaucoup aidé le maire Espagnol à porter son projet du ski de fon du Ferial, qui est un peu plus loin. C'est la même chose, et qui reviennent chez nous. Et donc, à travers cet exemple là, on a bien compris que beh au fil du temps. Si on était resté au même regard, de murs... C'est une chance pour nous, pour tous, c'est qu'il fallait qu'on travaille sur une autre échelle. Avec un territoire sans frontière... Notre projet des musées ensembles... Sur presque tous les projets. Soit n'importe quel problème. Soit agricole, touristique, de préservation de l'environnement. On a pu plutôt a travailler ensemble, on trouvera ou pas une solution ensemble. Mais c'est qui je suis sûre, c'est que si chacun reste dans son coin, on ne trouvera pas. On est les deux gagnants. On est régulièrement invité, Àngel Luis et moi, pour porter ces messages. Souvent invités en Espagne, invités à Toulouse. C'est parce qu'on est trop petit, qu'on a compris. La nécessité de travailler ensemble, et de, et d'évacuer cette question de frontière

[D'accord, d'accord]

36 :00

Oui, on a eu... En 2011, on a eu le prix de la coopération transfrontalière. Je ne suis pas sûr à 100% que la population d'Isaba et d'Arette en soit convaincue. Deux bons copains... Est-ce que ça nous apportent vraiment ? Les gens savent pas trop... Que les comités de fêtes... Je regrette que que nos restaurateurs ne travaillent plus ensemble, parce qu'ils pouvaient s'envoyer les clients les uns à l'autres. Je regrette que les clubs des aînées, des troisième âge. Ils se retrouvent pas plus ensemble. Ils ont eu sans doute un peu la même vie. C'est la même histoire. Mais je me dis, ça viendra avec le temps, ça viendra avec le temps

37 :18

[Maison du Barétous, Casa de la Memoria]

Très fort. On a travaillé beaucoup ensemble pour aller chercher d'abord des des financements. Alors, chacun a apporté son projet. Nous à Arette, à la fin, on invite les gens à aller Isaba à la Casa de la

Memoria, avec un film. Je sais qu'Isaba va faire la même chose à partir de cette année. Ils vont présenter un film pour inviter les gens à aller à Arette. On est toujours sur la même histoire, eh ? Se partager les richesses ensemble, se partager les gens. Voilà. Et, on a ce projet, on a pas pu l'amener jusqu'au but, de faire une route, entre la Maison de Barétous et la Casa de la Memoria. Donc une route qui va s'appeler la Route Pax Avant

[Mais ça existe]

38 :

On a le matériel. Elle existe, mais on a pas encore mis sur les endroits, les sept endroits, les sept endroits, qu'on a identifiés. Voilà. Donc tout le matériel on l'a là. On a pas pu le mettre en place, parce qu'on beh était on a eu trop de travail. Mais là on va le faire, on va le faire à partir de ce printemps. Pour voilà montrer, que vraiment, il y a un lien physique entre nos deux structures. Alors, on a choisi des endroits où il y a une très belle vue. Donc il a fallait faire des aménagements. C'était un peu plus long qu'on avait pensé, mais ça va être fait maintenant. Pax Avant, la paix maintenant.

[Et c'est en Espagnol et en Français]

En Espagnol et en Français. Muy bien

[Je vous ai rencontré à Isaba...]

C'est vrai. Oui, il y a une très très grande fête, à la fin du mois de juin, le 29 juin. C'est des fêtes où il y a beaucoup de monde où on invite le dimanche, le maire d'Isaba et son conseil municipale. Ils viennent à la messe, à la sortie de l'église, on fait un dépôt de... Au Monument aux Morts. En suite il y a un apéritif. On a fait venir de temps en temps le groupe musical d'Isaba. Il y a une présence espagnole à notre fête. À Isaba, tout le monde connaît Pierre. En plus, Pierre, moi, ils m'obligent à danser un peu, la danse de txun-txun

40 :02

Voilà, je danse, et après on mange ensemble. On fait pas que manger. On travaille ensemble, aussi. Voilà

40 :49

[Oui, et quand on est allée, c'était l'Ayuntamiento]

De temps en temps, depuis plusieurs années, il nous invite à l'Ayuntamiento pour nous présenter les projets. Je leur montre ce qu'on a fait. À Isaba, Ángel Luis sort les cartes, il nous montre... Qu'on a les mêmes problèmes, des problèmes d'urbanisme, de rivière, de risque d'inondation, de sécurité. On s'aperçoit que finalement on est vraiment dans le même endroit. Donc, on échange... Moi je fais comme ça

[Et ça se fait...]

Chaque année, ou alors après. Assez souvent Ángel Luis. Maintenant, un petit peu moins, mais pendant les années on se voyait. Maintenant un peu moins, mais c'est vrai que on se voit quand-même souvent. C'est un de mes meilleurs amis. C'est comme ça, c'est, c'est une chance pour nos communes. Voilà. Si on s'entend pas... Au minimum, Alors que là, on a beaucoup d'enthousiasme, beaucoup de choses en commun. On s'apprécie

42 :40

[Il y a six villages...]

Il y a un calendrier. Bon, en 2013, je crois que c'était Ance, Aramits, et Arette. Il y a un calendrier, ça change. Sur six années, à Arette doit revenir quatre fois, à Aramits doit revenir quatre fois, et en suite, Féas et Lanne, doivent revenir trois fois, Ance et Issor doivent deux fois. Suivant la taille des villages

[Sara]

43 :40

Ici 1100. En Barétous, 3300, 3300. À Arette on pèse une tiers. Je vous donne le calendrier. Voilà

[Sara]

Voilà c'est ça. Maintenant c'est la Communauté des Communes, c'est el valle, el valle... C'est la vallée qui paie, donc, qui paie. Maintenant c'est tout le monde, fin la vallée paie, quoi. Parce que la vallée ramasse des impôts... C'est pris sur le budget de la communauté des communes

[Et en Espagne]

Je crois que c'est Roncal, c'est la Junta, c'est la Junta qui touche les 7000. C'est la Junta qui paie. Mais le Président, c'est le maire d'Isaba parce que la Junta. Comme la manifestation se passe le 13 juillet sur le territoire d'Isaba, c'est le maire d'Isaba. Burguí... Quand la Junta vient, le Président c'est le maire de Burgui. Tandis que nous... Moi, je suis le Président. Ça change pas

45 :47

[Sara]

Le Secrétaire Général de la Junte, Marcelino. Lui, lui, en fait, c'est lui qui rédige tous les documents, et qui les lit. Parce que c'est lui qui lie les compte-rendus du traité. Voilà, c'est lui qui lit... Et qui reste à Roncal. J'aimerais être à votre place... Voilà, moi j'ai tous les noms, avec le tableau de maires qui est là

[Oui]

Peut-être de détails. Je sais pas. Et les archives de Roncal sont à Isaba, sont à Roncal. C'est magnifique, ils ont une salle magnifique. J'aimerais y aller... Je ne sais pas. Si c'est le cas, ça a dû souffrir beaucoup. Mais la logique... Le village le plus important en termes de population... Dans l'Assemblée c'est toujours Roncal. Et moi je sais que j'ai vu, une pièce... Tu vas nous traduire ça, parfaitemente

[Bien sûr]

47 :56

J'ai rien à ajouter, sauf à dire, que je suis toujours très heureux... Cette originalité... C'est quand-même quelque chose assez particulière... Dont on ne connaît pas... De chevaux, au lieu de vaches... Donc, il faudra, moi, je suis très curieux, et très heureux. Et puis j'espère que ton travail, il va nous apporter quelque chose un peu plus... Il y avait... C'est un bâton avec une espèce de hache. Les français amenaient, dont j'ai appris que peut-être se trouve au Château d'Arette. Il y avait aussi un parchemin. Ce parchemin de la Junte a disparu. Donc on voit bien... Voilà. Donc, moi je regrette qu'on puisse pas, si on pouvait récupérer ça. Parce qu'on en parle pas trop de la Junte... Pour en parler un peu plus

[D'accord]

Alors, buena suerte, e buen trabajo, y merci beaucoup.

[Merci à vous]

49:44

Transcription d'entretien

Monsieur Ángel Luis de Miguel Barace (le 19 mars 2014, à Isaba)

[[texte] : indique que c'est Sara qui parle)

0:00

[Este domingo? Sí, pronto.]

Es especial?

[Sí, de terreno, no sé. A mí me la dieron. Me la prestaron.]

[Bueno, entonces. Soy estudiante. Estoy estudiando el Tributo de las tres vacas. Entonces, para empezar, si se puede introducir, decir quién es, de dónde es?]

Bueno, yo soy de Isaba, de aquí de Isaba, des este pueblo. Son siete pueblos del valle del Roncal. El pueblo más grande es Isaba, y es un pueblo, pues muy antiguo. Se puede decir que las primeras, los primeros escritos de Navarra se hacen referencia, ya los primeros escritos de Navarra, al valle del Roncal

[Y de qué año son esos escritos?]

Del año, desde antes del año 1000 casi. Entonces, hace poco se han encontrado eh, restos de hombres, mujeres y niños de hace más de 5000 años, de pastores. Somos una comunidad de pastores prehistórica que forma el valle del Roncal, y que pues, se mantiene a lo largo de los siglos, una estructura muy especial, que se llama, la Junta de Valle. Participan a través de los siglos somos una parte de Navarra. Y, es la esquina de Navarra, que da con Aragón, y desde tiempos inmemoriales, ya desde tiempos de los romanes, baja, se baja con las ovejas porque es un pueblo de ganaderos de ovejas, de trashumantes.

Los de Bardenas, y suben. Bajan y suben. Y desde. Y bueno, es una, en su época, es una mano fuerte de Navarra, de gente numerosa, que defiende el reino, en la esquina del reino de Navarra, en la esquina del reino, y que trabaja para el rey de Navarra. A través de los siglos. Yo me llamo Ángel Luis de Miguel, soy el alcalde, llevo 20 años de alcalde. Creo que dejaré ya por fin de ser alcalde, esta legislatura, me quedan 14 meses, y llevo 20 haciendo el Tributo de las tres vacas.

[Y cómo se lleva a cabo el Tributo? Por qué existe? Por qué es perpetuo?]

El tributo de las tres vacas existe porque somos una comunidad prehistórica de ganaderos, y cuando los ganderos mueven su su ganado, mueven toda su riqueza, entonces, ellos en el ganado llevan toda su su su riqueza, y suben y bajan con el ganado en la trashumancia, porque es una zona de montaña, de 1600-1700 metros, que bajan a la altura de 300-400 a pastorear. En vera, en invierno. Suben y bajan, suben y bajan. Somos todos descendientes de trashumantes, de de ganaderos, de ovejas.

[De ovejas. Y ovejas de leche o de carne?]

No, ovejas de carne. Pero sin embargo, al ser ovejas de carne... Aunque lo más rico de las ovejas en aquella época, era la lana. A lo largo de la historia lo que más dinero daba

[La lana]

Luego, la carne. Y en el valle de Roncal, el queso. El queso de las ovejas del valle de Roncal es la primera denominación de origen del queso de España, el queso de Roncal. Entonces España que es un país de ganaderos trashumantes, como es la Mancha, como es la zona de Extremadura, como es

Asturias, y sobre todos los Vascones, nosotros, somos poblaciones de ganaderos, prehistóricos. Está, el queso aquí tuvo una importancia muy, total. A lo largo de la historia. Y ahora mismo, es una de los de los ejes económicos... Hay empresas que se dedican a comercializarlo... Denominación de origen de Navarra, el queso de Roncal.

[Y su familia es de Isaba también?]

Sí, sí

[Desde hace tiempos?]

Nosotros, el problema, el problema que ha tenido estas tierras, es que eh las eran clanes familiares que se han perpetuado a través de los siglos, y y que no dejaban tampoco entrar a, eran valles muy cerrados. [Ya] Entonces, yo por ejemplo, mis cuatro abuelos son de aquí. Pero así como yo, la mayor parte de la gente del valle. Ahora se está cambiando.

[Y eran ganaderos? Sus abuelos?]

Todos. Todos descendemos de ganaderos de ovejas. A lo largo de la historia, el valle se transforma, una de las riquezas más importantes que hay, a lo largo de la historia. Después de la ganadería, es la explotación forestal, [Ya] y se baja la madera por el río, en almadías, porque no existía la carretera. Y se bajaba hasta el río Aragón, y del río Aragón al río Ebro, y del río Ebro al Mediterráneo. Y se vendía la madera por el camino... Un comercio industrial... De almadías, de madera... Que hace el valle del Roncal sea doblemente rico en dos maneras, por el ganado y por el bosque

[Ya. Y el valle de Roncal es fronterizo con Francia y con el valle de Barétous, entre otros. Y por qué existe el acuerdo entre Roncal y Barétous y no otros valles, de al lado?]

Sí, el valle de Roncal es fronterizo con el valle de Barétous. Pero bueno, es fronterizo, a lo largo de la historia, e los Pirineos no han sido una barrera de la frontera. Los Pirineos es una barrera de frontera cuando España delimita delimita la frontera con Francia, pero durante siglos y siglos, aquello fue reino de Navarra. Por lo tanto, los Navarros, eran, a estaban a este lado de la montaña. Y el Béarn, que eran el valle de Barétous, estaba al otro lado, pero también formaba parte del reino de Navarra. Es más, los últimos reyes de Navarra son Béarneses, son valle del, son del Béarn. Entonces en su momento, fueron comunidades eh que participaban de una misma organización, a lo largo de los siglos, pero aquí. En la montaña, en el valle del Roncal, tenía una singularidad de autogobierno, también otros valles, y eh bueno, pues. El hecho de que hubiera problemas es el hecho de que compartían, dos comunidades ganaderas, compartían el mismo terreno. Y un ganadero, una comunidad de ganaderos, el problema que tiene es con otra comunidad de ganaderos, entonces lo que había era problemas. Pero no solo había problemas con ganaderos

Había problemas con ganaderos en el valle de Zuberoa, que está siguiendo el valle de Barétous, es la zona de Mauleón. [País Vasco] Sí. Y había problemas con la gente de Tudela, al sur de Navarra, cuando bajaban los ganaderos al sur, y estaban siete meses, había problemas en las Bardenas, con la gente que vivía cerca de las Bardenas. Entonces, era una comunidad de ganaderos que tenía que ser fuerte para hacerse sitio, que tenía que ser fuerte para sobrevivir. Entonces era casi una organización itinerante, de auto defensa, que se movía para que nadie les robara el ganado, porque entonces claro, no había no había una policía. [Claro, claro. Y no solo el ganado sino los pastos] Todo, todo, exacto.

[Ya. Y entonces para solucionar esos problemas, se hizo el Tributo en 1375?]

7:32

El tributo es un producto de, de un enfrentamiento de dos comunidades ganaderas. En la historia hay dos comunidades ganaderas, que es la comunidad muy potente del valle de Barétous, y la comunidad muy potente del valle del Roncal. Lo más importante de aquella época es el ganadero. Es más, a una persona que venía, una persona podía ser carpintero, podía ser albañil, podía hacer cualquier oficio. Pero en el valle del Roncal, era prohibido que fuera ganadero. [Por qué?] Porque los ganaderos solo podían ser la gente del valle. En aquella época, ser ganador era lo máximo que podía ser una persona laboralmente. Porque ser ganadero quiere decir que tenía derecho a disfrutar de la comunidad del valle, de los pastos. Entonces si todo el mundo tuviera derecho a disfrutar de los pastos, aquello sería un desastre, no no habría pastos suficientes. [Claro] Entonces eran clanes familiares, que no dejaban a los demás disfrutar de los pastos. Por los, por lo tanto a la gente que venía a vivir al valle los tenían marginados. Les llamaban advenedizos, y había un registro de advenedizos. De tal manera que esas personas no podían vestirse como los demás [Con el traje tradicional] Y estaban totalmente marginalizados. No eran roncaleses. [Y qué hacían? Cómo sobrevivían?]

Vivían de los oficios que ahora son más importantes que es el ganadero. Pues de carpinteros, albañiles, de oficios manuales. Pero entonces ser ganadero era lo máximo que podía ser una persona. Laboralmente. Entonces, ganadero además lleva la palabra de “dinero”

En vasco, se llama

Quiere decir lo mismo rico que ganadero, porque se entendía entonces que el que tenía ganado era, tenía dinero. [Ya] Y el que, los demás eran trabajadores, eran unos trabajos diferentes, y casi con. La sociedad industrial han convertido a los pastores en personas marginadas. [Sí, al revés] Al revés. Pero durante siglos, fueron fueron los que marginaron a los demás.

[Entonces al principio eran los pastores que]

Sí, riñeron con el valle del Barétous, porque a diferencia del valle de Zuberoa. Entre el valle de Barétous y el valle del Roncal, hay más pastizal. Y no hay agua. [Del lado francés] En ningún lado [En ningún lado] Es donde más llueve y nieva de Navarra, pero es una zona cárstica. Es como una esponja. Cada vez que cae agua, se lo chupa la tierra, y se lo lleva a un río subterráneo inmenso, que sale en Francia, que sale en en Zuberoa. Que se llama el Río San Jorge, por eso de San Jorge y el dragón, la historia de San Jorge y el dragón en la cueva. [Sí, sí] Pues se llama el río San Jorge. Y este río, el río San Jorge, recoge toda el agua.

Y los pastores tienen problemas en verano para abrevar al ganado. Entonces, no, llegó un momento que las comunidades ganaderas tenían tal cantidad de ganado que no había agua para para todos. Y riñeron por el agua. La guerra del tributo de las tres vacas es una guerra de derechos del agua. Entonces claro, si el agua estaba en un lado o estaba en otro. No de Francia y de España, sino que entonces en aquella época era Navarra, y el condado de Béarn, porque los Francos estaban muy arriba en. Francia ahora se llama todo, pero antes el Béarn no era Francia. Los Béarnes eran Béarneses. Y los bajo navarros eran, eran otro tipo de estructura... Luego, pues, Francia lo ha todo... Y entonces pues esa es la, esa es la, la situación es que es un enfrentamiento de dos comunidades por el agua. También hubo guerras con los tudelanos, en la ribera de Navarra

[Por el agua]

No por el agua, pero por el terreno, posiblemente. Porque ellos tenían derecho por el rey, de pastorear las Bardenas, y los otros entraban sin derechos. Entonces había riñas por que se fueran. [Claro] Entonces los ganaderos es una, necesitan espacio, y el espacio, pues había que pelearlo. Entonces eran comunidades que a los doce años, ya los niños iban a hacer a hacer la formación de la carrera profesional de ser pastor. [A los doce años?] Los sacaban de la escuela

[En la montaña]

Aquel día que los habían cogido... Y los ponían detrás del rebaño. Ya no eran niños [Ya no eran niños] Se les pasaba la infancia de una mañana a una tarde [Sí] Entonces ellos ya eran responsables del del rebaños, y de perros, y de colocarse detrás, y de buscarse la vida. [Y eso era como en qué año?] Esta forma de trabajar habría acabado en 1940 [Menos de cien años pues] Sí. O sea, antes de la, 1940, antes de la Guerra Civil. Cuando empieza la Revolución Industrial en España, es cuando, el sector ganadero, de 5000 años de historia de la humanidad, lleva una leche tan fuerte que ya... Desde entonces no se sujeta. La gente encuentra que ganar dinero se gana en la ciudad [En la industria] En la industria

Entonces los grandes ganaderos que tenían trabajadores que los llamaban “criados”, que estaban solo por la comida. Porque la forma de pagar a un ganadero era de [Darle comida] No, darle de comida, darle ropa, y le pagaban con ovejas. Entonces una persona podría estar 40 años trabajando con con una familia, o 30, y al final tenía un rebaño porque cada año le iban dando un número de ovejas. [Claro. Y ahora ya la gente está es en las ciudades] Ya

14:01

Ahora los pastores no quedan casi. No, muy pocos. Está desapareciendo. Y al mismo tiempo que desaparecen los pastores se está produciendo un gran desastre medioambiental... Al no pastorear las ovejas, el monte, el monte cambia de forma, de, de vegetación y de todo. [Claro, claro] Y los animales también van cambiando. Por ejemplo, el buitre, el quebrantahuesos, son animales que entran en riesgo, porque no tienen comida. El zorro, entra en riesgo, porque no tiene comida. [Claro] El urogallo entra en peligro porque el zorro se comía los corderos y a él. Pero aora solo se come a él, porque no hay corderos. [Claro] Entonces es la hierba, se pone vasta, y se convierte en brezo. El brezo da paso a los arboles. [Claro] Y el pastizal se convierte en en bosque. Mientras el brezo está en el monte, en pendiente, se producen aludes.[Aludes?] Aludes son, la nieve cuando cae. Porque la nieve cae, no se sujeta, en la hi- no hay hierba... Y el brezo, bum, cae... Y tapa la carretera, y produce problemas de circulación en el monte [No, pues afecta todo] Todo cambia. Despacito, va cambiando, pero todo cambia. [Y es la montaña en general? No es solo España?] No, no no, Francia protege más a los ganaderos, pero no puede evitar que al haber al haber menos ovejas en el monte

[Problemas ecológicos]

No, la naturaleza sigue su su sistema. Entonces del pastizal, del jardín de flores de hierba que comen las ovejas, se pasa a una hierba vasta, y de ahí a un arbusto pequeñito que se llama brezo. Y ese brezo, pues, los franceses tienen derecho, tienen autorización del gobierno, lo queman [Sí] Por eso toda la montaña, está llena de humo. [Para renovarlo, pues] Al quemarlo, sale hierba. Pero la raíz del brezo coge más fuerza. Por lo tanto, el año siguiente tendrán doble problema, si no lo queman. [Claro] Entonces... Crecerán así... Entonces la naturaleza es, va. La única forma [Va reclamando todo]. Sí, va buscando, tiene su ritmo, tiene su fuerza, que va buscando su bosque. Los Pirineos, posiblemente fueron quemados siempre. Por eso viene el nombre de “Piros”, del fuego. [Del fuego] Le llamaban Pirineo porque siempre echaba humo, porque siempre estaban los hombres prehistóricos... Para comer con las ovejas

[Bueno, y acerca del tributo, qué es lo que se pasa el 13 de julio? Como alcalde de Isaba, usted es el presidente de la ceremonia, que es lo que]

Bueno, el 13 de julio, se ha juntado desde el año 1300 y pico, 1300 70 y algo. Se han ido juntando... Se subían con caballos, se subía andando, se dormía en Belagua, en el monte. Al día siguiente se subía [Y cuánto tomaba para llegar arriba? Toda una noche caminando?] Un día. Salir de Isba, se dormía en Belagua, y al día siguiente para las 12 de la mañana, había que estar ahí. Entonces estarían unas siete andando, ocho. [Una marcha] Sí, se juntaban los alcaldes, se ponían los trajes,

dormían en Belagua, subían hasta, hasta, hasta allá. Y todo el mundo sabía que tenía que estar a las 12 allí. [12 en punto] Todo el mundo sabía. No había gente, no había turistas.

[Entonces quienes iban? Fuera de los alcaldes?]

Los alcaldes, y los los delegados

[Los niños?]

No, no, no, no

El que quería subir, pero era una cosa oficial, administrativa... El valle del Roncal llevaba una milicia pequeñita. Una milicia era gente armada. Que subían con ellos. Entonces llegaban arriba, y celebraban la fiesta de, celebraban, vamos hacían el pacto. Para nada, para nada pensaban que eso era un acto turístico. [Ya] Ni folclórico, ni nada. Era un acto oficial, y familiar. Familiar. No era un acto... Nada, nada. Era una cosa que había que subir y hacerlo. Era firmar, era un, jamás...

[Que hoy es completamente turístico. O bueno, buena parte es]

No, no, no, es un acto oficial, pero tiene una repercusión que jamás pensaron... Ellos se juntaban ahí, y el mundo daba sus vueltas, y ellos las suyas. [Ya] Estaban fuera de las cosas. Jamás pensaron que pudieran tener una entrevista, o una fotografía, o el periódico, o la televisión francesa, o la televisión española, o dar la vuelta al mundo. Jamás. O ser un premio europeo. Nunca.

[Sí]

Al principio se juntaban eh, con mucha precaución, a través de los siglos. Iba una persona con una bandera blanca, otra persona con una bandera blanca, [De los dos lados] cuando se ponían en el medio, parlamentaban, volvían, y entonces se acercaban todos. Al principio se ponían a distancia de un tiro de ballesta. Tenían tan poca, cómo se dice, en los, en los momentos duros [Confianza] En los momentos duros, se colocaban a distancia de tiro de ballesta. [Ya] De aquí pa aquí no llegaban. Porque no se fiaban

[Claro]

Estamos hablando de ballestas de antes del siglo 14, del siglo 16, del siglo 14, del siglo 13, eh? Ahora el tributo no tiene nada de eso [No], eh? Ahora, antiguamente, pues se juntaban, se daban las vacas... Miraban las vacas, era una cosa muy seria... Y al final siempre acababan haciendo una especie de tribunal, donde alguno que tenía problemas, decía "me pasa esto", y entre todos lo resolvían. Pues tú aquí, tú ahí. Ahora es una cosa folklórica. Porque no hay ganaderos del Roncal en Larra, no hay ganaderos. Están, los ganaderos son los suyos. Los nuestros no hay casi ganaderos. No hay problemas [Pero los franceses igual pagan]

Sí porque además ellos pastan en la zona de Navarra, en la zona del valle de Roncal, es como una forma de pago. Pero también es una forma de mantener la historia.

[Entonces son dos cosas que se han juntado pero que son un poquito separadas]

Sí, pero siempre se mantiene la ley que se dictó en aquellos momentos. La ley dice que todos los años hay que pagar, de man-, oficialmente tres vacas del mismo ostaje, pelaje, y dentaje. Entonces todos los años se paga. [O el equivalente, porque ahora no] No, se paga el equivalente en dinero... También ha cambiado la ceremonia, eh? La ceremonia ya no es como era... Se ponen las manos en la piedra, se jura la paz. Pero la ceremonia ya no es como era antes. Antiguamente era otra forma de ceremonia. Antiguamente, se eh, se clavaba una lanza, [A sí] en el suelo, y, en el suelo, y luego se clavaba otra, haciendo una cruz [Sí] Y creo que sobre la lanza se ponían las manos, creo. [No era

sobre la muga] No... Creo que se ponía sobre... Se clavaban dos lanzas sobre la piedra, quizás sobre la piedra, encima de la piedra... Otra así en una cruz, y... Y ahí. Y luego se tiraban tres salvas a Francia, hacia [Hacia Barétous] Sí, se tiraban, había una línea de escopeteros, tiraban tres tiros hacia Barétous. Aquello lo quitó porque el gobierno de Francia, en aquel momento, era el imperio francés, con Napoleón tercero... Aquí tampoco hubo problema y se quitó. Ahora se ponen las manos en la piedra, y se dice lo que se ha dicho siempre, Pax Avant, que es una palabra Béarnesa que quiere decir "Paz en adelante". Se dice tres veces. Es una ceremonia simple, corta, porque se dicen tres frases, y se acaba. [Ya]

[Y Pierre dijo que él hace como una introducción]

Ahora hacemos esto. Ahora... Entonces... Y nosotros tenemos que llegar a las 12 en punto. Ellos tienen que estar ahí

22:59

También alguna vez hemos hecho que un chico de, un cómico, un hombre del teatro, un poeta, lee un verso en castellano, [Pero es todo para el beneficio de los, de los turistas] Sí porque tiene una parte de folclore... O decir a la gente que ha venido, decirles, bienvenido. Se les dice bienvenidos a la gente, antes no. Ahí siempre se ha llegado. Antes, posiblemente, ni se saludaban. Llegaban, se ponían enfrente, y entraban en [Completamente serio] Ahora no, ahora no, ahora llegamos y nos saludamos.

[Ya]

Antes no, antes se ponían, y no se saludaban. Sino que era una cosa así como muy oficial. [Sí] En el año 1300, cuando se firma en Ansó, el acuerdo, hace referencia el acuerdo, a que se vuelva a pagar el tri-, el tributo como se pagaba desde tiempos inmemoriales [O sea que existía hace mucho antes] Las leyendas. Aquí hay una leyenda del tributo [Y cuál es?] Aquí hay una leyenda del tributo que cuando cae el imperio romano... A España y a Francia y a Italia... Que entran, rompen las barreras del Rín, empujadas por los Hunos... Entran, y ellos también, entran, tribus enteras, con niños, mujeres, hombres, entraban todos en masa. Se movió la población en Europa, en aquella época. Entonces bajaban, bajó una gran población de una raza de germánicos... Que venían cerca de Dinamarca, cruzaron Francia, y llegaron al valle de Barétous, y se unieron con el valle de Barétous para atacar al Roncal. Y el valle de, el valle del Roncal los derrotó. Entonces desde entonces obligaron al valle de Barétous a pagar tres caballos que tenían que tener [Caballos?] Sí. Que tenían que tener una cruz blanca en la frente y las patas blancas... Hasta que llegó un momento que no encontraran caballos que tuvieran una [Pues, difícil] Entonces les obligaron a pagar tres vacas, que tenían que tener la misma edad, el mismo diente, el mismo cuerno, la misma piel. Entonces pagaron ellos ese tributo. Y hubo un momento en que se debió dejar de pagar. Entonces cuando hacen referencia en el tributo a que se vuelva a pagar, [Sí] es porque antes de pagaba. La leyenda ahora de, de nuestros abuelos, que a mí me han contando de pequeña, es esa. [Ya] "Los Cimbrios que los derrotaron nuestros antepasados." Esa es la historia.

Luego en el año 1300 y pico, la leyenda que se cuenta aquí, que no tiene nada que ver con la leyenda de Pierre. Y que Pierre, la aborrece, como toda la gente, es que, no la has oído? [Sí] Petri Carrica, Pierre de Sonsoler. Mata Petri a, y bajan ellos, la familia de Sonsoler, y matan a la mujer de Carrica [Que está embarazada] Sí, le dejan el hijo colgando de un árbol... Que se contaba en las casas, para "que malos eran aquellos, que fíjate lo que hicieron", entiendes? [De los dos lados] Esas son las leyendas que se han heredado de nuestros antepasados. Y que ahora la gente ya no hace caso ni las sabe. Porque las leyendas llegaron a mi generación. [Ya] Pero el mundo ha cambiado tan rápido, con Internet, que esas cosas se olvidan, o no se hacen caso, no. Pero bueno, la gente como tú la recoge

[Sí]

Y esa es la historia. Y ellos dicen, ellos dicen, otra cosa. Ni será esto, ni será los otros. Lo que sí es cierto, que se juntaron dos pastores, que posiblemente se llamaban Pietre Carrica, y Pierre de Sonsoler. Los dos vienen de la misma palabra, Petri viene de Pedro, y Pierre es Pedro, y Pedro viene de piedra, larra. ... Y los dos tenía la cabeza como la piedra, y ahí los dos se mataron. Entonces ahí empieza. Se matan por la fuente del Arlás, que es una montaña, ahí sale agua todavía. Ahora esa agua, la cogen y se la llevan a las a las bordas del Barétous. [A sí] Sí [A través de la estación de esquí?] No, no las bordas... La Piedra de San-Martín. Ahí van las bombas de la fuente...

[Sara]

El agua, que fue el problema, ahora se la beben del Barétous... No pasa nada, no hay, no hay. Yo por ejemplo, nosotros somos dos comunidades muy hermanadas. [Sí] Pues somos dos comunidades muy muy unidas, o sea no no, y el tributo no es un acto de "yo soy más fuerte que tú". No, es una herencia de nuestros antepasados que sale, que aquí dicen una cosa, allá dicen otra. Pero allá hay un tema de compartir un espacio. Cómo se han organizado dos comunidades para compartir un terreno? De una forma inteligente. Y es juntarse una vez al año para decir "este año, ha salido bien." El año siguiente nos volvemos a juntar. [Ya] Y así no tenemos que estar riñendo. Entonces se ha convertido en la fiesta de la paz más antigua de Europa. Han pasado los imperios, han pasado los ricos, han pasado los ejércitos. Pero sin embargo, la fiesta más vieja de Europa es una fiesta de pastores. [Que interesante] Sí. Es muy importante, antropológicamente [Sí]

[Sí. Hay una fiesta? Hay una comida]

Sí. Después de que se juntaban, comían siempre juntos

29:04

Y luego siempre existía mucha relación. La gente que venía de Francia, y pasaba, iba a casa de uno de Isaba, que tenía mucho dinero. Para pasar por España. Y la gente que pasaba de aquí a Francia, iba a Arette, cambiaba la moneda española, en la casa de un rico de... [Para hacer sus negocios al otro lado] Para hacer sus negocios al otro lado [Ya. Y eso todavía existe?] No, ahora están los bancos, ahora está el Euro. [Pero bueno, lo que hay es son las relaciones entre, no solo los alcaldes, sino las personas, de los pueblos?]

Aquí hay una cosa, cada, aquí por ejemplo el Roncal tiene relación con el Roncal. Porque es un valle así. En Salazar hay una montaña en medio, y es así. El valle de Salazar, que está al otro lado de Navarra, [Sí] Yendo hacía el Cantábrico. La relación es muy poca entre los valles. La gente vive muy muy cerrada en sus montañas. Ahora vemos por ejemplo, con Arette hay mucha relación porque está la estación de Arette. Antes estaban las ovejas, y ahora está la estación.

[Que van españoles y franceses]

Proyectos conjuntos de deporte. Proyectos conjuntos de museos de cultura

[La Casa de la memoria sigue cerrada?]

La Casa de la memoria la tenemos cerrada pero la vamos a abrir

[A bueno]

La tenemos cerrada porque el gobierno de Navarra quitó la subvención. El gobierno de Navarra cayó en crisis. Y nosotros no podíamos gastar más dinero. Y por miedo... Ahora, en la Casa de la memoria, la parte de arriba, haremos un, tú conoces la Casa de la memoria? [No, no conozco] La Casa de la memoria hace un recorrido sobre la historia del valle, y acabaremos arriba, mandando la genta al valle de Barétous. Ellos hacen lo mismo, ya. [Sí, yo vi el museo en Barétous] Ellos hacen el museo, y

acaban el valle de Roncal. Y nosotros acabamos en el valle de Barétous. Ahora vamos, gastaremos, calculo, que unos 12,000 euros para hacer una gran una gran presentación del valle de Barétous en el museo. [Ya. Y eso viene de de Europa?] No, esto lo pagaremos nosotros. [Roncal?] Isaba, dentro de su presupuesto.

[Ya. Y Isaba cómo trabaja dentro del valle de Roncal? El la Junta del Valle es la que dirige los proyectos del valle?]

No. No, mira. El Valle del Roncal, es una comunidad. Hay dos formas de organización en Europa. Una organización Romana, latina, de Roma, de los romanos [Sí] Y otra, organización germánica. O sea anterior, o bárbara. La organización romana es la organización privada... La organización anterior, es la organización a través del comunal. De, una comunidad de todo. Todos son propietarios de la comunidad. [Ya] Roncal, es una propiedad, en Navarra, extraña, porque el monte es de todos. Por eso era una comunidad que no dejaba entrar a nadie. Los que entraban eran advenedizos [Claro] Porque no podían disfrutar de la propiedad de todos. [Claro] Era un tema económico. El valle eran tiene siete pueblos. [Son] Son siete pueblos. Los siete pueblos tienen un voto cada pueblo, ya puede ser grande o pequeño. Todos tienen un voto. Y organizan, no tienen, todos tienen un voto, y no hay nadie que es más que nadie. [Ya] Entonces eh, hay una persona que dirige la reunión, que es el pueblo donde se hace la reunión [Ya] Si se hace en Vidángoz

[Cambia de pueblo la reunión?]

Como, en los años 50, 40-50, se hizo una casa, en el centro del valle, que es el pueblo de Roncal, porque la gente iba a caballo, [Ya] para que no tuviera que subir, para que los de los extremos no tenían que ir lejos... Hicieron la casa del valle en Roncal. Entonces el presidente de la Jun, de la reunión [Sí] es el alcalde del pueblo donde se hace la reunión [Entonces es el alcalde de Roncal] Cuando se hacen las reuniones en Roncal [Ya] Cuando se hacen las reuniones Urzáinqui, cuando se hacen las reuniones en Isaba, es el alcalde de Isaba. Y todos tienen un voto. Y con... Que el el comunal... El propietario de la mayor parte del terreno del valle. Cómo sale la propiedad privada? La propiedad privada nace porque las familias ponen trigo en el monte para hacer pan, desde tiempos inmemoriales. Como las familias del sector primario son familias de muchos hijos, porque no había anticonceptivos, y las mujeres daban hijos a saco [Cada año] Podía tener una familia de once hijos. Si, y así ha sido lo historia. Y pobrecitos, porque también... Y, entonces, todo, el sector primario vivía, cuanto más hijos, más fuerza. Más fuerza pa trabajar [Claro] Entonces, y desde pequeñitos trabajaban. Y las mujeres trabajaban muchísimo... Que en el valle de Roncal se decía que no era posible, porque no podía trabajar como una mujer de aquí. Entonces ellos despreciaban también a las mujeres que no eran de aquí. Aquella gente. [Muy aislados] Era una mentalidad muy pequeñita eh? Muy pequeñita. Y esa comunidad, e la ponía trigo en el monte, y al final, año tras año, como cortaban el monte para poder hacer un campo, el monte, en el monte. Como lo cortaban, ponían trigo ahí, al final, ese monte que siempre lo cultivaba es familia, acabó siendo propiedad de esa familia. [Entonces ya no le pertenecía la valle] No, el valle le dejó a esa familia. [Ya] Cuando las guerras, cuando vino Napoleón, y cambió la sociedad en Europa, los ayuntamientos empezaron a coger fuerza. Y el valle, que era la comunidad prehistórica, germánica, o sea antigua, anterior a los romanos, empezó a debilitarse [Ya] Y los ayuntamientos empezaron a coger fuerza, porque antes mandaba los siete alcaldes. Pero todos, los siete alcaldes, cada uno en su pueblo. Pero a la hora de hablar del comunal, era todo. Era una estructura que funcionaba así. [Y ahora? Pero ahora la Junta del Valle todavía tiene influencia?] Sí, ahora, la Junta del Valle... Pero tiene la influencia que los ayuntamientos le quieran dar [Ya] Si hay ayuntamientos que quieren trabajar mucho, si hay buena armonía entre los alcaldes, funciona muy bien [Ya]

[Yo soy el que mando]

No, yo mando en mi pueblo. [Sí] Hacéis lo que queráis. Aquí no vas a hacer nada. Me entiendes? [Sí] Entonces depende mucho de la, de la, del momento político, de la gente. Afortunadamente, aquí durante siglos, aquí no ha habido política. [A bueno] O sea la gente no ha sido de partidos. Sino ha sido de la gente, han sido gerentes de los pueblos, como una empresa [Ya] No han sido gente que depende de lo que diga alguien en algún sitio. Pero ahora se está produciendo eso, sí. Pues la vida es así [Sí] Será gente que hay del partido socialista. Habrá gente que será. Y eso, está haciendo mucho daño. En todos los sitios, y aquí también, eh?

[Y hay? O sea ustedes son parte, de Navarra?]

37:40

Sí claro. Vamos a ver, ahora el gobierno de Navarra quiso hacer un parque natural en el valle, un parque natural en la montaña. En el terreno, hacer un parque natural. Como es un parque natural. Y el valle se opuso, y hubo una gran pelea, y no han hecho parque. Pero han hecho parque en Ansó, en Aragón, que está cerca. Y también, bueno [Por qué se opusieron acá?] Porque el parque. Porque el parque pega con la mentalidad tradicional, de esto es nuestro, y los organizamos nosotros. Si se hace un parque, “esto no es tuyo” y lo organiza alguien que está en una oficina. Y tú, ya formas parte de algo que no es tuyo. Entonces ha sido una defensa de lo local. Pero, sí que el gobierno de Navarra ha declarado Red Natura 2000, Europea, ahí no se puede hacer nada, a muchas hectáreas del valle. Por ejemplo todo Larra, es Red Natura 2000. [Y eso que implica?] Implica que Navarra puede recibir unos dineros porque ha entregado una parte de la comunidad del reino, de la comunidad Foral, la ha entregado a Europa, a la, al régimen medioambiental Europeo. Y por eso recibo los fondos de cohesión, europeos, para nivelar Europa. Tú recibes más dinero si declaras terrenos de protección medioambiental. Entonces Navarra ha declarado mucho terreno en Navarra, y ha recibido mucho terreno.

Habrá hecho carreteras, habrá hecho pantanos, habrá hecho cosas. Y y y con y Europa ha conseguido que esta zona no se toque. Y la gente de aquí, pues, tiene muchas eh, cómo se dice, normas, para convivir en el patrimonio natural. Sabe que no puede cortar aquí, que no puede hacer aquello, que no. Nos han hecho un parque de una manera diferente, no hay nadie que manda, manda la Junta, pero hay unas normas que tienes que seguir.

Sí, bueno no está mal. Es como que tú puedas tener una casa del siglo 13, pues es tu casa, pero tienes que mantener el patrimonio, de la casa. Bueno. Es un orgullo, para ti, [también] como propietario, mantener, u tener una casa del siglo 13. Pero te dará problemas. [Sí claro] Para vivir, posiblemente. Lo que pasa aquí. [Y eso es para proteger, bueno, el patrimonio natural, para atraer turistas? Para atraer gente?] Sí. No, Pero el turismo es una cosa que no es tan fácil. [Ya. Pero ha cambiado mucho las cosas acá?] El turismo? [Sí] El turismo aquí ha estado aquí... No, no, no, no. Ahora, está, ha estado aquí. [También]

[Y por qué ha bajado tanto?]

Porque la sociedad ha cambiado. Haber. Hubo una época que había una gran boom de la montaña. Entonces aquí vino, venía mucha gente al monte, venía mucha gente a la montaña. Y luego también venían familias enteras, a pasar verano en este pueblo. En los años 20, el segundo hotel de Navarra, de Navarra, estaba aquí en este pueblo. Que casi no había carretera para llegar, y tenía el segundo hotel de Navarra. Tenía casino, tenía oficina de turismo cuando no existían las oficinas de turismo. [En Isaba?] Sí. Y tenía un hotel, que valía una pasta dormir. Tenía también un balneario en el monte, donde la gente iba a tomar baños de barro, en aguas sulfurosas, [Sí] ha desaparecido. [No tenía ni idea] Y entonces había en los años 20, en Europa en general, hubo un una “belle époque”. Donde había una gente que tenía dinero, se vivía bien, entre guerras... Las vacaciones, empezaron a asistir entonces... Empezó el turismo del mar. La gente no se bañaba en el mar, hasta que la reina de

España, el médico, le dijo que tenía que meterse en el mar. Y venía a San Sebastián. Y empezó el turismo de la playa [Hasta entonces?] Empezó... La reina, empezó la corte... Antes no se bañaba nadie en la playa. No existía el turismo de la playa. Entonces eso pasó así. Como también cuando empezó una élite a hacer esquí alpino. Empezó a bajar la montaña en esquí, y ahora hay las estaciones. A hacer esquí alpino pero primero fue una gente de mucho dinero. Ahora, qué ha pasado aquí? Hubo una época... Muchas veces, los tiempos dependen de las personas. [Sí] Si nace alguien especial cambian las situaciones de la vida [La persona que] No, no, sí, sí, son gente especial. Entonces, nació aquí un personaje que cambió Isaba para siempre. Angel Galé. Este, nació aquí un personaje... Se volvió rico, porque creo que se casó con una condesa que luego murió, alguna cosa así. En su pueblo hizo un hotel impresionante. Y cuando volvió de Madrid, él era Masón, de la Masonería, era una sociedad secreta, [Sí] y él era el jefe de la Masonería de Sangüesa, de toda la zona esta de Navarra. Una sociedad secreta, y él era jefe. Y este hombre actuó desde la Masonería, cambiando las cosas, con una mentalidad de cambio social. Entonces trabajó mucho por el transporte de vehículos, trabajó mucho por el turismo. Era gente que no le gustaba la iglesia. No, eran eran muy cristianos... Muy parecidos a la legión cristiana, pero en el mensaje o en la idea, pero contra la iglesia. Ellos no creían en la estructura de la iglesia [Ya] Era un hombre que hacía en aquella época, hacía footing, correr. Hacía footing. Era un hombre del siglo 21, [Sí] y vivía en el siglo pasado, del siglo 19-20. [Ya] Y esta gente pues cambió, trajo la luz, trajo el agua, trajo el turismo. [Cambió el pensamiento total] Sí, pero bueno, luego, pues como cambió, cuando España, dio la vuelta, vino Franco. Este hombre fue cogido y expulsado de Isaba. Y muerto en Madrid. [Ya] En Madrid cuando ya era muy mayor, eh? Estaría aquí con nosotros, estaría aquí con una cabeza superior a nosotros, en el aspecto de ver el mundo. Gente muy avanzada... Muy rico

44:49

Este hizo el primer parque de atracciones de España. Los parque de atracciones de Acuaparcs, de Disney World. En España lo hizo él. Fue él. En San Sebastián, que tiene un castillo... Hay un parque de atracciones anti- muy antiguo, lo hizo él. [Un hijo de Isaba, pues] Sí, sí [Y los niños de aquí, aprenden de esas personalidades? Los niños? Aquí aprenden esa historia, la leyenda, el tributo?] No, no, no lo sé, no lo sé. Están aquí. No creo que les enseña nadie. Lo conocen por absorción, [Ya, las historias de los tíos, de los abuelos] por lo que les cuentan. Por ejemplo, Ángel Galé, que ha sido una persona tabú. No se podía hablar de él [Que se lo llevaron] Sí, porque perdió la guerra. Era tabú. Porque mucha gente no se portó bien con él... A la piscina, le pusimos el nombre a la piscina. Entonces... Y pusimos su cuadro en el Ayuntamiento, su cara, su foto. [Yo estuve en al Ayuntamiento ayer, pero no] Una persona con bigotes, un cuadro grande con bigotes. Muy elegante. [Tal vez sí]

[Bueno, creo que es todo]

Bueno

[A no ser que quiera, añadir]

Seguimos trabajando con Pierre Casabonne. Porque lo más importante que tiene Pierre, que es un hombre extraordinario, es que él, la república francesa, ha vuelto a crear la Asociación de mosqueteros del rey del Francia [Qué?] Tú no sabías eso? [No. No es cierto. Y Pierre es mosquetero o qué?] Hay un grupo de gente que son mosqueteros... Tienes que hacer algo muy importante para ser mosquetero, no puedes ser mosquetero. Tienen que nombrarte, aprobar, y coronar, y coronarte de mosquetero. Entonces todo ese proceso es un proceso que que. Ellos han creado la Asociación de la hermandad de mosqueteros de Francia. Del Barétous. Entonces los mosqueteros de Francia. Así como en España es el Quijote, el personaje que representa a España es el Don Quijote de la Mancha. En Rusia sabe quién será. Pero en Francia son los mosqueteros, son los mosqueteros de Francia. Los mosqueteros eran los hijos del valle de Barétous. Eran los mosqueteros... [De Aramits. Aramits era un mosquetero] Era el señorito del pueblo de Aramits. Y Portos era de Lanne. Y Atos, eran todos de

ahí. Portos y Atos y Aramits eran del valle de Barétous. El que los llevó a Francia, los llevó a Paris, era el conde de Uregui, que era el Conde Treuille, en vasco "Uregui" es tres villas, en castellano. Entonces este señorito, llevaba a los chavales de de ahí a, a vigilar al rey. Porque el rey era el rey de Navarra, que era bien hecho el rey de Francia. Y entonces como lo querían matar en Francia, llevaba una guardia pretoriana... Que eran los hijos de su país, del Béarn, y de Navarra. Y los llevaba rodeándolo él siempre. Para que no le mataran. Un día en un carro apuñalaron. No consiguieron defenderlo bien. Pero luego defendieron a su hijo. A su hijo Luis, lo defendían los mosqueteros también. Entonces ahí la historia de de de Víctor Hugo, o de Alejandro Dumas, no sé quién escribió Los tres mosqueteros. Entonces pues esta historia. Y él, él recuperó la, la sociedad de los mosqueteros. Y el presidente fue durante años Pierre Casabonne. [Descendiente de Pierre?] No, pero es... Cuando ocurrió esto existía una sociedad de mosqueteros en Paris, [Ya] de la gente muy rica de Paris [Sí] ... Esa sociedad como vio que su nombre corría peligro, denunció a estos chicos de Barétous, fueron a juicio, y ganaron los de Barétous. Entonces tuvieron que pedir permiso estos ricos a estos pa que les dejaran seguir manteniendo el nombre de mosqueteros. Y estos les dejaron. Pero la sociedad de mosqueteros del rey de Francia... La lleva Pierre Casabonne, con sus concesionarios. Se visten de mosqueteros, eh? Tienen sus ceremonias, sus... y su club. Esto lo tienes que sacar con él, hombre.

[Sí, le tengo que preguntar, es cierto. Bueno]

Bueno, oye pues nada.

[Todo bien. Muchas gracias]

49:50

Hemos hablado bastante rato, eh?

50:06